

La Grenouillère - Extrait du dessin de Miranda, gravé par D. Yon
paru dans *L'Illustration* du 16 août 1873

ASSOCIATION DES AMIS DE LA MAISON FOURNAISE

ASSOCIATION
DES AMIS
DE LA
MAISON FOURNAISE

1

2

4

3

SOMMAIRE

RENOIR

- 1** La Grenouillère - 1869
National MUSEUM
STOCKHOLM
- 4** La Grenouillère - 1868
SAMMLUNG OSKAR REINHART
WINTERTHUR

MONET

- 2** La Grenouillère - 1869
METROPOLITAN MUSEUM
OF ART NEW YORK
- 3** Bains à la Grenouillère - 1869
THE NATIONAL GALLERY
LONDON

ÉDITORIAL, *par le Président* 4

LA MAISON LEVANNEUR
par la Vice-Présidente 5

PETITE HISTOIRE DE NOS BORDS DE SEINE (suite)
Avant-propos 6

• **LA PREMIÈRE GRENOUILLÈRE**

La digue de Croissy 7

Les prémices 7

La première installation 8

La nouvelle Grenouillère 11

Paris à la campagne 13

La visite de l'Empereur 16

Après 1870 18

L'incendie 21

Revue de presse 23

• **LA SECONDE GRENOUILLÈRE**

La reconstruction 27

Le dernier patron 30

• **ILS ONT PEINT OU DESSINÉ LA GRENOUILLÈRE** . . . 34

• **L'ÎLE DE CROISSY**

Du Marquis d'Aligre au Golf de la Grenouillère 43

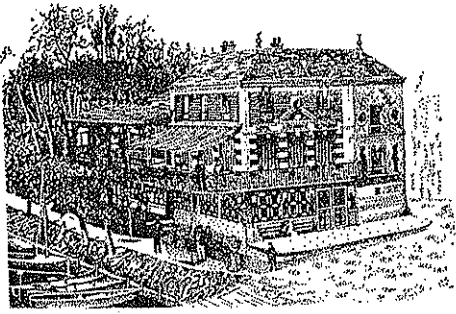
Remerciements et Notes 45

• **Le Restaurant Fournaise Jeune de Rueil (complément)** . . . 46

INFORMATIONS et NOUVELLES

*A propos des Amis de la Grenouillère,
de l'Association Sequana* 47

Acquisitions et dons reçus en 1995 48



ÉDITORIAL

Chaque année comme il se doit, notre Association publie un bulletin qui relate l'histoire artistique de l'île de Chatou où se trouve la Maison Fournaise aujourd'hui réhabilitée et en pleine activité.

Rien ne pouvait être entrepris dans l'île aussi longtemps que ce haut lieu de l'art impressionniste demeurait en état de ruine et menaçait de disparaître à tout jamais. Notre Association avait été créée pour une mission bien définie : rendre à la Maison Fournaise son lustre d'antan. C'est aujourd'hui chose faite — le restaurant est en pleine activité et ses clients heureux de découvrir un site qui avait enchanté Renoir. Un petit musée en annexe rappelle son histoire tout en organisant des expositions temporaires avec pour thème principal toujours cette glorieuse époque de l'art français.

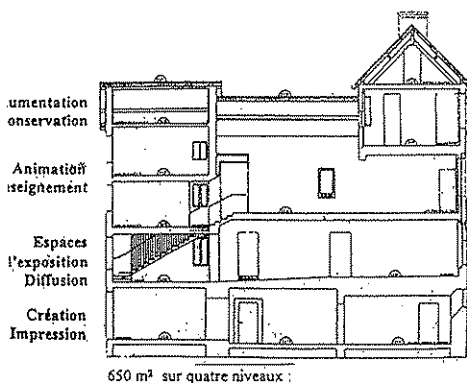
L'année passée, j'avais souligné l'intérêt que nous attachions à l'environnement et surtout à la remise en état de la Maison Levanneur voisine. Finalement, le bâtiment a été entièrement refait, pas exactement comme nous l'aurions souhaité, notamment en ce qui concerne les couleurs choisies pour le ravalement, mais c'est une belle bâtisse qui sera en mesure de reprendre son rôle dans le développement de l'art, puisqu'elle doit abriter le Centre National de la Gravure Contemporaine dès le printemps prochain.

La Municipalité enfin a de vastes projets d'embellissement de l'île sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir en temps opportun.

Nous devons ce numéro de bulletin à Jean-Guy et Suzanne Bertauld, nos historiens, qui ont beaucoup travaillé pour faire l'histoire de la Grenouillère située sur une rive de l'île à quelques centaines de mètres en aval de la Maison Fournaise et qui eut aussi son heure de gloire. Comme chacun sait, ce lieu dont il ne reste rien, pas même l'îlot dénommé "le Camembert", a fait l'objet des plus belles toiles, peut-être, de l'impressionnisme.

Malgré les circonstances et les difficultés économiques que traverse notre pays, nos membres, dont le nombre reste stable, nous maintiennent leur confiance et, grâce à leur générosité, nous permettent chaque année d'effectuer quelques acquisitions qui enrichissent le Musée Fournaise. Qu'ils en soient remerciés.

Le Président,
Henri CLAUDEL



LE CENTRE NATIONAL DE LA GRAVURE CONTEMPORAINE dans la Maison Levanneur, *un légitime retour à sa vocation historique de centre d'art et de recherche.*

Un des berceaux du Fauvisme

LA Maison Levanneur, auberge plus modeste que le Restaurant Fournaise, recevait principalement les Catoviens du voisinage. Ce fut à la suite d'un incident ferroviaire en gare de la Garenne-Bezons, à l'aube du siècle, que se produisit la rencontre, devenue mythique, de deux artistes catoviens, André DERAÏN et Maurice de VLAMINCK, et leur décision de louer un atelier en commun. Pour dix francs par mois, la grande salle de l'auberge Levanneur, désaffectée, leur procura le calme favorable, sinon confortable, pour un travail de recherches picturales et de réflexion, les paysages des bords de Seine s'offrant naturellement à leur inspiration.

Pendant cinq années, l'Île de Chatou abrita leurs débats animés, la fiévreuse élaboration de nouvelles théories artistiques. Oeuvrant à concevoir un langage pictural réellement innovant, en rupture avec les canons traditionnels, ils s'attachèrent notamment à attribuer une nouvelle fonction constructrice à leur couleur elle-même, prônant l'usage de la couleur pure. Ainsi la Maison Levanneur devint l'un des berceaux décisif du Fauvisme, parfois intitulé "Ecole de Chatou".

En revanche, ce qui est resté beaucoup plus confidentiel, ce sont les travaux de gravure sur bois réalisés, simultanément, à Chatou.

Aujourd'hui, avec le soutien actif de la Bibliothèque Nationale de Paris, ce Centre décide de renouer le dialogue entre la technique et l'innovation. De vifs encouragements et des soutiens financiers substantiels accompagnent ce projet, de la part du Ministère de la Culture, du Conseil Régional, du Conseil Général, ainsi qu'un accord de partenariat avec la Fondation Electricité de France. Ces fonds viennent compléter l'effort entrepris par la Municipalité de Chatou.

Quatre expositions par an seront organisées dans les deux salles du rez-de-chaussée : rétrospectives d'artistes ayant travaillé les arts graphiques, ou expositions à thèmes, certaines sont destinées à voyager, en France et à l'étranger, en collaboration avec d'autres centres d'art. Une place privilégiée sera réservée, dans les espaces d'exposition, aux travaux réalisés sur place.

Du 9 avril au 23 juin 1996, exposition inaugurale : *"L'Estampe des Fauves".*

Cette exposition réunira pour la première fois un ensemble exceptionnel de gravures du début du siècle, grâce aux prêts consentis par la Bibliothèque Nationale de France, des Musées français et étrangers, et des collectionneurs privés.

Paul GAUGUIN et Emile BERNARD de l'Ecole de Pont-Aven, Henri MATISSE avec trois grands "nus" et douze lithographies de 1906, Maurice de VLAMINCK avec un ensemble important de paysages des environs de Chatou, et les premières gravures d'André DERAÏN à Chatou : "Au Bordel" de 1906, "Nus" de 1906. Seront également présentés Raoul DUFY avec un ensemble de ses premières gravures, "la Pêche", "la Danse", "la Chasse" et "l'Amour" de 1910-1912, Henri MANGUIN, Emile OTHON-FRIESZ (xylographies de 1908-1910). Albert MARQUET et Aristide MAILLOL.

Du 28 juin au 29 septembre 1996 :

Olivier DEBRÉ

Cinquante ans d'estampes - Rétrospective de l'œuvre gravée

Un ensemble de quarante estampes restituant l'évolution singulière de l'artiste dans l'art abstrait de la seconde moitié du XX^e siècle. *Coproduction Ministère des Affaires Etrangères - Association Française d'Action Artistique.*

M.-C.DAVY

Vice-Présidente,

Conseillère municipale, Déléguée au Patrimoine



PETITE HISTOIRE DE NOS BORDS DE SEINE

Avant-Propos

DANS nos bulletins précédents (n°2 et n°4), nous avons commencé à décrire les restaurants et les auberges qui firent la joie des Canotiers au siècle dernier, sur la boucle de la Seine en suivant son cours depuis Argenteuil.

Après nous être arrêtés à Rueil, nous traversons la Seine pour faire halte dans l'île de Croissy, au lieu-dit La Grenouillère.

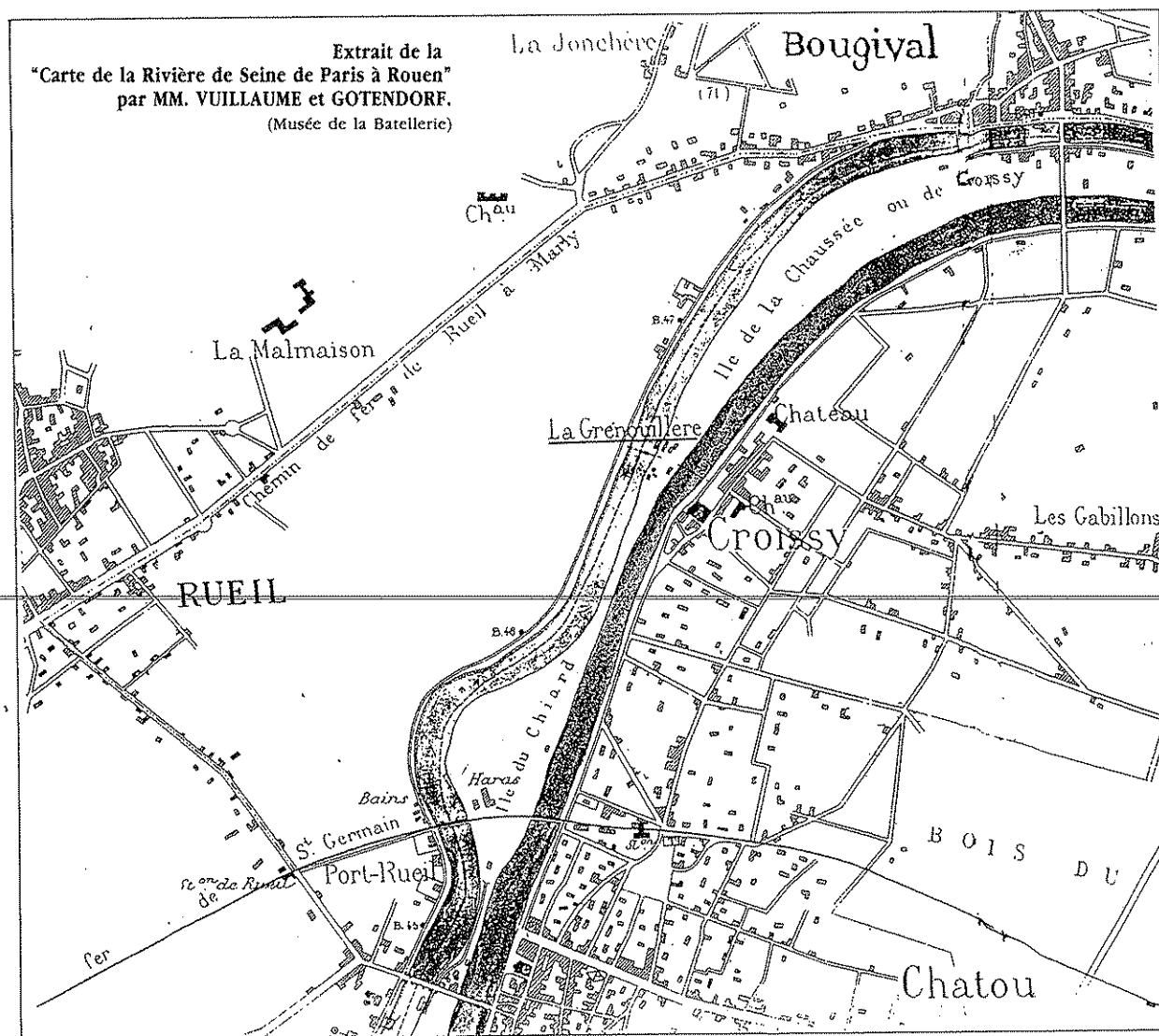
Ce lieu célèbre qui attira une foule importante a souvent été cité ou décrit, assez partiellement, avec plus ou moins d'exactitude, par de nombreux auteurs. C'est pourquoi nous avons souhaité apporter notre contribution à l'histoire de ce site, qui a perduré près de trois quarts de siècle et dont la bonne ou la mauvaise répu-

tation s'est largement répandue dans le monde entier.

Nous nous sommes attachés dans les descriptions précédentes à recouper les informations disponibles et à rechercher des sources complémentaires, afin de mieux connaître les établissements cités et tenter de mieux voir leur évolution.

Nous avons dû mettre un terme à nos recherches, certaines archives d'ailleurs n'étant pas accessibles. Aussi, des lacunes subsistent, mais nous espérons que d'autres chercheurs, à la faveur de nouveaux documents, pourront compléter notre récit...

C'est ainsi que nous donnons *in fine* une page complémentaire à l'histoire du Restaurant Fournaise de Rueil parue dans notre dernier bulletin.



La Première Grenouillère

La digue de Croissy

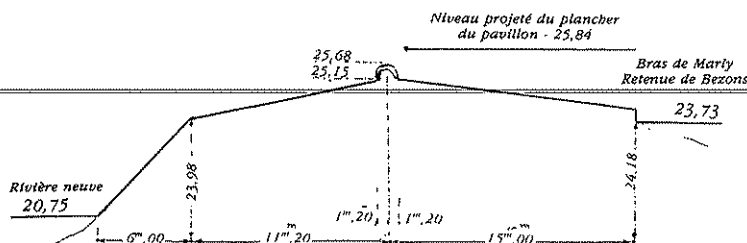
NOUS avons rappelé antérieurement — bulletin n°2 — que le cours de la Seine au début du XIX^e siècle était très différent de celui que nous connaissons de nos jours. Pour faciliter la navigation de Paris à Rouen, d'importants travaux furent entrepris à partir de 1837 pour canaliser la Seine.

Dans notre boucle, ils se traduisirent par la construction d'une écluse à Bougival qui allait permettre la navigation sur le bras gauche, et d'un barrage-déversoir mobile à Bezons sur le bras droit pour en régulariser le cours. L'écluse fut ouverte à la navigation le 15 juillet 1840.

Il faut bien noter que le bras gauche était appelé "bras de Marly"⁽¹⁾ et le bras droit, bras de la "rivière neuve".

A Croissy, depuis le XVII^e s., une digue de pierre réunissait la pointe étroite de l'île de Chatou ou île du Chiard (île des Impressionnistes de nos jours) à l'île de la Chaussée ou île de Croissy ou d'Aligre (île de la Grenouillère actuellement) qui s'étend jusqu'à Bougival.

Après les premiers travaux de la Canalisation de la Seine, la digue était devenue une langue de terre de 250 m de long, d'une largeur variant de 20 m en amont à environ 35 m en aval. Par rapport aux points kilométriques indiqués sur la carte (distance depuis le pont de la Tournelle à Paris), le point amont de la digue est au km 46,399, le point aval au km 46,655. Cette langue de terre était coupée en son milieu par un muret de pierre sèche, parallèle au fleuve, s'étendant sur environ 150 m depuis la pointe de l'île de Croissy. La crête du muret d'une largeur de 2,40 m faisait une saillie d'environ 0,50 m d'épaisseur. En remontant vers l'amont, le muret disparaissait au niveau du sol. En outre, le niveau des eaux du bras de Marly était supérieur d'environ 3 m au niveau du fleuve dans le bras droit.



Profil de la digue (en son milieu)
Extrait calqué du plan du 4 mars 1890
Arch. Dép^{tes}. Dossier S145.694

La digue, sur toute sa longueur, a toujours appartenu au domaine public, alors que les terres des îles qu'elle réunit sont des propriétés privées. C'est sur cette zone du domaine de l'Etat que sera créée La Grenouillère : zone qui, du fait de son statut, sera la source de

difficultés et de démêlés avec les trois administrations en charge de la défense de l'intérêt public : l'administration des Domaines ou des Contributions Indirectes, les services de la Navigation de la Seine ou Ponts et Chaussées, et enfin le Préfet représentant l'autorité suprême.

Les prémices

Après les travaux cités, le bras gauche vit le trafic fluvial se développer considérablement et son beau plan d'eau calme attirer les Parisiens fervents de canotage, de pêche et de bains ; ils vont déferler en une vague continue et ininterrompue.

A quel moment peut-on situer le début de la fréquentation de ce bord de Seine ? Un article du journal *l'Illustration* de 1846 décrit les débuts du canotage à Paris et dans la proche banlieue en s'inspirant du Manuel Universel du Canotier paru la même année. Pour l'auteur de l'article, les amateurs de ce nouveau sport ne dépassent guère Asnières, tout au plus vont-ils jusqu'à Chatou. Deux ans plus tard, le 7 octobre 1848, le même journal consacre, sous le titre "Les loisirs de Chatou", un long article à cette commune et à sa voisine Croissy. L'auteur, Félix MORNAND, parle beaucoup du marquis d'ALIGRE, "le Médicis de la contrée", ancien gros propriétaire dans les deux villages de maisons et de terres et entre autres de la plus grande partie des deux îles. Voici la belle description qui nous est donnée :

« [...] Cette île, le Madagascar de la Seine ; île verdoyante, plantée de saules et de peupliers admirables, semée de mystérieux taillis, tapissée de prés luxuriants, est l'une des promenades favorites, l'une des joies et l'une des splendeurs de Chatou. Elle est fort peu déserte le dimanche surtout, où une population de promeneurs folâtres et de navigateurs séquanéens y transplantent les mœurs faciles des îles de l'Océanie. »

Et plus loin l'auteur ajoute :

« Croissy se recommande avant tout : par son site au tournant du fleuve, qui fait face directement aux divins coteaux de Luciennes, de Bougival, de Marly ; par ses innombrables villas ; [...] par une nouvelle de M. Maurice SAINT-AGUET : "L'if de Croissy", qui a donné le jour à une demi-douzaine de vaudevilles pour le moins et n'a pas peu contribué à populariser le village ; [...] » !

A part ces lignes, aucune allusion n'est faite à une quelconque halte aménagée sur l'île, ou sur la digue, afin de recevoir une clientèle. Ajoutons ce que l'auteur écrit avec humour à propos de la Seine :

« Chatou a eu son Trafalgar* le jour où la navigation a abandonné le bras de la Seine qui l'arrose, pour lui préférer l'autre bras dont le courant est moins rapide [c'est-à-dire le bras gauche] ».

*Allusion à l'Hôtel de la Marine à l'entrée du pont de Chatou !

Pour y voir plus clair, examinons un peu la venue de la famille SEURIN à Croissy. Un précieux acte de mariage nous révèle que, le 30 juillet 1850, le sieur Jacques François SEURIN âgé de 22 ans épousait la dame Félicité Alexandrine TRUMEAU âgée de 26 ans. L'époux se déclare cultivateur, domicilié chez ses parents, cultivateurs, à Ciral dans l'Orne. Ce n'est donc pas un enfant du pays. Mais l'épouse est cabaretière, domiciliée à Croissy. Son père appartient à une famille de vigneron de Bougival, et sa mère décédée un an auparavant était de Croissy.

On remarque également que le frère de l'époux, Pierre Marin, son aîné de cinq ans, témoin au mariage, est installé à Bougival en qualité de cultivateur. C'est peut-être lui qui a fait connaître son frère à sa future ?

Il semble fort probable, sans grand risque de se tromper, qu'Alexandrine, cabaretière, probablement dans un débit de boissons du village, a su inspirer à son jeune mari l'idée de se lancer à son propre compte et de vendre des boissons sur la digue qui, doit-elle penser, appartient à tout le monde. Ces canotiers, promeneurs, baigneurs que le site attire — depuis 1840 les arbres ont dû pousser ! — formeront une clientèle assurée. L'installation n'a pu se faire en un jour et donna lieu à des aménagements successifs. On peut essayer d'en suivre l'évolution par l'examen de quelques documents.

La première installation

En janvier 1850, la mairie de Croissy afficha un tarif des droits à percevoir aux passages des bacs et bateaux établis sur les rivières et cours d'eau du département de Seine et Oise, résultant d'un arrêté de mars 1849, signé par Louis Napoléon BONAPARTE. Puis le Conseil municipal approuva ce tarif pour le passage d'eau de Croissy en mai 1851.

Le 3 novembre de cette même année, à la mairie de Rueil⁽²⁾ (département de Seine et Oise à l'époque) eut lieu la première adjudication aux enchères du produit annuel des droits à percevoir au passage d'eau de Croissy. L'adjudication se prononçait sous le contrôle de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées assisté du Directeur des Contributions indirectes (qui siégeait à Rueil) et du Maire. Le fermier des droits (l'adjudicataire) devait respecter un cahier des charges : présence toute l'année, charges à respecter dans le bateau, ... etc. François SEURIN emporta le bail pour sept ans, de 1852 à 1858⁽³⁾, pour un prix annuel de 120 francs, sur une mise à prix de 112 francs.

Le passage d'eau, ou bac, avait lieu sur chacun des bras de la rivière, sur le bras gauche entre Rueil et la digue, sur le bras droit entre la digue et le village de Croissy.

Voici un extrait du tarif applicable pour le passage de chaque bras :

Chaque personne homme, femme, enfant au-dessus de 7 ans, à pied, à cheval ou en voiture 05c
 Chaque personne homme, femme, enfant au-dessus de 7 ans montés sur un âne, dont la charge sera au-dessous du poids de 5 myriagrammes* 05c
 Denrées ou marchandises embarquées à bras d'homme et du poids de 5 myriagrammes 05c
 Chaque myriagramme en sus 01c
 Chaque cheval ou mulet excédant 5 myriagrammes. 10c

Les bœufs ou vaches payaient 5c, les moutons, brebis, boucs, chèvres, 1c. Les agents des administrations dans l'exercice de leur fonction ainsi que le clergé ne payaient pas.

Ainsi François SEURIN, devenu concessionnaire du bac, allait pouvoir traverser la clientèle qui ne venait pas en bateau, et assurer ses propres transports de marchandises et de matériaux pour ses installations sur la digue. Le départ avait lieu côté Croissy, face au grand château que l'on voit encore de nos jours⁽⁴⁾. Sur la berge un petit chemin descendait jusqu'au niveau de l'eau. Sur la digue, la cale d'abordage en bois, sur pilotis, comportait un plan incliné au pied du talus, perpendiculairement à la rive. Cette rampe débouchait sur un chemin qui traversait tout le terrain, après avoir enjambé la crête empierrée à l'aide de quelques marches. Côté Rueil, le dispositif était similaire, mais un poteau fiché en terre indiquait le bac.

En mai 1852, le Maire de Croissy « *considérant que les baigns sur la Seine à la pointe de l'île de Croissy deviennent très fréquentés et qu'il est nécessaire de les réglementer* », prit à cet effet un arrêté (cf. illus.). On pouvait lire entre autres :

« *Il est défendu de se baigner sans être revêtu : 1° les hommes d'un caleçon, 2° les dames d'un costume de baigns* ».

MAIRIE DE CROISSY.

ARRÊTÉ

CONCERNANT LA

POLICE DES BAINS

DE L'ILE DE CROISSY.

Le MAIRE de la Commune de Croissy;
 Vu les lois des 16 et 24 août 1790 19 et 20 juillet 1791 et 18 et 22 juillet 1837;
 Considérant que les Bains sur la Seine, à la pointe de l'île de Croissy, sont très-fréquentés et qu'il est devenu nécessaire de les réglementer;

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — Il est défendu de se baigner à la pointe de l'île de Croissy, sans être revêtus, les hommes d'un caleçon, les dames d'un costume de bain.

ART. 2^o. — Les baigneurs devront s'habiller et se déshabiller sous les tentes qui seront préparées à cet effet ~~sur~~ la digue.

ART. 3^o. — Pour sortir de l'eau et gagner les tentes, les hommes devront être couverts d'un peignoir.

ART. 4^o. — Il est défendu de se promener en caleçon sur les bords de la Rivière.

ART. 5^o. — L'Adjoint au Maire, le commissaire de Police du Canton et la Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié, affiché et soumis à l'approbation de M. le Préfet de Seine-et-Oise.

Fait à Croissy, le 18 Mai 1852.

Le Maire,
PERON.

Vu et approuvé par M. le Préfet de Seine-et-Oise, le 1^{er} Juin 1852.

Arch. Dép^{tes}. Dossier S150.764. Photo Coll. SEQUANA

L'arrêté précise que l'on doit se déshabiller sous des tentes qui seront préparées à cet effet. Pour sortir du bain, les hommes devront être couverts d'un peignoir, et il est défendu de se promener sur les bords de la rivière en costume de baigns !

* Le préfixe myria correspond à 10.000, donc un myriagramme vaut 10 kg, et 5 myriagrammes font 50 kg.

Les premières installations consistèrent en tentes pour les baigneurs, hommes et femmes, et en un débit de boissons avec quelques tables et chaises. Elles seront complétées ultérieurement par des cabines. Le couple SEURIN eut un garçon le 13 juin 1853 : Paul Emile, et le père, en le déclarant à la mairie, s'intitula "traiteur".

L'afflux de ces nombreux baigneurs sachant à peine nager fait penser immédiatement aux grenouilles, d'autant plus que ce petit batracien peuplait abondamment les berges. De là à nommer l'endroit la Grenouillère, il n'y a qu'un pas ! On sait aussi que le peintre-graveur Célestin NANTEUIL demeurait à cette époque à Bougival, qu'il avait eu, le premier, un canot ponté nommé "La Grenouille", qui lui faisait une grande réputation⁽⁵⁾. Qui a eu l'idée le premier ? Les SEURIN ou un journaliste en mal de copie ? On ne le saura jamais, peu importe, le mot aura du succès ; mais il faudra attendre plusieurs années pour le voir apparaître dans les documents officiels.



"Les surprises et indiscretions du canoage"

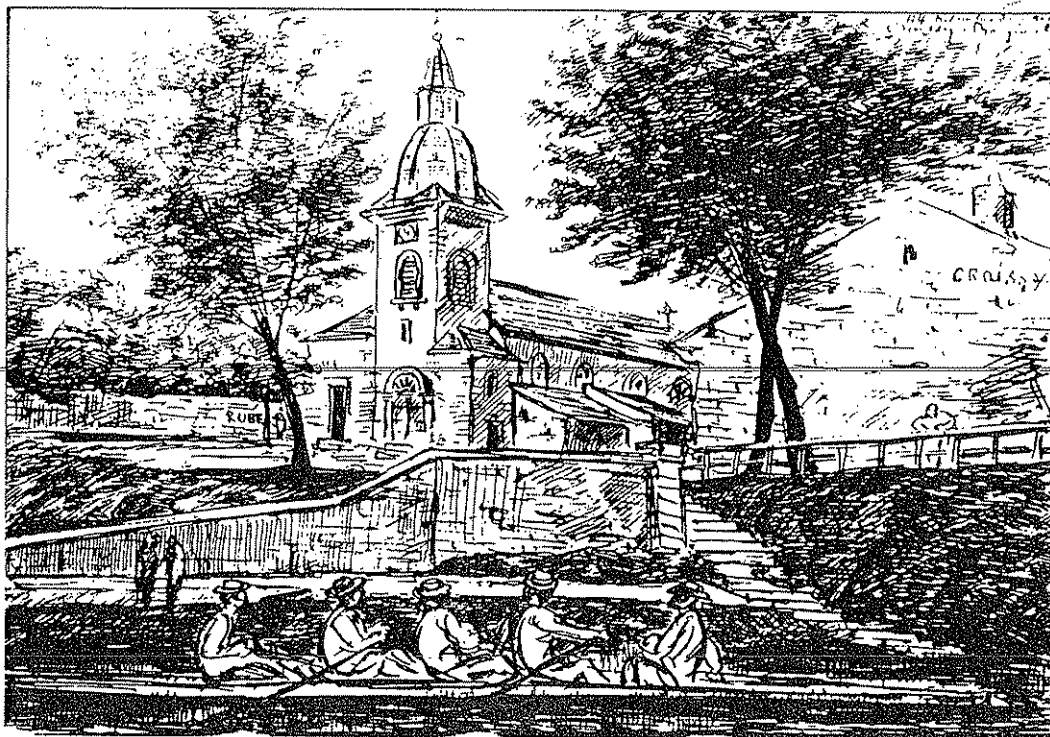
Album CHARTIER. Musée de la Marine.
Photo coll. A.A.P.A.V.C.

Le monde du canoage — aviron ou voile — s'était développé assez largement. A Bougival, les premières régates officielles, sous le contrôle de la Société des Régates Parisiennes⁽⁶⁾ récemment créée, eurent lieu le 7 août 1853. En dehors de ces régates, les amateurs devaient venir goûter les charmes des berges de l'île de Croissy et s'y baigner.

Les canotiers étaient bruyants, les amateurs de baignades ne respectaient pas toujours l'arrêté sur la police des bains, certains habitants de Croissy se plaignaient du bruit et du spectacle présenté. Des protestations arrivèrent à la Mairie et à la Préfecture. Le 20 juillet 1858, le Préfet intervint⁽⁷⁾. En application de ses instructions, un conducteur des Ponts et Chaussées vint dresser procès-verbal, le 13 août, au passage d'eau sur la digue et il déclara avoir trouvé :

« [...] du côté de la rivière neuve, un "tir de salon" construit en planches ; du côté de la dérivation, un "débit de boissons", deux cabinets de bains et une tente couvrant des tables, et en amont des cabinets, une "clôture en treillage" subdivisée en compartiments renfermant 2 hangars, 2 cabinets de bain et 2 tentes (les hangars et tous les cabinets sont en bois). Ces clôtures, cabinets, etc., quoique sans importance et faciles à enlever, étant établis sans autorisation, ne sont pas moins une contravention à l'ordonnance de [...]. L'auteur ajoute que la superficie occupée est de 9 ares 09, et que les diverses clôtures ne causent d'ailleurs aux berges aucun dommage, ni ne sont nuisibles à la navigation [...]. »

SEURIN, qui a reçu la lettre du Préfet⁽⁷⁾, fait aussitôt établir par un géomètre le plan de ses installations, et de celles qu'il se propose d'élever. Il adresse au Préfet, le 29 juillet, — sans attendre le procès-verbal — le plan et une « demande d'autorisation à compléter ses installations en se conformant en tout point aux instructions qui lui seront prescrites moyennant la somme qu'il plaira à Morsieur le Préfet de bien vouloir fixer à titre de location [...]. »



A Croissy, devant l'église Saint-Léonard.

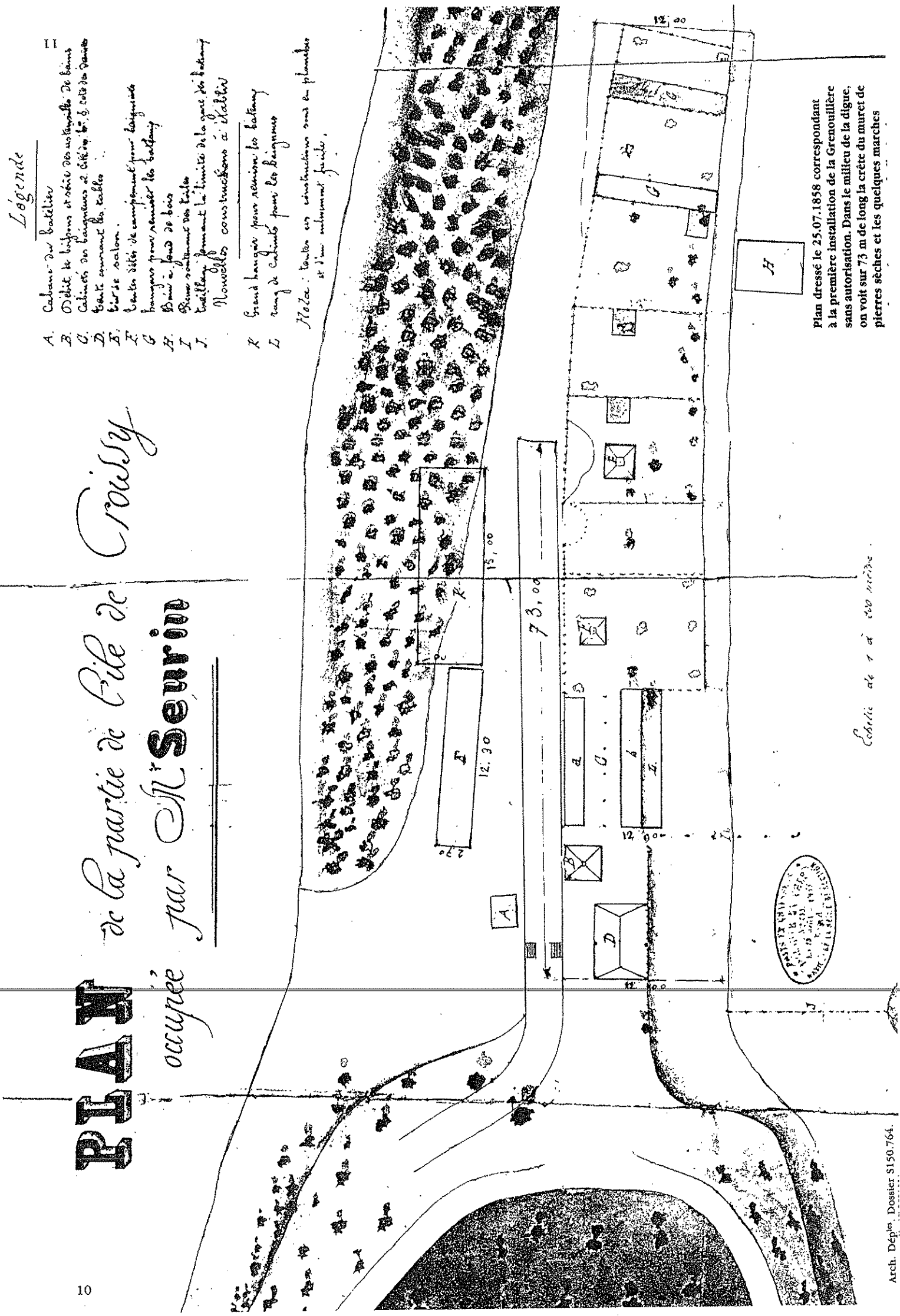
Album CHARTIER. Musée de la Marine. Photo coll. A.A.P.A.V.C.

PLAN de la partie de l'île de Cousy occupée par M^r SEURIN

Légende

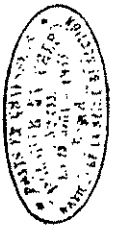
- A. Cabane du batelier
- B. D'ébit de bûches et série des ustensiles de bains
- C. Cabines des baigneurs et côté de l'île
- D. Table auant les tables
- E. Table salon
- F. Tables situés de campement pour baigneurs
- G. hangars pour recevoir les baigneurs
- H. Bancs à fond de bois
- I. Bancs soutenant des tables
- J. Bâtiment formant la limite de la zone des baigneurs
- K. Nouvelles constructions à établir
- L. Grand hangar pour recevoir les baigneurs
- M. rang de cabines pour les baigneurs

Nota: toutes ces constructions sont à plancher et leur intérieur facile.



Plan dressé le 25.07.1858 correspondant à la première installation de la Grenouillère sans autorisation. Dans le milieu de la digue, on voit sur 75 m de long la crête du muret de pierres sèches et les quelques marches

Cobrie de 1 et 200 mètres



L'Administration étant saisie, il y a consultation entre les directions pour la suite à donner. Les ingénieurs de la navigation déclarent « que les installations sont élevées depuis trois ans environ, par tolérance et sans payer d'indemnité au Trésor ». Ils proposent un prix de 98,90 francs par an. Le receveur des Domaines veut ajouter 30 francs pour « loyer pendant les trois années dont il a eu la jouissance », mais le Directeur rappelle que les biens de l'Etat ne peuvent être loués que par adjudication aux enchères.

Le 2 février 1859⁽⁷⁾, Mme la Comtesse Veuve d'EPREMESNIL, propriétaire du grand château (anciennement CHANORIER, face à la digue), ainsi que des terrains en amont sur l'île et Mme Veuve PÉRON⁽⁸⁾, propriétaire de la majeure partie de l'île de Croissy, écrivent au Préfet « pour exposer qu'ayant appris que l'administration des Domaines se proposait de mettre en location le terrain attenant à la digue [...], dans l'intérêt de la conservation de leur propriété et de convenance publique, elles ont l'honneur de réclamer le droit de préférence qu'elles pensent leur être dû pour cette location [...] ».

Enfin, le Préfet, avant de prendre sa décision, consulte les Maires de Croissy et Bougival. Dans sa réponse du 8 février, le Maire de Croissy⁽⁹⁾ rapporte que « Mme d'EPREMESNIL se plaint des constructions élevées qui masquent le point de vue du château et qu'elle se propose de louer les berges au cas où elles seraient mises en adjudication, afin de faire enlever ces constructions. Tant qu'aux bains d'été établis dans l'anse à côté de la propriété de Mme PÉRON, il serait bon, dans le cas où le Sieur SEURIN deviendrait adjudicataire, de l'inviter à établir des bains à l'instar de ceux qui existent sur la Seine à Paris, c'est-à-dire des bains à l'usage d'hommes et de femmes entourés et bien distants l'un de l'autre, car les bains tels qu'ils existent depuis plusieurs années ne peuvent plus être tolérés et par là... il n'y aura plus rien à craindre au sujet de la morale et des convenances... »

Quant au Maire de Bougival⁽⁹⁾, sa réponse savoureuse (même date) vaut d'être citée. Puisqu'il est consulté, il dira ce qu'il en pense !

« Les bains de la digue de Croissy prennent chaque année une extension considérable, et il n'est pas rare de voir souvent plus de mille personnes réunies en cet endroit. J'ai visité quelques fois, par pure curiosité, ce "Cap des Torses" (c'est le nom qui lui a été donné par les artistes le fréquentant journellement) et j'ai pu me convaincre qu'une mère ne peut y conduire sa fille ».

Et il ajoute :

« La gente parisienne est maintenant habituée aux bains de Croissy, il serait bien difficile de les supprimer, d'autant mieux qu'ils sont d'une véritable utilité pour une foule de personnes raisonnables, heureuses de trouver là dans la natation une mesure hygiénique. Il faut donc se borner à remédier à l'indécent état de chose actuel ».

Pour cela, il propose que le passage d'eau de Croissy soit aboli. « Les Ponts de Bougival [à péage inauguré le 7 novembre 1858] offrent une route répondant aux besoins. La foule diminuerait, car bien des gens reculeraient devant une promenade de deux kilomètres... ».

Dans une dernière lettre, datée du 18 mai 1859⁽¹⁰⁾, adressée au Directeur des Domaines, l'Ingénieur des Ponts et Chaussées fait remarquer que les plaintes nombreuses ne cesseront que par la transformation fort désirable en école de natation sur bateau, dans les conditions ordinaires. Il précise que « la location sup-

pose seulement la jouissance des terrains et que l'établissement de constructions temporaires tels que cabarets, cabinets de bains, hangars, chantiers de bateaux devront être l'objet d'autorisations spéciales ». Il va rédiger le cahier des charges dans ce sens.

Enfin, le 5 juin 1859⁽¹⁰⁾, l'adjudication a lieu. Le "bail", pour trois, six ou neuf ans, à partir du 1^{er} mai 1859, des terrains de la digue est attribué à Mme Veuve PÉRON, avec le cautionnement de Mme d'EPREMESNIL pour le prix de 840 francs par an. Et le Directeur de se réjouir que « grâce à la publicité donnée à l'adjudication et à la concurrence qui en est résultée, le bail ait atteint ce prix alors que messieurs les ingénieurs proposaient de le donner pour 98,90 francs !! ».

Cette adjudication mit fin à la première phase de développement. Elle impliqua un arrêt des installations telles que les SEURIN les avaient envisagées et les força à concevoir une nouvelle orientation qui allait se montrer originale et faire leur grande réputation.

Quelques points de ce dossier méritent un instant de réflexion.

Les services de la Navigation font état, en 1858, d'une tolérance de trois ans depuis le début des installations sur la digue, ce qui les ferait débiter en 1855. Est-ce bien exact ? Nous avons vu que SEURIN est titulaire du passage d'eau depuis 1852, il serait étonnant qu'il soit resté trois ans sans rien faire. On peut aussi penser que la "Navigation" n'a peut-être pas jugé bon d'écrire (ou d'avouer) que les débuts remontaient à cinq ou six ans, ce qui aurait pu paraître excessif ? A défaut de documents ne tranchons pas, le doute subsistera.

Nous avons vu les réactions sur la décence des baigneurs, ce qui peut prêter à sourire aujourd'hui. Mais il faut bien reconnaître que la fréquentation d'une grande foule est plus difficile à supporter que quelques cas isolés. En outre, les terrains aux pointes des deux îles n'étaient pas clôturés, le public se répandait à volonté dans ces espaces, et les propriétaires pouvaient craindre le saccage et l'indécence.

Notons également que le Maire de Bougival, dans la lettre que nous avons reproduite, ne parle pas de Grenouillère, mais nomme le lieu le "Cap des Torses", expression que l'on qualifierait de moins "porteuse" de nos jours.

La nouvelle Grenouillère

Nous venons de voir que c'est Mme Veuve PÉRON qui a enlevé l'adjudication de la digue. Mais les SEURIN devinrent sous-locataires. Il y a fort à parier que la dame dû poser ses conditions : supprimer les bâtiments, le tir de salon, le débit de boissons, les tentes, respecter le cahier des charges...

SEURIN avait des moyens. Depuis 1857, il faisait partie des vingt contribuables les plus imposés de la commune⁽¹¹⁾. En décembre 1858, sa concession du passage d'eau de Croissy lui a été renouvelée pour neuf ans, jusqu'en 1867. Son frère aîné, Pierre Marin, vint

s'installer à Croissy comme jardinier — Grande Rue — avec ses deux filles. Plus tard naîtront encore trois enfants. Il aidera son frère.

SEURIN reprit l'idée suggérée par les rapports : implanter un bateau servant de café ou de cabines. Désormais, plus de problèmes, la plupart des griefs disparaîtraient et les formalités seraient simplifiées.

Il se décida à établir deux bateaux entre la berge et le petit îlot que l'on voit sur le plan de 1858, qui faisait partie du domaine public. Petit îlot de 8 m de diamètre qui devint le symbole de la Grenouillère, il portait un arbre en son milieu et fit l'objet de surnoms variés.

Les dimensions de ces bateaux sont données dans le rapport d'un ingénieur de la Navigation du 23 mars 1887⁽¹²⁾, dont nous reparlerons plus loin :

- un bateau café de 34m x 8m = 272m²,
- un bateau de cabines de 47m x 4m = 188m²,
- à côté, l'enceinte des bains froids, évaluée à 290m².

Une redevance annuelle de 300 francs fut fixée par l'administration pour le stationnement en rivière des deux bateaux et l'enceinte des bains.

On ne sait qui a construit ces bâtiments flottants, ni à quelle date ils ont été implantés entre 1859 et 1862. Mais ce n'était certainement pas l'œuvre d'un amateur et François SEURIN n'était pas un charpentier.

Le site en fut profondément modifié, c'était une nouvelle naissance de la Grenouillère. De nombreux journalistes et écrivains donnèrent, chacun à leur manière, la description de ces lieux qui connurent un immense succès.

Avant de les citer, il faut encore dire qu'au début de l'an 1862, Mme PÉRON fit connaître qu'elle ne désirait pas poursuivre le bail au-delà de la première

période de trois ans qui expirait donc le 1^{er} mai 1862. L'administration décida de relancer une nouvelle adjudication. Elle fut prononcée le 21 mars.

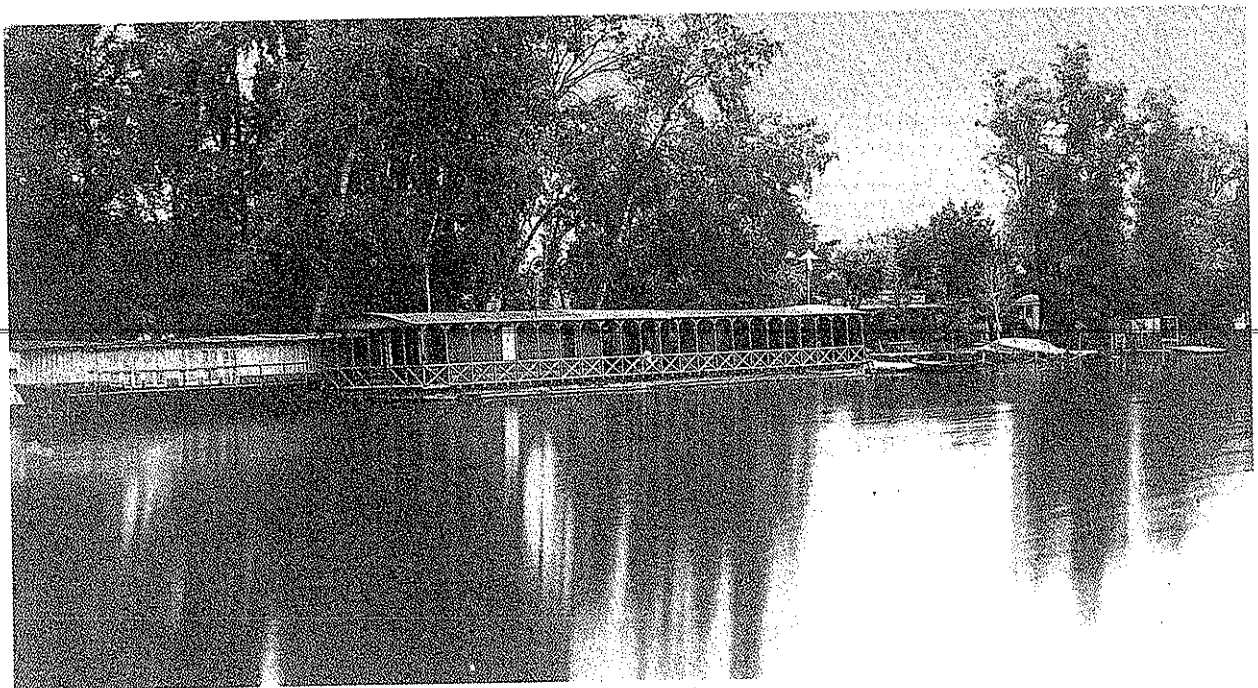
Un Sieur Charles DEVILLE⁽¹³⁾ l'emporta avec un cautionnement de François SEURIN. Mais ce DEVILLE n'était en fait que le représentant des intérêts du clan PÉRON. Le bail de neuf ans fut adjugé à l'enchère minimum de 705 francs pour une mise à prix de 700 francs. Pourquoi SEURIN acceptait-il ainsi de rester sous-locataire, alors que cette position lui deviendra insupportable à la longue ? Le clan PÉRON avait-il un moyen de contrainte ? On ne peut que constater les faits à défaut de connaître les accords qui liaient les parties.

Un journal en 1868, *L'Événement*

Avant de poursuivre, laissons la parole à un journaliste connu et réputé, Raoul de PRESLES, qui décrit amplement cette nouvelle Grenouillère. Il va nous donner une idée des nombreuses personnalités qui fréquentèrent ce lieu. C'est le carnet mondain de la fin du Second Empire !

Cet article a été publié par le journal *L'Événement* n° 79 du 29 juin 1868. Il était accompagné d'un dessin de RIOU (v. illus.). A la fin de l'article reproduit dans sa presque totalité, on trouvera un index des principaux noms cités avec un astérisque (*).

Photo SIROT-ANGEL - Coll. A.M.F.



Au premier plan, le grand bateau-café de 34 m de long. A l'arrière, sur la gauche, le bateau-cabines de 47 m dépasse largement.

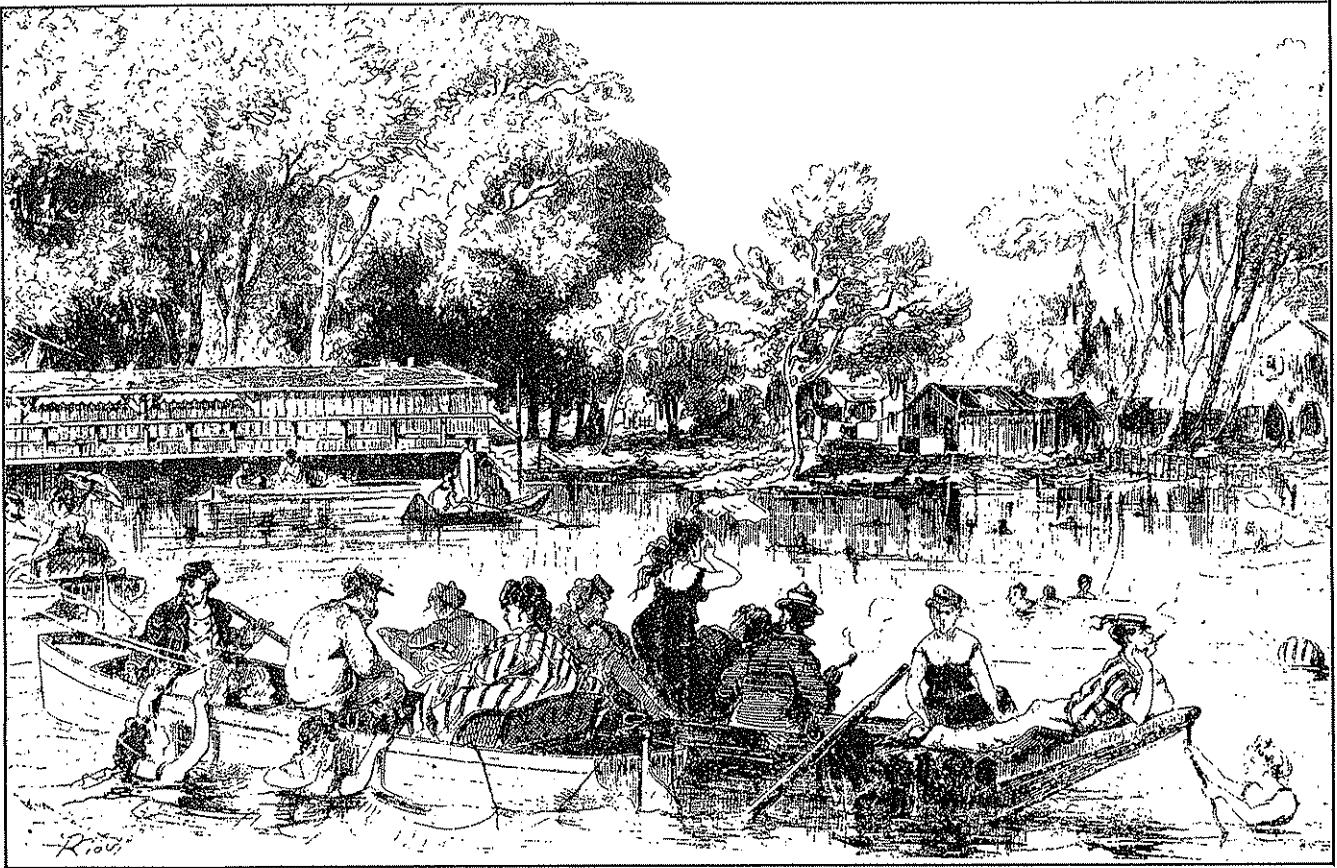


Photo coll. A.M.F.

LA GRENOUILLÈRE, par Edouard RIOU

A l'extrême droite, sur la berge, on aperçoit « la grande barque coupée en deux et plantée en terre ». Le bachot au premier plan à gauche porte le nom du journal "L'Événement", à l'arrière on lit le nom de l'autre canot, "Reine Mab".

PARIS À LA CAMPAGNE

La Grenouillère

Qui ne connaît la Grenouillère, un des sites les plus ravissants des environs de Paris, cette immense ceinture de jardins qui entourent la capitale et qui s'appellent les environs de Paris.

La Grenouillère est le Trouville des bords de la Seine, le rendez-vous de cette bruyante et coquette émigration parisienne qui vient, l'été durant, planter sa tente à Croissy, à Chatou, à Bougival, endroits charmants où chaque génération a laissé ses plus doux souvenirs de jeunesse.

Aussi, quelle foule, le dimanche... Ce sont d'abord les indigènes, dont l'invasion étrangère trouble un peu les habitudes, puis, ceux qui viennent pour la première fois et qui s'extasient devant le charme du lieu, puis ceux qui reviennent parce qu'ils sont déjà venus, puis des vieillards qui sourient, et qui, les yeux humides, fixent avec attendrissement les endroits où ils passèrent.

Je reviens à ma chère Grenouillère.

Sur une vieille péniche bien goudronnée, solidement amarée, on a construit un baraquement en bois peint de couleur verte et blanche ; sur le devant de la péniche, se trouve un balcon en bois...

C'est l'établissement principal de la Grenouillère ; il est tenu par Seurin, son créateur. Dans une vaste salle, on offre des rafraîchissements de toutes sortes ; à gauche est l'atelier du constructeur de bateaux ; à droite, se trouvent des cabines de baigneurs.

On arrive à la maison flottante, au moyen d'une série de ponts fort pittoresques, mais tout à fait primitifs : l'un part de l'île et s'appuie sur un petit îlot qui n'a guère plus d'une dizaine de mètres de superficie et au milieu duquel se dresse

un arbre, un arbre unique qui semble, à dire vrai, fort étonné de se trouver là.

C'est sur cet îlot que se pressent en grande partie les curieuses, les curieuses, désireux de contempler l'espèce humaine, réduite à sa plus simple expression.

Un célèbre arrêté du Maire de Croissy, qui avait imposé le costume complet aux baigneurs mâles, est tombé en désuétude ; si la morale n'y a pas perdu, les yeux n'y ont rien gagné.

De l'îlot, un autre pont conduit à l'établissement. A gauche de l'îlot, se trouve le petit bain, entouré d'une corde, où tout le monde peut trouver pied, sur un lit de sable fin. A deux pas, sur les bords de l'île, se groupent les coquettes cabines de l'aristocratie de l'endroit.

La première appartient à M. L..., un aimable rentier qui reçoit la société la plus choisie et la plus artistique. Une grande barque, coupée en deux, et plantée en terre, protège les visiteurs contre le vent et contre le soleil ; les arbres touffus font le reste. Derrière, ce sont les cabines où l'on se déshabille : il y en a une qui contient, par parenthèse, de remarquables peintures.

Le propriétaire voisin est Franck, le photographe : à côté de lui, M. Goupil*, le fils du célèbre éditeur qui possède les embarcations les plus variées et les plus jolies de Bougival et de la Seine. La cabane de Mlle Lovely est sur l'autre rive.

La péniche s'adosse à l'île de Croissy, qui appartient à M. Bourruet*, dont on aperçoit le magnifique château, de l'autre côté, sur la terre ferme. Jamais M. Alphand* n'a rêvé quelque chose de plus beau, ni de mieux réussi comme promenade que cette île de Croissy ; des arbres séculaires de

toutes espèces projettent leurs grandes ombres sur d'immenses pelouses, et, n'étaient les allées soigneusement sablées, on croirait que la nature seule a, comme une fée, d'un coup de baguette magique, créé ce séjour enchanteur.

Propriétaire aimable et charmant, propriétaire comme il en est plus, M. Bouruet* ouvre son domaine au public. Les bords de l'île sont garnis de canots amarrés et canotiers et canotières dorment sur l'herbe, à l'ombre des grands arbres ; d'autres, amoureux de la pêche, livrent une guerre acharnée au poisson qui abonde dans ces parages... Et si vous vous enfoncez sous l'ombre mystérieuse des allées, que de promeneurs !

Toute cette foule élégante, choisie, artistique et aristocratique se compose d'habitants ou de propriétaires du pays : les uns sont arrivés des environs, tous s'empressent vers la Grenouillère : un grand nombre d'entre eux viennent en bateau.

Voici le peintre Gérôme*, auquel Ali-Pacha vient d'envoyer un des plus beaux chevaux de ses écuries, en souvenir de la visite que le peintre de la "Phrynée" vient de lui faire en Egypte ; il est avec son beau-frère, maître Cléry ; voici les peintres Willems*, Lambinet* qui se repose le dimanche et qui abandonne pour quelques instants son petit cottage de la montagne, et Vibert*, un autre peintre, qui pêche avec rage. Le sculpteur Fremiet* est sorti pour un instant de sa retraite du Bas-Prunay pour promener sa famille en bateau. Voici Victorien Sardou*, qui vient de sa demeure princière de Marly ; Mallefille est descendue des Cormiers ; de Jallais* et Dupeuty* profitent de la maladie du poisson et abandonnent la ligne pour la puisette.

Voici Odilon Barrot*, le propriétaire du château de Mesmes, Lebaudy, le raffineur millionnaire, qui a acheté la Folie-Solar et qui s'occupe à faire dans son potager de gigantesques travaux de remblai qui n'enchangent pas du tout ses voisins. Lireux* qui, par cette saison torride, ne se décide qu'à grand peine à sortir de l'eau, Emile Augier*, qui possède plus de maisons que le marquis de Carrabas, Biesta, du Comptoir d'escompte, qui a eu le bon goût de conserver et de restaurer le pavillon de Blois ; il est propriétaire d'une partie de l'île, où l'on promène les chevaux des pompes funèbres.

Voici encore M. Seydoux*, le député du Nord, qui a fait de l'ancienne maison de Boissy d'Anglas le plus ravissant séjour des bords de la Seine.

Puis le chroniqueur La Fizelière, Pascal Grousset*, Rane, Hervé*, Leguevel de La Combe, M^e Desmarets et son gendre, M. Campenon, propriétaire à Croissy, l'apothicaire Labelonie* dont le jardin est toujours le plus fleuri et le mieux soigné de tous les jardins de Croissy, [...] le banquier Mallet, Edmond About* qui est venu visiter son beau-frère. M. G...

Nous rencontrons plus loin le peintre Charles Boulogne, qui consent à quitter pour Bougival son splendide hôtel de la place Ventimille, où il a enfoui le trésor de ses antiquités et de ses curiosités...

[...] Peut-être pourrions-nous y voir Arnal*, qui, hier encore, était dans l'île, ou Gil-Perez* qui y vient souvent avec son ami Larguet.

[...] Citons encore Delibes*, l'aimable compositeur, Paul de Cassagnac* qui vient toujours avec plaisir dans cette île, pour lui, pleine de souvenirs.

Jules Favre*, Dufaure* et E. Labiche* viennent quelquefois jusque là. Vizentini, Tisserant* fils, Aubert*, Rostra, le fils du médecin en chef de l'isthme de Suez, E. Tarbé des Sablons*, qu'attend sur l'autre rive son coupé attelé en poste.

M. le Duc de Rivoli Masséna*, député au corps législatif, le jeune prince A. Murat et le jeune Paiva, formaient, il y a deux ans, dans l'île, un trio d'inséparables.

Mais cette promenade dans l'île nous éloignerait [...]. Quelle est cette innombrable quantité d'embarcations ? Saluons d'abord la flotte à vapeur.

Là-bas, la petite barque à vapeur nantaise (de M. Mague...?) passe et repasse en sifflant et en soulevant autour d'elle plus de vagues que ne le ferait un gros bateau.

L'"Etincelle", à M. Grévy, bateau beaucoup plus sérieux,

promène une élégante Société. Le petit vapeur de Bougival fait son service au milieu de tout ce monde, embarquant et débarquant des passagers sur les bachots du passeur.

Le "Lucifer", toujours à vapeur, reste tranquillement amarré.

Mais quelle est cette périssoire à vapeur où deux hommes peuvent tenir à peine ? C'est un chef-d'œuvre de mécanisme construit par deux jeunes gens qui viennent s'y promener chaque dimanche ; elle a 5 mètres de long et 50 centimètres de large. La machine ressemble à un mouvement d'horlogerie de Genève.

Et savez-vous où se gare ce petit bateau lilliputien ? A côté de la Grenouillère, à la place de "Vernon-Croissy", le splendide yacht de M. Pérignon, le gendre de M. Bouruet. Ah ! Que ce magnifique navire, le meilleur coursier de la Seine, accidentait et colorait le paysage d'une façon pittoresque avec ses formes sveltes élancées et sa mâture qui penche sur la vague. Son patron l'a conduit dans quelques ports pour faire, cet été, des excursions en mer [...].

Des centaines de yoles et de canots sillonnent la Seine. Voici d'abord le vaste "Lohengrin" avec ses douze grandes voiles latines. Son patron, M. Delabonle, admirateur de Wagner et un grand artiste, a embarqué une nombreuse compagnie. Parmi les personnages, nous remarquons le peintre Heilbuth*, Gambetta*, Spuller*, des membres du barreau et quelques dames.

Là-bas, la "Reine-Mab", toute flambante, patron Thierry*, l'auteur des "Canotiers de la Seine", des "Plaisirs du dimanche" et d'une foule de pièces fort applaudies. L'équipage est composé d'officiers de zouaves qui savent, à leurs moments perdus, manier vigoureusement l'aviron.

[...] Albert Goupil* n'a pas monté aujourd'hui le caïque que lui envoya le Sultan, ni sa splendide yole anglaise d'un si parfait modèle, ni ses autres bateaux. Il est en simple périssoire ayant à l'avant un petit chien chinois qui ressemble plutôt à un petit singe. Son ami Goubie* est aussi en périssoire ; ce soir, il sera à cheval, suivi de son grand lévrier.

A la Grenouillère, les périssoires se comptent par douzaines, celles de Goubie et de Goupil sont de véritables meubles de luxe en acajou.

[...] Notre rédacteur en chef arrive enfin. [...] De Coëtlogon l'accompagne avec la "Louison" ; mais Coëtlogon est un brave, il a pris du monde ; il se plaint cependant de Lanzirotti, le sculpteur, un géant — celui-là — qu'il trouve un peu lourd, mais Riou* l'encourage en lui disant qu'on est arrivé [...].

Lesueur*, tranquille dans sa barque et fumant sa pipe, promène sa femme, ses deux petites filles et son chien ; il a tout un arsenal de lignes et d'amorces... gare au poisson ! Il passe devant les immenses terrains qu'il vient d'acquérir et va visiter la propriété dont il s'est rendu adjudicataire dimanche.

Et les baigneurs ? Me direz-vous. Ils se trouvent parmi tout ce monde, parmi toute cette quantité d'étrangers ou de visiteurs.

Apercevez-vous là-bas vingt ou trente bateaux avec des échelles ? Ils sont remplis de baigneurs. Tout cela grouille... et grenouille. — Mais les femmes ? Allez-vous me demander encore. On nous avait dit que toutes les célébrités de Paris se trouvaient là réunies le dimanche.

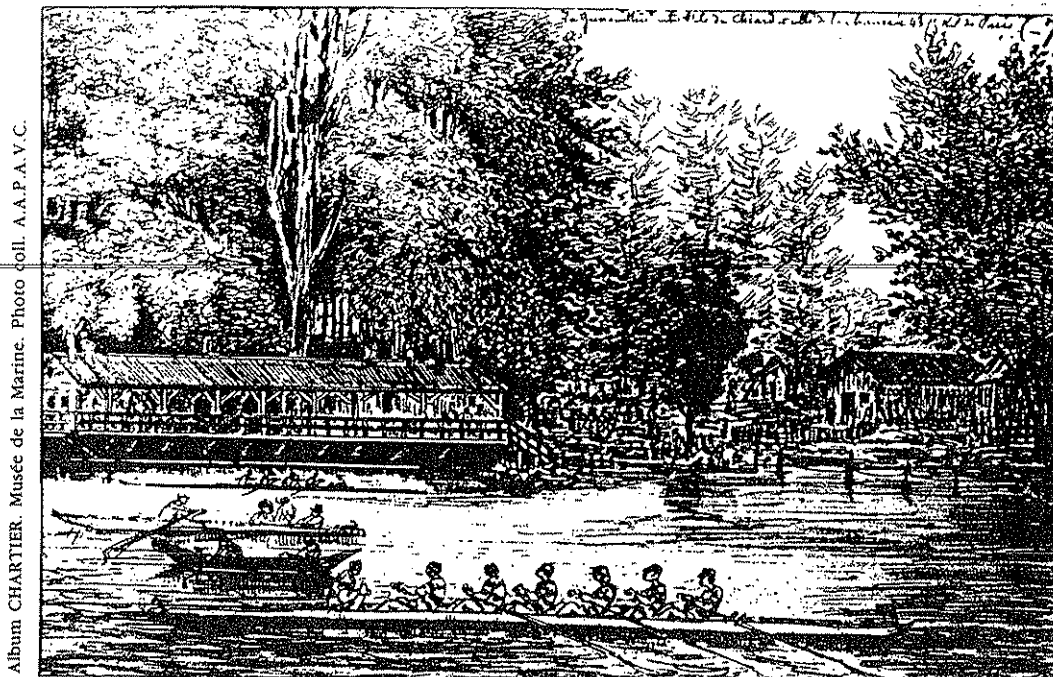
On ne vous a pas trompé, ami lecteur, la Grenouillère en fourmille ; on y voit même la plus grande partie de la vieille garde, mais en revanche que de jeunes et jolies femmes ! Que de belles et agréables jeunes filles ! Ai-je besoin d'en dire plus long et que dirai-je d'ailleurs ? Il faudrait vous les dépeindre, les nommer toutes, et la plume est bien impuissante pour faire des portraits de femmes aussi charmantes.

Raoul de PRESLES

INDEX DES NOMS CITÉS

- ALPHAND Jean-Charles Adolphe, 1817-1891. Ingénieur chargé par Haussmann en 1854 d'aménager les parcs de Paris ; directeur des travaux de fortifications durant le siège.
- ARNAL Etienne, 1794-1872, acteur comique du Palais-Royal.
- AUBERT, libraire, graveur célèbre par ses publications de mode, et comme éditeur de Daumier et de Gavarni.
- AUGIER Emile, 1820-1889. Académicien, auteur dramatique, défenseur de la morale bourgeoise, a écrit des comédies sociales. Demeurait à Croissy, quai de l'Ecluse où il est décédé.
- BARROT Odilon, 1791-décédé le 7 août 1873 dans sa maison de Bougival. Avocat, homme politique, école libérale, monarchiste constitutionnel, premier ministre 1848-1849, ami de Thiers.
- BOURUET, un des neveux de Mme Péron née Bourruet, et cohéritier des terrains de l'île. Le journaliste commet une erreur, « *Le magnifique château que l'on aperçoit* en face de la digue est celui des d'Eprenesnil, cité précédemment.
- BOULOGNE*, peintre belge.
- CASSAGNAC (Paul Granier de), 1843-1904, successeur de son père, homme politique, chef du parti impérialiste, directeur du "Pays" après 1870, fondateur de "L'Autorité" (1886), député du Gers. Marie Bashkirtseff lui vouait une grande admiration.
- DELIBES Léo, 1836-1891, célèbre compositeur français, auteur d'opéras comiques ("Lakmé") et de ballets : "Sylvia", "Coppélia"...
- DUFAURE Armand Jules, 1798-1881, ministre de la Justice, président du Conseil, Académicien.
- DUPEUTY Adolphe, auteur de comédies et de vaudevilles, co-auteur avec H. Thierry de la comédie "Les Canotiers de la Seine" représentée le 12 juin 1858 aux "Folies Dramatiques". Co-auteur avec le précédent et de Jallais du vaudeville "Le carnaval des canotiers" représenté le 25 janvier 1864 au même théâtre.
- FAVRE Jules, 1809-1880, avocat, homme politique républicain, Académicien.
- FREMIET Emmanuel, 1824-1910, sculpteur animalier dans ses débuts, puis auteur de la statue équestre de Jeanne d'Arc place des Pyramides à Paris.
- GAMBETTA Léon, 1838-1882, avocat et célèbre homme politique, député de Paris en 1869. Fréquenta beaucoup les bords de la Seine avant 1870 (voir le bulletin n°4, nov. 1994).
- GÉRÔME Léon, 1824-1904, peintre-sculpteur, style académique, demeura à Bougival. A peint "La Phrynée devant les juges", 1861 (musée de Berlin), célèbre tableau de la courtisane grecque accusée d'impudicité. La beauté de la femme dénudée à son procès désarma les juges. Elle fut aussi la maîtresse de Praxitèle et son modèle.
- GIL-PÉREZ Jules Charles (Pères Jolin dit), 1827-1882, acteur comique.
- GOUBIE Jean Richard, 1842-1899, peintre animalier, élève de Gérôme, oncle du peintre Maurice Realier-Dumas, domicilié à Chatou dans la maison de famille des Goubie..
- GOUPIL Albert, 1806-1893, fils d'Adolphe Goupil, directeur de la célèbre galerie.
- GROUSSET Paschal, 1845-1909, opposant à l'Empire, participa à la Commune ; puis auteur de romans pour la jeunesse sous le pseudonyme d'André Laurie.
- HEILBUTH, 1826-1889*, peintre allemand naturalisé français.
- HERVÉ (Florimond Ronger dit), 1825-1892. Chef d'orchestre, compositeur d'opérettes à succès telles que "Le petit Faust" (1869) et "Mam'zelle Nitouche" (1883) dont toute la France a chanté les refrains repris en chœur.
- JALLAIS de... Voir Dupeuty et Thierry.
- LABICHE Eugène, 1815-1888, auteur dramatique, nombreuses comédies : "Un chapeau de paille d'Italie", "Le voyage de M. Perrichon"... (Académicien).
- LABELONYE, pharmacien, inventa un sirop stimulant cardiaque à base de digitale. Conseiller municipal à Chatou puis député. L'ancien "Chemin vert" reliant Chatou à Croissy porte son nom.
- LAMBINET Emile Charles, 1815-mort à Bougival en 1877*, peintre.
- LESUEUR François Louis, 1789-1876, célèbre acteur du théâtre du "Gymnase" à Paris, a fréquenté les bords de la Seine (voir le bulletin n°4 nov. 1994).
- LIREUX Auguste, 1810-1870, un des fondateurs de "La Patrie" (1841), directeur de l'Odéon jusqu'en 1845, critique théâtral au "Constitutionnel".
- MALLET Alphonse (Baron), 1819-1906, banquier, régent de la Banque de France.
- RIOU, 1833-1900*, illustrateur, peintre.
- RIVOLI-MASSENA Victor (Duc de), député des Alpes-Maritimes de 1863 à 1870.
- SARDOU Victorien, 1831-1908, auteur dramatique : "Madame Sans-Gêne", "La Tosca", Académicien.
- SEYDOUX, propriétaire d'une villa sur l'île de Chatou.
- SPULLER Eugène, 1835-1896, ami de Gambetta, fonda avec lui "La République Française" (1871), ministre de l'Instruction publique.
- TISSERANT Hippolyte, 1802-1876, acteur des Boulevards, auteur de nombreuses chansonnettes.
- TARBÉ des SABLONS Edmond, 1838-1900, auteur dramatique, critique musical, puis directeur du "Gaulois".
- THIERRY Henri, auteur de comédies, co-auteur avec A. Dupeuty de la comédie "Les canotiers de la Seine", jouée en 1858 au théâtre des "Folies Dramatiques" et avec de Jallais et le précédent du vaudeville "Le carnaval des canotiers" (1864).
- VIBERT Georges, 1840-1902*, peintre de genre, auteur dramatique, a épousé l'actrice Marie Lloyd.
- WILLEMS Florent, 1812-1905*, peintre belge d'histoire et de genre.

* Voir ci-après les notes au chapitre "Ils ont peint ou dessiné la Grenouillère".



Album CHARTIER. Musée de la Marine. Photo Coll. A.A.P.A.V.C.

« Le jeune Gougou à six rameurs s'arrête un instant pour contempler la Grenouillère... »

Le long article précédent serait incomplet pour évoquer l'ambiance qui régnait si nous ne donnions pas un autre texte du même auteur, paru dans le même journal le 14 juillet 1868 (n°94).

LA FÊTE VÉNITIENNE À LA GRENOUILLÈRE

Quel aspect animé que celui de la Grenouillère, de l'Île de Croissy, pendant toute la journée d'hier !

Un monde fou, des femmes charmantes, des toilettes fraîches comme une matinée de printemps, des grands seigneurs, des diplomates, des sportmen, des hommes de lettres, des artistes et de simples bourgeois, c'était comme un bouquet de fleurs !

Jusqu'à six heures, on paressait sur le gazon ingurgitant toutes sortes de boissons rafraîchissantes, on s'installait sur la berge pour juger de l'élégance avec laquelle les baigneurs et surtout les ravissantes baigneuses coupaient l'onde, on piquait une tête ; on canotait, ou l'on faisait l'école buissonnière parmi les fourrés de ce site délicieux, auprès duquel l'Île de Robinson ne vaut pas deux liards.

Le soir, après un petit orage coquet qui balaya le ciel et rendit à l'atmosphère toute sa pureté, et au ciel tout son éclat, mille barques illuminées comme des gondoles vénitienes sillonnèrent le fleuve dans toutes les directions et c'était vraiment féerique. Toutes ces barques — il y en avait près de deux cents — aux feux multicolores glissaient bruyantes et animées, chargées de joyeuses promeneuses, pendant que des flancs d'une grande péniche s'échappaient des sons harmonieux que la fanfare de Croissy ne cessait d'envoyer dans les airs.

D'instant en instant, des flammes de bengales, des soleils et autres pièces d'artifice allumées sur quelques canots venaient jeter des éclats plus brillants encore sur la fête.

A neuf heures, un vrai feu d'artifice a été tiré sur la berge en face de l'île. Il a eu le plus vif succès.

[...] Il y avait également à cette fête un concours d'illuminations. "Minuit", à M. Guyon, a remporté le premier prix — une médaille d'or — ; et "Mouillette", à M. Ségui, le deuxième — une médaille d'argent —.

Ah ! J'oubliais : la fête s'est terminée par un bal qui a dignement clôturé la soirée.

Raoul de PRESLES

Le bal de la Grenouillère ! Ce fameux bal qui contribua tant à la renommée du site ! Plusieurs affiches furent éditées pour allécher la clientèle parisienne. On



D. CATINAT "C'est arrivé à Croissy"

Une des affiches de GRAY

en connaît quatre de graphismes différents (voir ill. ci-dessous et verso de la couverture). Elles ont toutes le même message : bal tous les jeudis, départ gare St-Lazare, retour assuré avec l'heure : celle-ci variant suivant l'époque (le soir), 11h15, ou 11h19 ou 11h21.

Les dates de parution ne sont pas connues. On peut penser que la première éditée fut celle où l'on voit de jolies nageuses s'ébattre dans l'eau, des hommes en maillots de bains sur le "Pot à fleurs" et, à l'arrière-plan, le bateau-café-bal bien stylisé.

C'est le même auteur, H. GRAY, qui dessina les trois autres affiches ; la plus récente étant celle où l'on voit une femme à l'éventail.

Puisque nous arrivons à l'été 1869, n'oublions pas d'évoquer deux jeunes peintres inconnus du public : RENOIR (28 ans) et MONET (29 ans) qui vont installer leur chevalet devant la Grenouillère (voir chapitre "Ils ont peint ou dessiné la Grenouillère").

La visite de l'Empereur en août 1869

L'écho des visites des célébrités du moment et de l'aristocratie qui fréquentaient la Grenouillère ne manqua pas d'arriver aux oreilles de l'Empereur qui décida de se rendre compte par lui-même.

La visite fut largement commentée par les journaux. Voici le récit qu'en donna "La Chronique illustrée" du 1^{er} août 1869 sous la signature d'Edmond VIELLOT.

L'ÎLE DE LA GRENOUILLÈRE

L'excursion récente de l'Empereur et de l'Impératrice sur les bords de la Seine donne un intérêt d'actualité au dessin que nous publions aujourd'hui représentant l'île de la Grenouillère.*

Nous empruntons quelques lignes sur cette promenade du souverain à l'intéressant article que M. E. Bauer écrit dans le "Moniteur universel". Nous ne pouvions emprunter une plume plus élégante et puiser à meilleure source :

Tous les vrais Parisiens connaissent ce charmant endroit, véritable plage d'eau douce, où se trouvent un peu trop confondues dans la journée, sous les vastes ombrages de l'île, les élégances du grand monde, du monde bourgeois et surtout du demi-monde.

Sur une péniche, le père Seurin, le propriétaire des bains, qu'on n'appellera plus à l'avenir que M. Seurin, a construit un vaste chalet en bois, où il a installé un café. Une autre péniche porte une autre salle, qui a été divisée en cabi-nets de bains.

Sur la berge de l'île, sous les grands arbres et au milieu des fleurs, s'échelonnent, après les cabines des bains des dames, de petites cabanes entourées de jardins appartenant à des particuliers.

C'est là que vont se baigner et surtout voir les ébats des baigneurs et des baigneuses l'aristocratie de Bougival et de Croissy.

La péniche est rejointe à la terre par deux petits ponts de bois, s'appuyant chacun sur un même îlot tout petit, au milieu duquel est planté un arbre superbe. Cet îlot est le lieu le plus fréquenté de la plage, c'est aussi l'endroit où le passeur débarque les passagers des deux rives.

L'Empereur, l'Impératrice, le Prince Impérial et leur suite descendirent dans le canot pour débarquer à la Grenouillère. Ils furent reçus par M. et Mme Seurin, bien étonnés de voir arriver à pareille heure, où tout le monde est ordi-

* C'est le dessin de Riou, publié par "L'Événement" avec l'article de Raoul de Presles.

nairement parti, un si grand nombre de personnes ; il furent bien plus étonnés lorsqu'ils apprirent que c'étaient l'Empereur et l'Impératrice.

Mais Leurs Majestés mirent bien vite ces braves gens à leur aise et demandèrent à visiter l'établissement.

Puis après l'on se remit en route pour Bougival. M. Seurin en tête montra le chemin, et Mme Seurin, à côté de l'Impératrice, donnait des explications à Leurs Majestés sur les endroits qu'ils parcouraient et sur les propriétés situées de l'autre côté de l'eau devant lesquelles on passait.

Malgré les difficultés du chemin, ajoute M. Bauer, il n'arriva aucun accident, grâce à M. Seurin qui fut un très bon guide, et, sauf les pieds légèrement mouillés, on arriva à l'écluse ; il était neuf heures [...].

Puis l'auteur décrit la fin de la journée : les Souverains et leur suite embarquèrent à l'écluse de Bougival sur leur yacht "Le Puebla", pour aller jusqu'au Pecq où la cour monta en chars-à-bancs attelés en poste pour rejoindre le château de St-Cloud.

Naturellement, on "clabauda" autour de cette visite assez inattendue et peu protocolaire. Un vieux journaliste racontant ses souvenirs de canotiers sur notre boucle de Seine s'en fait l'écho dans le journal "Le Matin" du 16 août 1898 sous le titre :

UNE GAFFE CÉLÈBRE

La Grenouillère était alors tenue par M. et Mme Serin [sic.], qui ne l'étaient ni l'un ni l'autre ! Et il faut croire qu'une telle vogue avait sa raison d'être puisque, vers cette époque, l'Impératrice manifesta le désir de visiter cette curiosité et s'y fit conduire par l'Empereur. A la nouvelle de l'arrivée de Leurs Majestés, les patrons coururent se mettre sur leur trente et un ; Madame Seurin ne se démonta pas : « Ah ! par exemple ! s'écria-t-elle à leur vue, si j'attendais quelqu'un aujourd'hui, ce n'était pas vous ! ».

La visite se signala par une autre gaffe non moins célèbre. Le souverain s'étant un peu éloigné, le père Serin, vêtu de sa belle redingote, s'empessa d'offrir le bras à l'Impératrice pour lui montrer les curiosités de l'île et, comme ils allaient s'engager dans un sentier : « Mon gaillard, s'écria un ami survenu à l'improviste en frappant sur l'épaule du patron, je t'y prends cette fois à te promener avec la plus belle cocotte de l'établissement ! ». Reconnaisant sa méprise, le malheureux voulait rentrer sous terre... mais on raconte que le père Serin ne broncha pas et que l'Impératrice eut le bon ton de ne pas entendre... cela vous dépeint l'époque.

Le couple impérial ayant manifesté probablement quelques satisfactions et de la bonté, les SEURIN se prirent d'audace pour solliciter des faveurs !

La femme écrivit à Sa Majesté, le mari au directeur des Contributions indirectes du département, pour demander assez naïvement « qu'il soit donné l'ordre de prolonger leur bail... pour neuf années, directement et non plus comme sous-locataires de Mme PÉRON depuis dix-huit ans »

(voir fac similé). On voit par ces deux lettres l'amalgame que font les SEURIN de leur position. « Il y a dix-huit ans » — donc en 1851 —. On a vu qu'ils occupaient le terrain de la digue, sans bail, par tolérance ! Puis ils demandent une prolongation d'un bail dont en fait ils ne sont pas titulaires !!

La requête fut transmise par le Cabinet de l'Empereur à l'Administration qui, dans sa lettre du 10 octobre 1869, donna sa réponse : « Le bail expirant le 1^{er} mai 1871, il y a lieu d'en attendre la fin pour procéder à son renouvellement ».

Mais hélas, l'Administration, on ne sait pourquoi, tarda à lancer la procédure. En mars 1872⁽¹⁴⁾, SEURIN prit la précaution d'écrire qu'en sa qualité de

A Sa Majesté
L'Empereur des Français

Sire,

Je suis la locataire de l'établissement de la Grenouillère à Courcy. J'ai eu l'honneur de recevoir Votre Majesté : elle m'a demandé si je faisais des affaires. La timidité m'a empêché de lui dire que nous sommes depuis dix-huit ans locataires du Domaine, que notre bail va expirer dans un an, et que notre prospérité tient absolument à ce que nous puissions obtenir de l'Etat, la prolongation de notre bail.

Je crains d'être indiscret, mais on m'assure que Votre Majesté est très bonne et qu'elle ne me blâmera pas si je viens la prier de donner au Directeur des Contributions indirectes de Seine-et-Oise, l'ordre de me faire un nouveau bail de neuf ans, aux conditions que l'Etat jugera convenable.

Notre établissement est tout notre avoir, notre seule industrie, et notre sort tient à la prolongation de notre bail.

Excusez, Sire, mon indiscretion ; j'ai bien de l'embarras à prendre sur moi tant de hardiesse.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,
Sire,
de Votre Majesté,
la très-humble et très-respectueuse
servante et sujette.

femme Seurin

"sous-traitant" des héritiers PÉRON, il consentait à acquitter les droits de fermage jusqu'au 1^{er} juillet.

En avril, l'Administration considéra que cet engagement n'avait pas de valeur, à défaut de produire un acte notarié. Mais, finalement, tout s'arrangea le 30 juin 1872. François SEURIN, seul adjudicataire, emporta le bail pour 705 francs par an (au même prix que précédemment) pour la période expirant le 31 décembre 1875. Le voilà enfin titulaire du bail ! Amodiataire des terrains, ainsi que l'on disait dans l'Administration.

27
636
A Monsieur le Directeur des Contributions
Municipales de Seine-et-Oise.



Monsieur le Directeur,

*M. J. P. Augier
Cm. - 24
1752*

Je suis sous-locataire des terrains de l'État loués à M^{me} Françoise Péron dans l'île de Croissy et où j'ai fondé l'établissement appelé la Grenouillère.

Mon bail expire dans dix-huit mois. J'aurais attendu encore pour vous en demander la prolongation, mais la bonté que Sa Majesté m'a témoignée dernièrement en vous visitant m'embardit à venir dès à présent vous faire de vouloir bien me prolonger pour neuf années, le bail que j'ai depuis bientôt dix-huit ans.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,
Monsieur le Directeur,
votre très-humble Serviteur

Seurin

Croissy le 24 Août 1869.

L'évolution après 1870

Après les tristes événements de 1870/1871, la vie reprit de plus belle. Les progrès de l'industrialisation incitèrent de nouvelles couches de population à rechercher en fin de semaine un dépaysement. Une foule bigarrée de plus en plus nombreuse envahit les bords de la Seine. On assista à la multiplication des canotiers de tous genres, à l'arrivée d'une clientèle en quête de loisirs, d'amusements, de défoulement, ce qui entraîna, au cours de la vingtaine d'années qui suivirent, une dégradation des mœurs. Comme chez FOURNAISE à Chatou, les SEURIN durent évoluer pour satisfaire et conserver les clients.

Au mois de mars 1870, émoi au Conseil Municipal : on apprend que l'île de Croissy est mise en vente par le notaire PERON chargé de la liquidation de la succession PÉRON (voir ci-après chapitre "L'île de Croissy"). La municipalité croit posséder un "droit de promenade" (ou de passage) dans l'île et veut tenter une action en reconnaissance. Mais il n'en est rien ! Cependant, par tolérance, les futurs acquéreurs laisseront encore le public se promener.

Aux élections municipales, le 12 août 1870, François SEURIN, limonadier, est élu (de même qu'Emile AUGIER). Il a 42 ans. C'était reconnaître sa notoriété. Il restera conseiller quatre ans.

En 1872⁽¹⁵⁾, pour la première fois, il apparaît en qualité de "constructeur de canots". Pour satisfaire la demande, il a dû se lancer dans cette nouvelle activité avec son fils qui a grandi. Quatre ans plus tard, en 1876, on constate qu'un grand changement s'est produit dans l'organisation familiale.

Les SEURIN ont abandonné le domicile de la Grande Rue du village pour s'installer dans l'île, probablement à bord d'un de leurs bateaux. François, le père, est devenu maître de bains froids et son fils, Emile, qui a 23 ans, constructeur de canots⁽¹⁵⁾. Ils emploient à demeure un ouvrier en canots de même âge, Jean-Pierre SCHENEBERGER, d'origine lorraine, et un bachelier, Hippolyte NICOLLE, âgé de 53 ans, venant de Moisson, canton de Bonnières, Seine et Oise, ainsi qu'une domestique de Croissy.

Mais il y a également un sieur Alfred SAINTARD qui apparaît. Il est âgé de 26 ans, originaire lui aussi de Moisson (où les parents demeurent), boulanger de profession, marié à Alexandrine FONTAINE, de St-Germain-en-Laye. Le couple s'installa au village, Grande Rue, et Alfred alla travailler à la Grenouillère. Boulanger ! Voilà qui surprend ! Ce n'est pourtant pas une coquille du registre ! Dans les déclarations des naissances de ses trois premiers enfants, on peut lire : boulanger-pâtissier, et même chef pâtissier. SEURIN a dû vouloir ajouter à son café un service de casse-croûte, pâtisserie, et quelques plats simples, la restauration n'étant jamais entrée dans la réputation du lieu.

Et Emile SEURIN, le constructeur de canots, où était situé son atelier ? Dans les anciens garages qui figurent sur le plan de 1858 ? A l'extrémité amont de la digue ? A la pointe de l'île de Chatou ? Son père a creusé en 1874⁽¹⁶⁾ — sans autorisation — une rampe d'accès à cet endroit « destinée à opérer le tirage d'un train de gros bois de charpente ». A quel usage était destiné ce bois ? Peut-être à améliorer, à modifier le bateau-café. On voit

apparaître sur les gravures de l'époque une galerie, un plançoir, l'avant du ponton flottant.

En tout cas, en janvier 1876, le bail des terrains de la digue a été renouvelé par adjudication au prix de 755 francs pour six ans (jusqu'au 31 décembre 1881), mais il comprend pour la première fois la totalité de la digue, soit 100 m de plus, 250 m au total.

Ces années écoulées et les quelques-unes qui vont suivre furent celles qui virent l'apogée des guinguettes, restaurants, garages de bateaux des bords de Seine. N'oublions pas que c'est en 1881 que RENOIR, chez FOURNAISE, peignit le "Déjeuner des Canotiers".

Ce fut également dans ces années que les premiers contes de Guy de MAUPASSANT sur le canotage parurent. Dans notre bulletin n°3 (1993), nous avons largement développé les séjours de l'écrivain sur les bords de la Seine. On sait que MAUPASSANT fréquenta assidûment ces lieux une douzaine d'années à partir de 1873. S'il décrivit admirablement la beauté du paysage et des berges, il brossa un tableau très noir du public qui fréquentait la Grenouillère. On ne peut négliger cet aspect. Voici quelques extraits de deux célèbres contes :

LA FEMME DE PAUL

Quand ils arrivèrent, il allait être trois heures, et le grand café flottant regorgeait de monde.

L'immense radeau, couvert d'un toit goudronné que supportent des colonnes de bois, est relié à l'île charmante de Croissy par deux passerelles dont l'une pénètre au milieu de cet établissement aquatique, tandis que l'autre en fait communiquer l'extrémité avec un îlot minuscule planté d'un arbre et surnommé le "Pot-à-Fleurs", et, de là, gagne la terre auprès du bureau des bains. [...]

Dans l'établissement flottant, c'était une cohue furieuse et burlante. Les tables de bois, où les consommations répan-

dues faisaient de minces ruisseaux poissonnés, étaient couvertes de verres à moitié vides et entourées de gens à moitié gris. [...]

[La description détaillée des personnages se poursuit, nous reprenons le récit le soir au bal]

Lorsqu'ils eurent tourné le coude de la rivière, la Grenouillère leur apparut dans le lointain. L'établissement en fête était orné de girandoles, de guirlandes en veilleuses de couleur, de grappes de lumières. Sur la Seine circulaient lentement quelques gros bachots représentant des dômes, des pyramides, des monuments compliqués en feux de toutes nuances. Des festons enflammés traînaient jusqu'à l'eau ; et quelquefois un falot rouge ou bleu, au bout d'une immense canne à pêche invisible, semblait une grosse étoile balancée.

Toutè cette illumination répandait une lueur alentour du café, éclairait de bas en haut les grands arbres de la berge dont le tronc se détachait en gris pâle, et les feuilles en vert laiteux, sur le noir profond des champs et du ciel.

L'orchestre, composé de cinq artistes de banlieue, jetait au loin sa musique de bastringue, maigre et sautillante [...].

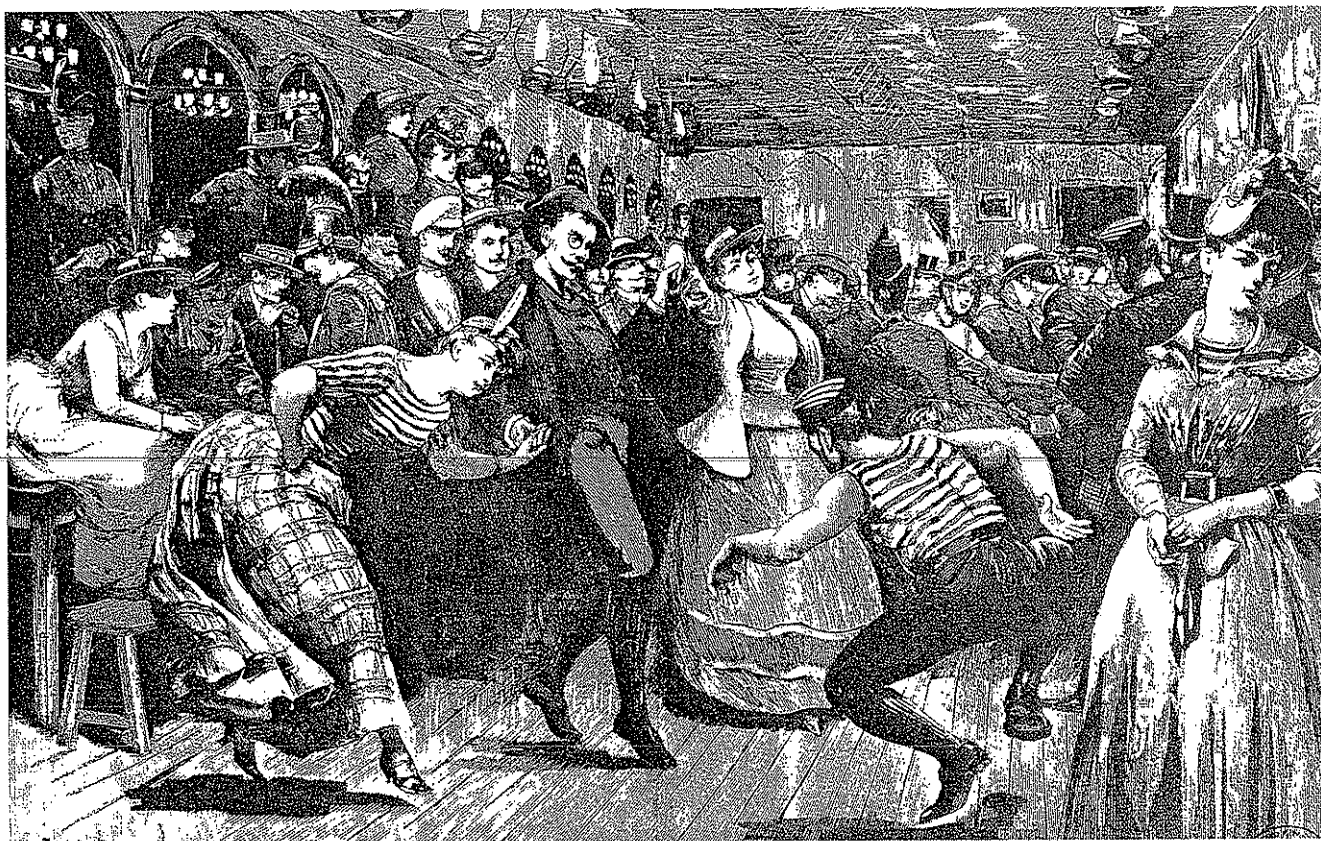
L'assistance s'était épurée. Les canotiers presque seuls restaient avec quelques bourgeois clairsemés et quelques jeunes gens flanqués de filles. Le directeur et organisateur de ce cancan, majestueux dans un habit noir fatigué, promenait en tous sens sa tête ravagée de vieux marchand de plaisirs publics à bon marché.

On dansait : les couples face à face cabriolaient éperdument, jetaient leurs jambes en l'air jusqu'au nez des vis-à-vis.

Les femelles, désarticulées des cuisses, bondissaient dans un envollement de jupes révélant leurs dessous. Leurs pieds s'élevaient au-dessus de leurs têtes avec une facilité surprenante, et elles balançaient leurs ventres, frétilaient de la croupe, secouaient leurs seins, répandant autour d'elles une senteur énergique de femmes en sueur.

Les mâles s'accroupissaient comme des crapauds avec des gestes obscènes, se contorsionnaient, grimaçants et hideux, faisaient la roue sur les mains, ou bien, s'efforçant d'être drôles, esquissaient des manières avec une grâce ridicule.

Une grosse bonne et deux garçons servaient les consommations.



LES ENVIRONS DE PARIS - LE BAL DU JEUDI SOIR A « LA GRENOUILLÈRE » - Dessin d'après nature, par M. Paul DESTEZ

YVETTE

Une rumeur lointaine et continue de voix humaines, une clameur sourde et grondante annonçait l'établissement cber aux canotiers.

Ils l'aperçurent tout à coup. Un immense bateau, coiffé d'un toit, amarré contre la berge, portait un peuple de femelles et de mâles attablés et buvant, ou bien debout, criant, chantant, gueulant, dansant, cabriolant au bruit d'un piano geignard, faux et vibrant comme un chaudron.

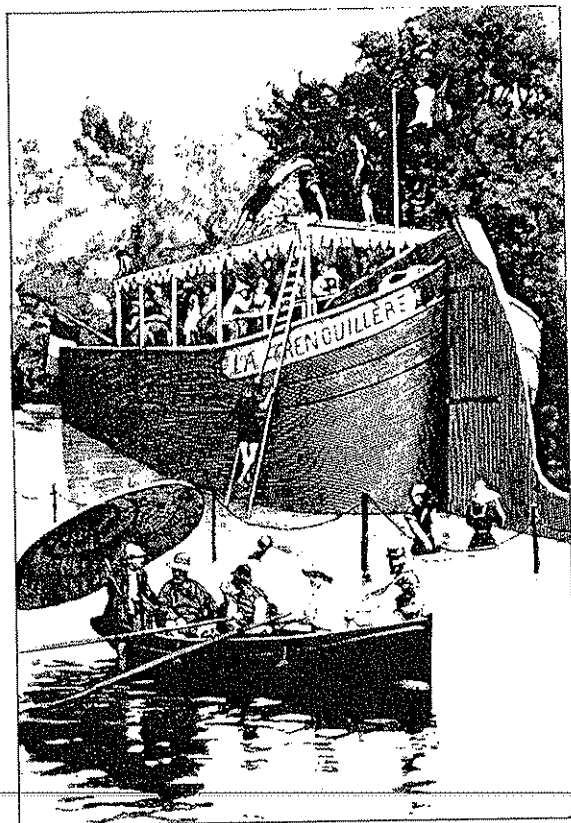
De grandes filles en cheveux roux, étalant, par-devant et par-derrière, la double provocation de leur gorge et de leur croupe, circulaient, l'œil accrochant, la lèvre rouge, aux trois quarts grises, des mots obscènes à la bouche.

D'autres dansaient éperdument en face de gaillards à moitié nus, vêtus d'une culotte de toile et d'un maillot de coton, et coiffés d'une toque de couleur, comme des jockeys.

Et tout cela exhalait une odeur de sueur et de poudre de riz, des émanations de parfumerie et d'aisselles.

Les buveurs, autour des tables, engloutissaient des liquides blancs, rouges, jaunes, verts, et criaient, vociféraient sans raison, cédant à un besoin violent de faire du tapage, à un besoin de brutes d'avoir les oreilles et le cerveau pleins de vacarme.

De seconde en seconde un nageur, debout sur le toit, sautait à l'eau, jetant une pluie d'éclaboussures sur les consommateurs les plus proches, qui poussaient des hurlements de sauvages.



Oreste CORTAZZO : La Grenouillère
Bois gravé par C. LEMOINE illustrant Yvette de Guy de MAUPASSANT

Reprenons le cours de l'histoire des patrons de la Grenouillère.

L'année 1881 va voir des changements. En septembre, SEURIN renouvela son bail des terrains pour neuf ans, mais sans la partie supplémentaire, que l'Etat venait d'affecter aux exercices des pontonniers militaires.

Mention Honorable à l'Expos. Univ. 1878

SEURIN

CONSTRUCTEUR DE CANOTS DE PLAISANCE & DE YACHTS
à la Voile et à l'Aviron

MODÈLES de YACHTS, de CANOTS et de VOILES de COURSES
Établis en réduction des premiers Coureurs
ou sur les plans des Amateurs

A CROISSY (dans l'île)
(Seine-et-Oise)

COLL. SEQUANA

Publicité des Ets. Seurin dans l'Annuaire
du Rowing Européen en 1881.

Au recensement de la fin de l'année, on constate que les parents SEURIN sont installés au village, rue de l'île, avec leur fils et le marinier NICOLLE, âgé de 59 ans. A l'inverse, les SAINTARD sont déclarés dans l'île avec leurs trois enfants, la dernière née, Alice, a trois jours (elle est née le 17 décembre, son père est chef pâtissier).

Alfred, outre ses qualités de boulanger-pâtissier, était aussi devenu fermier du passage d'eau depuis 1877.

En septembre 1885⁽¹⁷⁾, il demanda « à être dispensé d'assurer le service de ce passage pendant les mois de décembre à février de chaque année » et à l'appui de sa demande, « il expose que le service... est nul pendant ces quatre mois ». Il veut emmener les bateaux au « dessous de Mantes » [sans doute à Moisson] « les garer dans un endroit sûr, pour les mettre à l'abri des grandes eaux et des glaces ».

L'ingénieur qui a rédigé le rapport « reconnaît que le passage ne sert guère qu'à desservir l'établissement de bains froids auquel est annexé un café flottant fermé les mois d'hiver ». La demande fut acceptée et le cahier des charges fut modifié.

Le 30 décembre 1885⁽¹⁷⁾, eut lieu l'adjudication pour le renouvellement du bail du passage d'eau pour les neuf années à venir. Cette année-là, trois candidats se présentèrent. Les pièces à produire comprenaient obligatoirement un certificat de moralité, et sur celui que délivra le maire de Croissy, on lit : « Alfred SAINTARD, cafetier, maître de bains froids ».

Un des candidats fut exclu ; l'autre était le sieur BRIAN Louis, jardinier à Bougival, qui avait remplacé SEURIN pendant trois ans, de 1864 à 1866. Aux enchères, BRIAN offrit 105 francs, mais SAINTARD l'emporta à 110 francs.

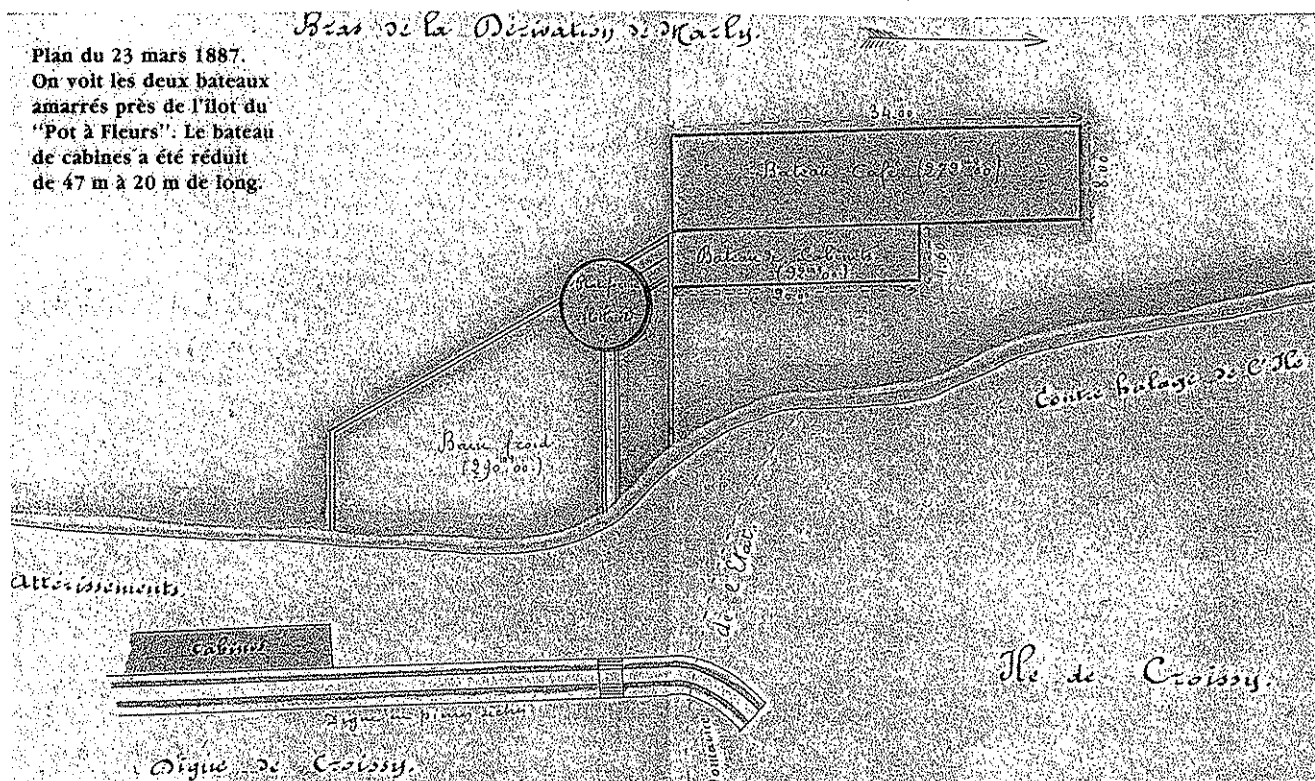
Dans l'année, SEURIN céda son affaire aux SAINTARD. En 1886, les parents SEURIN dirent adieu à Croissy. Lui avait 58 ans, il se retirait après une belle réussite, il laissait sa chère Grenouillère, qu'il avait créée, en plein éclat. Il était temps !... On ne sait où ils sont allés finir leurs jours. Peut-être les retrouverons-nous un jour ?

Le frère, jardinier, quitta aussi Croissy. Sa fille aînée, mariée à un ébéniste, avait eu une petite fille à Rueil, et sa deuxième fille, Marie, s'était mariée à M. BEAUVIRONNAIS de Croissy.

Mais Emile SEURIN resta. Il retourna se loger sur la

Plan de la Déviation de Croissy.

Plan du 23 mars 1887.
On voit les deux bateaux amarrés près de l'îlot du "Pot à Fleurs". Le bateau de cabines a été réduit de 47 m à 20 m de long.



Arch. Dépt. Dossier S113-478 - Coll. A.M.F.

digue et construire des canots, les entretenir et les louer, en accord avec les SAINTARD.

Un peu plus tard, au mois d'octobre, Alfred SAINTARD supprima la partie arrière du bateau de cabines. Il le réduisit de plus de la moitié. De 47 m de long à l'origine, il ne conserva que 20 m ; les raisons de cette importante diminution ne sont pas connues, on peut supposer que la vétusté de la construction n'a pas été étrangère à la décision.

Naturellement, SAINTARD demanda une réduction de la redevance payée pour le stationnement des bateaux⁽¹⁸⁾. Ce fut l'occasion pour l'Administration de vérifier les dimensions. Un plan établi à cette occasion (voir ill.) nous montre les implantations des bateaux et l'enceinte des bains. Un arrêté du 10 juin 1887 fixa la redevance de stationnement à 260 francs (au lieu de 300 francs) et substitua SAINTARD à l'ancien titulaire SEURIN.

Alfred fit l'objet de plusieurs observations sur son comportement au passage d'eau. Le 2 juillet 1888⁽¹⁹⁾, un procès-verbal a été dressé par le garde champêtre de Croissy. SAINTARD « s'est mis en contravention en faisant monter dans son bateau 17 personnes au lieu de 10, nombre limitatif qui lui était assigné » [par le cahier des charges]. On imagine qu'il devait être coutumier du fait, pour qu'on en arrive à lui dresser ce procès-verbal. Mais le passeur présenta sa défense en exposant « que sur les 17 personnes il y avait un certain nombre d'enfants et que la ligne de flottaison assignée n'était pas dépassée ». Toujours est-il que le Conseil de Préfecture le condamna à 15 francs d'amende et à trois journées de travail.

Le 25 mai 1889, dans la séance du Conseil Municipal, il est dit que plusieurs membres ont déjà signalé que le concessionnaire ne se conformait pas aux clauses et conditions du traité, et qu'il y avait lieu de le rappeler à l'ordre...

Les services de la Navigation vont effectuer des contrôles⁽¹⁹⁾ du passage d'eau. Les rapports de visite ne manquent pas d'intérêt ; ils décrivent les points d'embarquement et de débarquement, l'affichage et les bateaux. Le passeur disposait de trois batelets — deux sur le bras droit et un sur le bras gauche — qui mesureraient 7 m de long sur 1,55 m de large. Ils pouvaient contenir douze personnes, y compris le passeur, étaient garnis de deux avirons, une gaffe ferrée, une écope, une chaîne d'amarrage. Enfin, la ligne de flottaison était marquée par un linteau de bois, de chaque côté, l'arête inférieure correspondant à l'embarquement de dix personnes.

L'incendie

L'année ne va pas finir sans drame.

Le 16 octobre 1889, Alexandrine SAINTARD accouche d'une petite fille, Thérèse, dans l'île sur le bateau où le ménage loge à la belle saison. A l'approche de l'hiver, les SAINTARD retournaient au village.

Dans la nuit du samedi 19 octobre au dimanche 20, le feu prit sur le bateau. Tous les matériaux étant en bois, on imagine facilement le drame qui eut lieu. Mais laissons les journaux locaux raconter l'événement.

CROISSY

Samedi, à dix heures du soir, un terrible incendie se déclarait dans les bateaux de la Grenouillère.

Le feu, activé par un vent violent et alimenté par des matières inflammables : pétrole et goudron, prit, en un instant, des proportions considérables. Les flammes s'élevaient au-dessus des plus hauts arbres et les dévoraient.

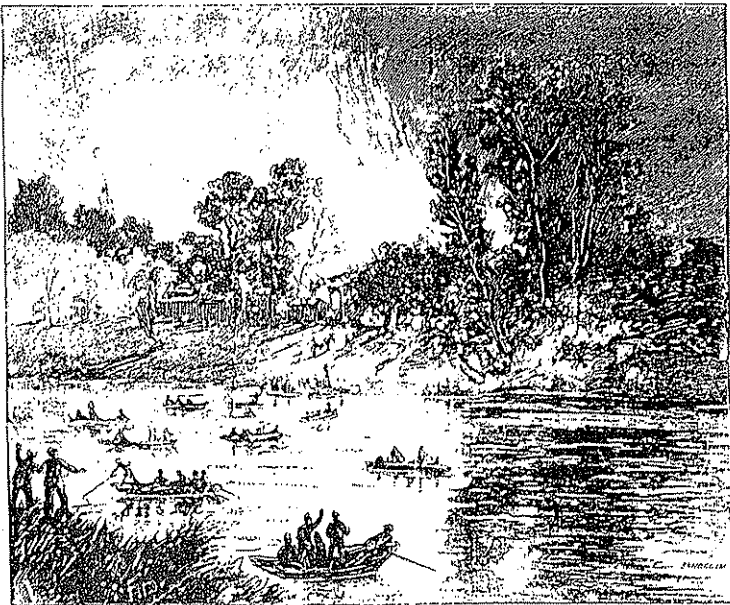
Depuis quelque temps, M. Saintard, le propriétaire, allait, pour des causes ignorées, coucher à Croissy, laissant imprudemment à sa femme la garde de l'établissement.

Ce soir-là, Mme Saintard, accouchée depuis quatre jours, se trouvait à bord, comme les jours précédents, avec sa mère, vieille femme peu alerte. Ça dut être pour les malheureuses abandonnées à elles-mêmes et n'espérant de prompts secours, un moment d'angoisse terrible.

Cependant, des jeunes gens, les premiers avertis, s'emparèrent de l'unique barque qu'ils trouvèrent et arrivèrent assez à temps pour les sortir du brasier. Mais, préoccupés de leur sauvetage, ils négligèrent de renvoyer le bateau qu'ils gardèrent dans l'île, en sorte que pompiers et spectateurs durent se résigner à regarder brûler, et ce n'est qu'après trois quarts d'heure et de nombreux appels, alors que tout secours était inutile, que les pompiers purent passer la pompe que, par prudence, ils durent démonter avant de la placer dans le bateau tombant en vétusté.

Comme ses congénères, la Grenouillère n'est plus. Du cabaret aquatique, du bal flottant, où cocottes, canotiers, mondaines en ruptures d'étiquette, se donnaient rendez-vous ; de ce temple de la jeunesse et de la folie, il ne reste plus que le souvenir et quelques épaves flottant à la surface de l'eau.

"L'Avenir de St Germain" n°434
dimanche 27.10.1889



"Le Monde Illustré" oct. 1889

Coll. A.M.F.

CROISSY

Vendredi soir [sic.], le feu a pris au bateau de la Grenouillère, témoin chaque année de si joyeux ébats au moment des bains froids. Ce bateau, déjà vieux, avait reçu des réparations importantes il y a une quinzaine d'années ; il appartenait à M. Saintard.

Samedi soir vers 10 heures, Mme Saintard, qui venait d'accoucher récemment et qui demeurait dans le bateau seule avec son enfant et sa mère, aperçut et sentit qu'il y avait de la fumée qui paraissait sortir de la cuisine ; elle appela sa mère qui, voyant qu'il y avait du danger, couvrit à la hâte sa fille de quelques vêtements et se sauva avec elle et l'enfant. Elles n'étaient pas encore dehors que le bateau prit feu presque de tous les côtés ; elles eurent même de la peine à éviter d'être atteintes par les flammes. Probablement que l'ouverture des portes, en faisant un courant d'air, a contribué au développement de la flamme.

M. Saintard, qui chaque année déménage son mobilier pendant l'hiver parce qu'il a été volé il y a quelques années, avait commencé ce déménagement et couchait dans la grande rue de Croissy où il a loué une maison.

L'alerte fut aussitôt donnée et les secours arrivèrent de divers côtés. Les pompiers de Chatou et de Bougival accoururent promptement sur les lieux, mais ils ne purent empêcher la destruction du bateau dont il ne reste que quelques poutres à moitié carbonisées.

Les dégâts sont évalués de 33 à 35 000 francs couverts, paraît-il, par des assurances.

L'incendie paraît avoir pris du côté de la cuisine où on avait conservé du feu, pour pouvoir donner des boissons chaudes à la nouvelle accouchée. Quoiqu'il eût été couvert de cendres, une étincelle peut avoir jailli et déterminé l'incendie.

Du reste, nulle donnée certaine sur la façon dont le feu a pris, mais, contrairement aux affirmations de quelques journaux de la capitale, nous croyons pouvoir affirmer que rien ne paraît démontrer que le feu ait été mis intentionnellement, et cela après des informations que nous croyons sûres.

"La Liberté de Seine et Oise" n°43
dimanche 27.10.1889

Croissy - Ce serait le vrai moment de placer la phrase fameuse : "Lugete veneres cupidinesque !" *...le célèbre bateau-bal-café de la Grenouillère n'existe plus.

Un incendie l'a complètement détruit une des nuits de la semaine dernière. La femme du directeur, Mme Saintard, qui était en couche, a été sauvée du milieu des flammes.

Les pompiers de Chatou et de Bougival, sous le commandement de M. le Lieutenant Bregé-Gilbert, ont fait la part du feu au bout d'une heure environ. Grâce au service d'ordre organisé dès le début du sinistre par M. Edmond Lepelletier, suppléant du juge de paix du canton de Marly, tout accident de personne a pu être préservé.

"L'Industriel de St-Germain-en-Laye"
n°43 du samedi 26.10.1889

* "Pleurez les Vénus et les Amours !", premier vers d'un poème de CATULLE, poète lyrique latin (87-54 av. J.C.) — N.d.I.R. —

"La Liberté de Seine et Oise", dans le n°44 du 3 novembre 1889, ajoute :

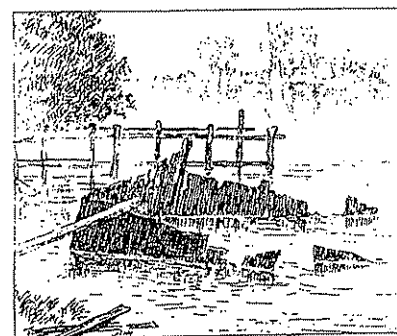
Dans notre dernier numéro, en parlant de l'incendie de la Grenouillère, nous n'avons signalé la présence que des pompiers de Chatou, sous la conduite de leur officier, M. Gilbert, et ceux de Bougival, sous la conduite du Lieutenant Bregé, nous devons ajouter que les pompiers de Croissy étaient également accourus à la première nouvelle du sinistre ; mais ils n'ont pu faire usage de leur pompe dont un des tuyaux a crevé dès qu'ils ont voulu commencer à manœuvrer. C'est un accident que personne ne pouvait prévoir.

Le même journal, le 29 décembre, rapporte que divers journaux de la capitale ont publié qu'un nouvel incendie avait eu lieu au bateau de la Grenouillère. Un démenti est donné en fin d'article.

Bien entendu, nous laissons aux auteurs de ces articles la responsabilité de leurs affirmations.

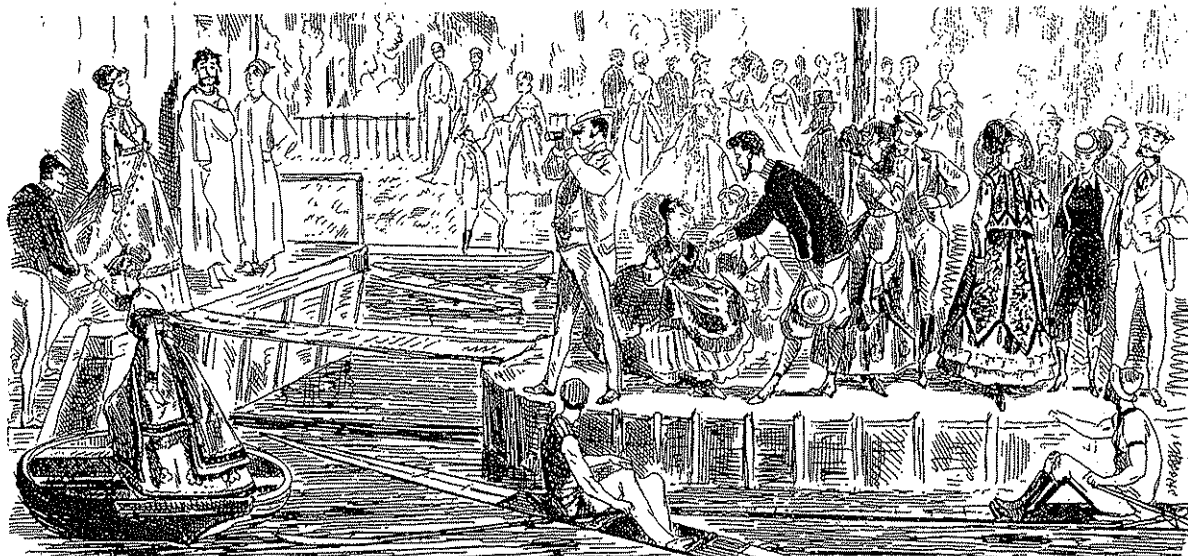
Quelque fut la cause de l'incendie, les deux bateaux furent détruits et également les proches installations à terre. C'était une grosse perte, la saison suivante était compromise.

La première Grenouillère était morte. Une page d'histoire se tournait.



REVUE DE PRESSE

On trouvera ci-après quelques articles de journaux dont la publication s'est étalée sur plusieurs années. Ils décrivent les moyens d'accès à la Grenouillère et donnent leur sentiment sur la clientèle. On peut ainsi confronter les points de vue.



LA PLAGE DE CROISSY.

Trois toilettes par jour : impossible de s'y présenter sans gants sous peine d'être regardé comme un égoutier.

Extrait du Journal Amusant du 17 juillet 1869 - Coll. Hournon.

L'UNIVERS ILLUSTRÉ - 31 juillet 1869 (extrait)

LA GRENOUILLÈRE

Quelques hardis canotiers en firent la découverte il y a de cela trente ou quarante ans au plus. Ils en baptisèrent les côtes peu accidentées, de manière à en laisser le souvenir dans la mémoire des peuples. C'est à eux que nous devons de connaître aujourd'hui le *cap du Chien mort*, l'*anse de l'Homme tout nu*, le *mouillage Infect*, la *berge des Souffleurs* et tant d'autres points devenus célèbres.

Si l'île a plusieurs noms, sa capitale n'en a qu'un : la Grenouillère. Elle se compose d'un établissement de bains tout primitif avec balcon rustique sur l'eau, et d'une série de petits enclos où les châtelains des environs remettent leurs chaloupes, enclos ornés de niches en bois où sèche ordinairement leur attirail de baigneur ou de canotier.

[...] Ô Grenouillère ! qui chantera tes échos gouailleurs, les ondes folles où fraternisent gaiement le sexe qui naît faible et celui qui le devient ! qui chantera tes voiles surchargées de passagers pas sages du tout, tes flâneurs savourant à l'ombre la douceur du farniente ou le spectacle des grasses ! et tes nymphes, ô Grenouillère ! qui les chantera, ces nymphes qui, comme celles du poète, fuient vers les saules, et qui, comme elles aussi, ont soin de se laisser voir auparavant !

Et se cupiunt ante videri.

Hélas ! la Grenouillère attend encore son poète !

Il y a quatre ans, on a pu trembler un moment pour l'avenir de cette joyeuse plage. Un arrêté de M. le maire venait d'enjoindre aux baigneurs de revêtir désormais, pour se plonger dans l'onde, non plus le caleçon classique, mais bien un costume complet. On se rappelle quels éclats de rire souleva la promulgation de cet arrêté. Les petits journaux mitraillèrent de leurs plaisanteries le magistrat trop susceptible.

Tel insinua qu'il avait voulu faire plaisir à quelque vieille cousine de province ; tel autre demanda en quoi consisterait le costume complet : s'il serait indispensable d'avoir un pantalon et un gilet de cuir-laine, deux paletots, dont un garni de fourrures ; s'il faudrait prendre en outre un passe-port avant de se mettre à l'eau et y ajouter quelques décorations étrangères. [...]

Paul PARFAIT (coll. Hournon)

LE MONDE ILLUSTRÉ - 25 juillet 1868 (extrait)

LA GRENOUILLÈRE,

BAINS FROIDS DE CROISSY, À BOUGIVAL (SEINE-et-OISE)

On descend à Rueil, la sortie de la station est en pente, ce qui fait que les gens pressés s'attardent en tombant à terre. Au bas de la rampe stationnent les omnibus américains*, qu'on envahit, et un adolescent qui agite un drapeau. Le but de cette manœuvre est d'avertir les voyageurs qu'un bateau à vapeur, tout prêt à les transporter à la Grenouillère et autres lieux, stationne au commencement du pont. On passe sous la voûte du chemin de fer et l'on trouve à gauche un chemin exécrable qui vous conduit par la ligne droite au bateau que les canotiers appellent le *Great Eastern* en raison de ses dimensions proportionnellement gigantesques.

La partie sérieuse des voyageurs monte dans les voitures ; la folle jeunesse, célibataires des deux sexes, se dirige vers le fleuve où le patron appelle les passagers à grand renfort de cloche. Le dernier arrivé a mis le pied sur le pont, la machine siffle. On part... pan, pan, pan, pan, fait le tampon. Les conversations commencent. [...]

Pendant cette conversation, la machine a continué son pan pan pan pan. On touche à la Grenouillère. La machine fait silence, il y a des amateurs pour la pleine eau. Les habitants de l'île de Saint-Caleçon accueillent bruyamment les nouveaux venus au nombre desquels se trouve l'ami de ce malheureux Chonot. Un nouveau coup de sifflet retentit et le bateau file sur Bougival, point d'arrivée.

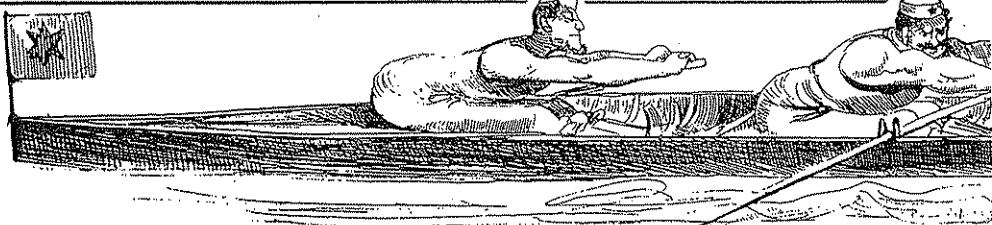
M.V.



— Comment j'ai appris à nager? C'est bien simple : tenez bien la chaise, je vais vous montrer ça.



L'heure du départ. — Le canal attend, il s'agit de suivre la grande rue, d'aller jusqu'à la Seine dans un costume présentable. Allez dans un magasin de modes, en passant par ses portes, en passant par son et sa chapeau, votre jardin moitié caudière. Le pringoir reconstruit deux autres costumes, une vareuse élégante à dessous blanc pour le canal et un mouchoir de bain.



LE JOURNAL ILLUSTRÉ - N°35 - 11 août 1879

LE DIMANCHE PARISIEN

Aucun Parisien n'oserait demander où se trouve la Grenouillère ; et pourtant combien en est-il qui, ayant entendu vanter ses plaisirs, ses distractions, ignorent le chemin pour s'y rendre.

Pour arriver à la Grenouillère, on descend à la station de Chatou ; on suit une allée de tilleuls bien ombragée, dont la dernière partie longe le petit bras de la Seine. On arrive au milieu d'un site désert : de l'eau et des grands arbres bordant les rives, voilà tout ce que l'on voit. Un passeur arrive avec une barque, vous conduit sur l'autre bord. Vous êtes dans l'île de Croissy, une île très vaste, sur laquelle il n'y a aucune maison. Les arbres, les hautes herbes, les saules y poussent en liberté et y meurent de vieillesse. Vous faites quelques pas pour traverser cette île et vous arrivez à un véritable village de petites barques, peuplant le bord du grand bras de la Seine. A une vingtaine de mètres du village, un arbre, dont le pied est entouré d'un cercle de terre comme un refuge du boulevard, forme une île.

On parvient par une passerelle à cette île microscopique, une autre passerelle conduit au ponton qui supporte et les cabines d'hommes et le café, un café flottant, une vaste salle formant terrasse sur le fleuve. Les cabines des dames sont à terre. C'est le village de barques. Entre l'arbre formant île et le rivage, c'est le petit bain que limite une corde — c'est la vraie Grenouillère —. Le grand bain, c'est le lit du fleuve, que borde de l'autre côté, sur le territoire de Rueil, un rideau de saules. Le regard ne rencontre là aussi que de la verdure et de l'eau. Grâce aux grands arbres de l'île, l'ombre est partout abondante à terre comme dans l'eau.

Pendant toute la journée, baigneurs et baigneuses se succèdent, se remplacent dans l'eau comme autour des tables du café flottant ; la nuit n'arrête pas leurs joyeux ébats, grâce à une illumination aussi sommaire que pittoresque.

LA VIE MODERNE - Septembre 1883 page 541

UN TOUR AUX ENVIRONS DE PARIS (extrait)

[...] On quittait le train à Rueil. Deux moyens de locomotion s'offraient : le chemin de fer américain* et le bateau à vapeur. Je me rappelle que c'est à lui que nous nous confiâmes. Il était amarré en amont du pont de chemin de fer et à peu près impossible à découvrir sans le soin que prenait un gamin, armé d'un drapeau tricolore, d'indiquer le chemin à suivre. Quand le capitaine était bien sûr que tout le monde était embarqué, il donnait le signal du départ et la *Notre-Dame* se détachait doucement de la rive.

Edmond RENOIR

*Voitures hippomobiles à impériales roulant sur rails entre la gare de Rueil et le pont de Bougival.

GILBLAS ILLUSTRÉ - N°34 - 21 août 1892 (extrait)

À LA GRENOUILLÈRE

[...] Et l'île apparaît là-bas avec de tumultueuses musiques, des luciers de lanternes japonaises qui frissonnent à travers des feuillages, des clameurs aiguës des femmes et de silhouettes enlacées de couples dressés sur la berge, s'allonge avec des retraites attirantes, des solitudes cachées sous les branches, des chemins qui se perdent dans le noir.

On dirait d'une Cythère où les roucoulements des colombes répondent aux aveux des amants, où ceux qui s'adorent rôdent le bras à la taille et les lèvres aux lèvres entre des haies de rosiers en fleurs, où les femmes savent les caresses qui brisent et qui enchaînent, où se célèbrent peut-être quelque fête d'amour en l'honneur d'Aphrodite.

La voiture s'est arrêtée dans une mêlée d'autres guimbardeuses dont les lanternes allumées luisent comme des regards curieux.

Et la petite Lilie Ablette qui vient de sauter de son buggy crie d'une voix rauque de gamin, hèle le passeur, les deux mains en éventail devant sa bouche :

— Ohé ! ohé ! Tête de veau, est-ce que tu vas nous laisser mariner jusqu'à demain ?

Les violons et le piano fêlé comme une vieille épinette de pensionnat râclent une valse folle comme les seguedilles qu'en les posadas de Grenade les gitanes dansent avec des œillades troublantes, des claquements de castagnettes, des ondulations de croupes et de hanches. Et, sur le ponton étroit qui oscille et tremble ainsi qu'une gabare prise d'assaut par les lames, les couples tourbillonnent en de sensuelles et libres poses. [...]

Après la valse, un quadrille de folie qui secoue les planchers et les lanternes, et l'on fait le cercle autour du gros Chapareille qui se déhanche avec Nini Trompette, pirouette sur ses talons comme un clown, balaie les chapeaux d'un coup de pied, rebondit vers le plafond et finit par un saut périlleux que saluent de longs applaudissements. [...]

Signé SARTROUVILLE

Note : Bien que publié en 1892, le texte correspond à la Grenouillère avant l'incendie de 1889.

Guy de MAUPASSANT n'omet pas de décrire les équipages sur la rive de Rueil (extrait de "La Femme de Paul")

De l'autre côté du fleuve, sur le chemin de halage, une longue file d'équipages s'alignait. Les fiacres alternaient avec de fines voitures de gommeux : les uns lourds, au ventre énorme écrasant les ressorts, attelés d'une rosse au cou tombant, aux genoux cassés ; les autres sveltes, élancées sur des roues minces, avec des chevaux aux jambes grêles et tendues, au cou dressé, au mors neigeux d'écume, tandis que le cocher, gourmé dans sa livrée, la tête roide en son grand col, demeurait les reins inflexibles et le fouet sur un genou.

LA GRENOUILLÈRE

Paris n'est pas encore port de mer, mais les Parisiens ont leur plage qui remplace Trouville et Dieppe pour les gens occupés que leurs travaux retiennent à Paris, et qui ne peuvent même pas s'absenter du samedi au lundi, en profitant des facilités et des prix réduits accordés aux voyageurs par les grandes compagnies de chemin de fer.

Cette **watering place**, pour nous servir d'une expression à la mode, cette station d'été à l'usage des paresseux ou des gens pressés n'est autre que la Grenouillère, située dans l'île de Croissy. On s'y rend en une heure à peine par le chemin de fer de l'Ouest (rive droite), et rien n'est plus curieux que l'aspect de la gare Saint-Lazare un dimanche d'été.

Sur les vastes marches du perron monumental s'agite une foule joyeuse et bruyante autant que bariolée. Les femmes sont en toilettes claires, retroussées par derrière, en bas de soie de couleur, coquets souliers à bouffettes, et s'appuient sur de hautes ombrelles-cannes à la Louis XVI. Elles sont coiffées de petits chapeaux coquets ornés de voiles de gaze blanche, bleue, grise, qui siéent à merveille au teint, et leur donnent l'aspect des miss anglaises affectionnées par le pinceau de Lawrence.

Les *gentlemen* qui les accompagnent portent la cape de *Christy*, au rebord supérieur de laquelle est fixé un monocle. Ils sont pour la plupart en vestons courts, velours ou étoffe mélangée, tenue du matin, stick ou parasol à la main.

Tout cela étagé sur les marches cause, rit, se pressure, s'attend, se hèle, se dispute, se raccommode, guette les arrivants et les arrivantes, et au coup de cloche traditionnel s'empile dans les wagons, d'où l'on ne descendra qu'à la station de Rueil.

Ici plusieurs moyens de locomotion se présentent pour gagner cette bienheureuse Grenouillère, paradis rêvé de tant d'Eves parisiennes et où abondent les Adams en costume biblique, à cette différence près que la feuille de vigne traditionnelle est remplacée par un caban de couleur.

Les intrépides vont à pied, à travers les prés, tout le long, le long de la rivière. D'autres préfèrent le chemin de fer américain, qui les conduit jusqu'à Bougival ; après quoi, on passe le bac. Les plus avisés s'embarquent à bord d'un des deux petits vapeurs miniatures qui font le service de l'île de Croissy à la gare. Ce dernier moyen de transport est de beaucoup le plus agréable et le plus goûté.

Nous voici arrivés. Quel bruit et quelle foule ! Le petit bassin où l'on barbote et où les inexpérimentés prennent leur leçon de natation, seulement pas de vessies ou de ceintures

de caoutchouc, est plein à ne pouvoir y bouger. Les grandes nageuses, elles, se jettent courageusement du haut de la galerie et piquent des têtes ou des plats-dos aux applaudissements des spectateurs restés sur la rive. Puis elles fendent l'onde d'une coupe hardie ou font la planche et se laissant balancer mollement par les remous du petit vapeur qui dérape, après avoir déposé sa collection de passagers.

Dans le café qui est situé à bord d'un ponton flottant, pas une table n'est libre. On consomme partout la bière, les sodas et l'absinthe ; la déesse verte aux reflets d'opale n'est pas négligée non plus quand sonnent cinq heures. Ici règne un pêle-mêle des plus étranges et des plus pittoresques. Les baigneurs et les baigneuses, en costume de natation, sont assis côte à côte avec des gens revêtus de redingotes ou des femmes habillées de mousseline ou de soie. Ils viennent encore tout dégoutants d'eau prendre place aux mêmes tables pour y savourer le mêlé-cassis et le bitter-curaçao, parfois même pour y jouer aux cartes et faire un bésigue chinois en trois mille, à deux centimes le point. [...]

Si nous nous enfonçons dans l'île elle-même, sous les majestueux ombrages qui la couvrent, nous trouvons des points de vue exquis, des échappées charmantes ; c'est plus vaste que les Tuileries, et dans la semaine, quand il n'y a personne, rien n'est comparable aux frais attraits de cette délicieuse solitude. L'isolement de l'île de Croissy lui a précisément valu plusieurs fois le dangereux honneur d'être choisie comme un terrain où l'on pouvait tranquillement, et à l'abri des gendarmes, vider les affaires d'honneur. Elle a été le théâtre de nombreux duels, dont les plus connus sont ceux de Carle de P... avec M. Arthur M... d'une part, et de M. O... et le marquis de M... de l'autre.

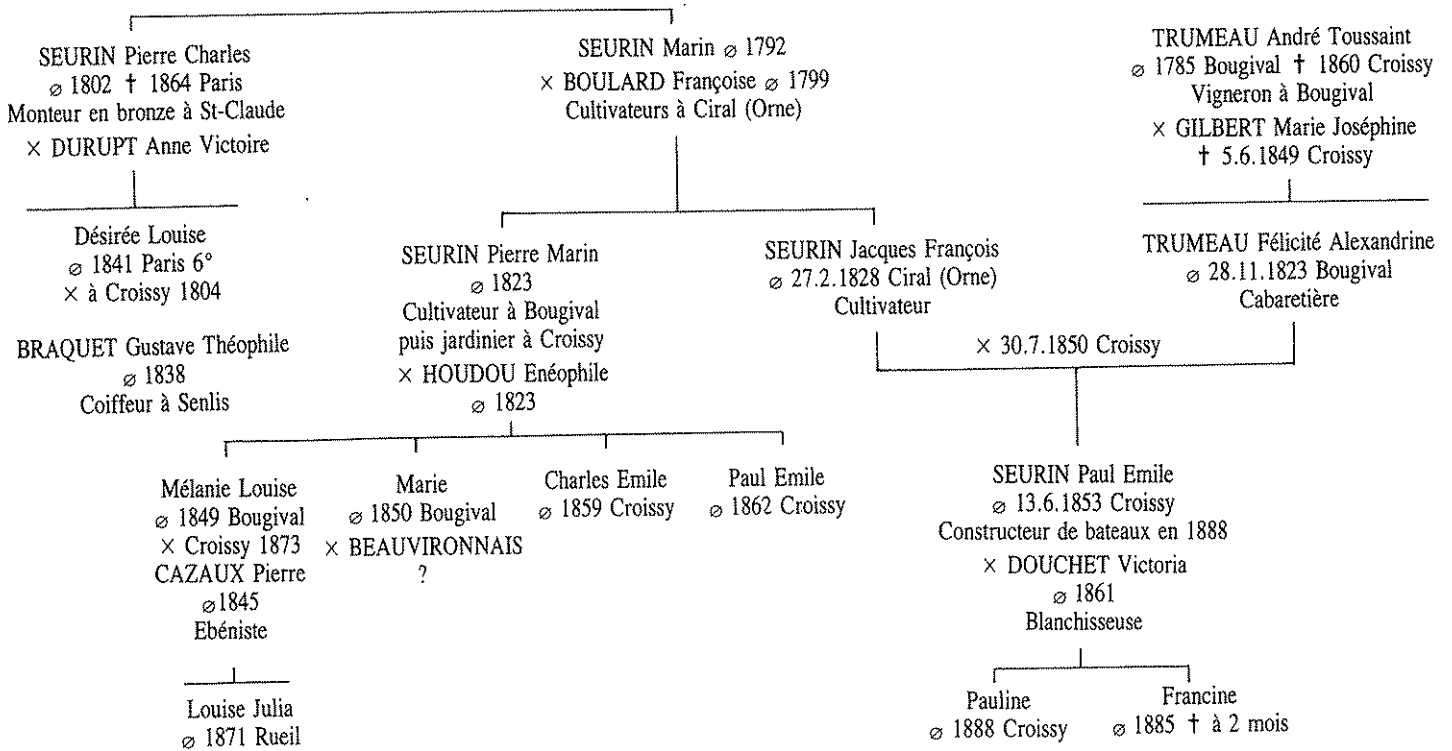
Mais tandis que nous causons, le soir est venu. Peu à peu les hôtes joyeux de la Grenouillère l'ont abandonnée pour des parages plus semés de restaurants. [...]

Les canotiers et *leurs dames* se sont abattus en volées affamées chez tous les traiteurs du voisinage. [...] On déguste les matelotes, les gibelottes chantées par Murger, et dans lesquelles, par une vertu particulière, les lapins ont trois têtes. On boit du petit ginglet dans des cruches de terre brune vernissée et au goulot desquelles le petit vin au goût framboisé vient écumer en mousse légère. [...] Tandis que là-bas, sous les grands ombrages de l'île de Croissy déserte, les tourterelles nichées roucoulaient plaintivement, le chœur des Parisiens, regagnant le chemin de fer, fait retentir les échos des accents joyeux de la ballade de la *Mère Angot*. Léon VILLIERS



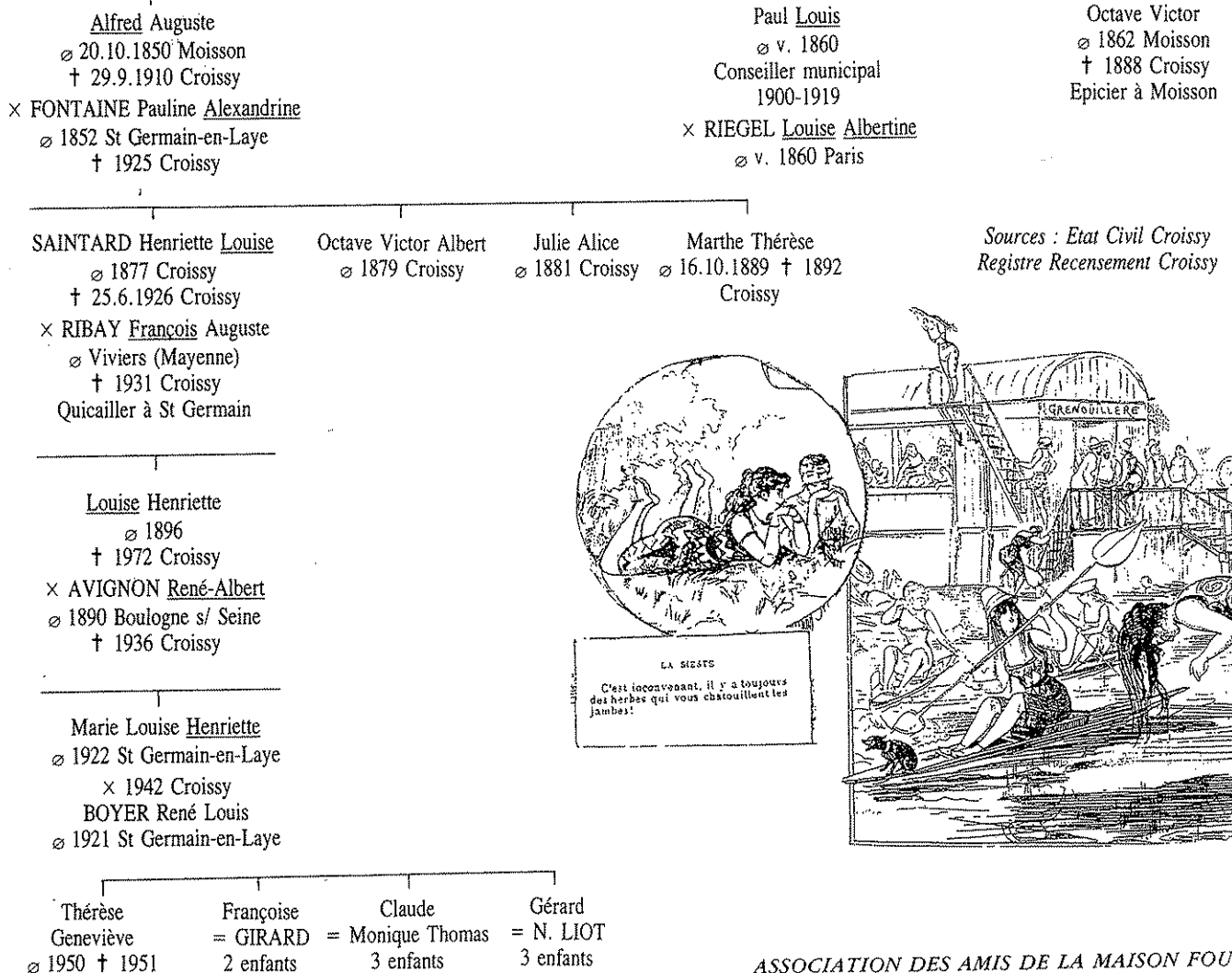
La Vie Parisienne - juin 1879 - Coll. Hournon

Famille SEURIN

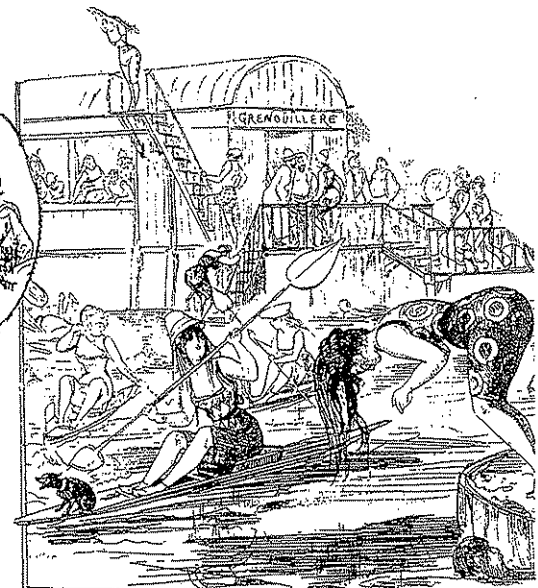


Famille SAINTARD

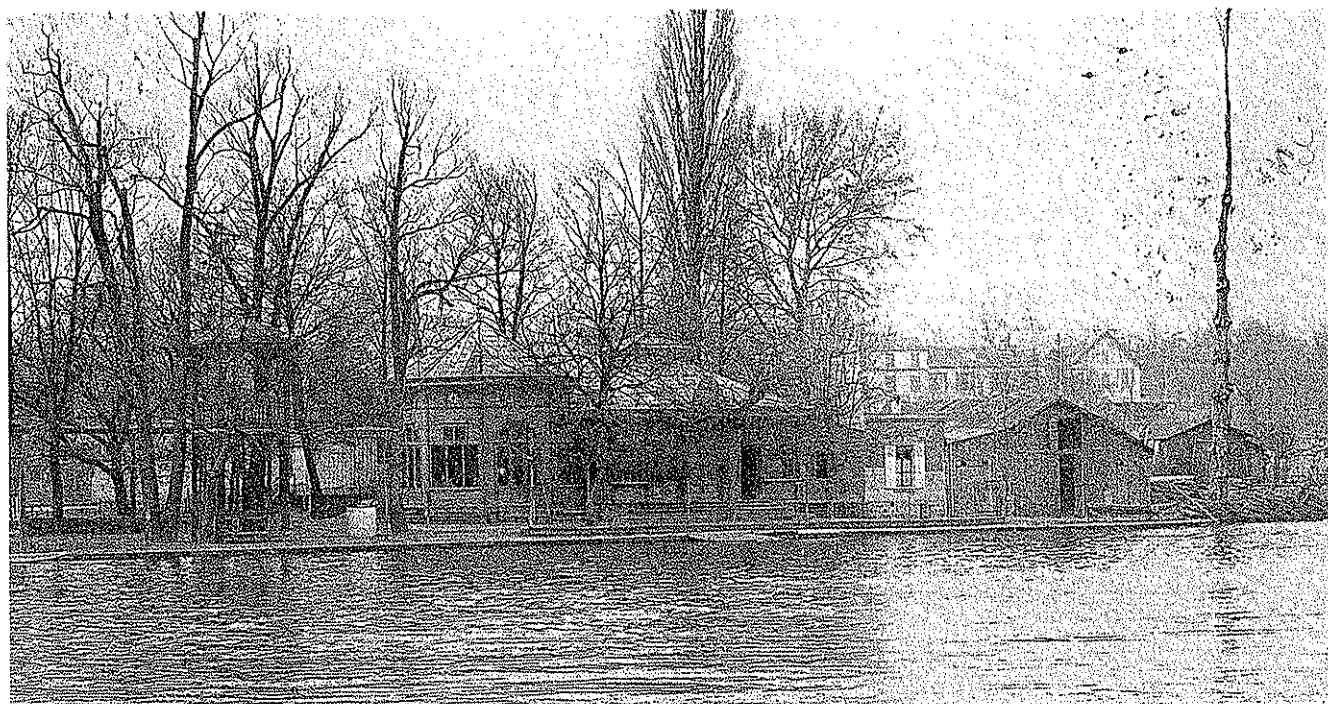
SAINTARD Gabriel Hippolyte
 × DELATOURE Augustine Marie Rose
 de Moisson (s. et o.)



LA SIESTE
 C'est inconvenant, il y a toujours
 des herbes qui vous obtouillent les
 jambes!



La Seconde Grenouillère



COLL. HOURNON

La reconstruction

ALFRÉD SAINTARD se démena pour trouver des solutions de remplacement. Dès le 24 novembre 1889 (d'après le rapport qui suit), il demanda à l'Administration l'autorisation « d'établir en lit de rivière, dans le bras de la dérivation de Marly, un pavillon en fer et charpente, de 200m² de surface, qui serait construit sur pilotis et installé à l'emplacement occupé par les bateaux-restaurants constituant l'établissement connu sous le nom de la "Grenouillère" ».

Le 4 mars 1890⁽²⁰⁾, l'ingénieur ordinaire de la Navigation donne son avis dans un long rapport circonstancié : « Le lit de la Seine n'est pas un terrain à bâtir, et le pavillon pourrait gêner l'écoulement des eaux et des glaces. L'emplacement prévu est situé trop près des terrains de l'île. Le nouveau propriétaire [la Société Civile de l'île de Croissy] pourrait élever des réclamations. »

Puis l'ingénieur ajoute : « Le sieur SAINTARD ayant renoncé à réédifier un café sur bateau, s'est rendu acquéreur d'un des pavillons exotiques qui figuraient à l'Exposition Universelle, nous avons étudié avec lui les conditions auxquelles il pourrait être autorisé à installer sur les terrains mêmes de la digue un établissement fixe »...

Et en conclusion nous lisons : Le bail des terrains de la digue peut être renouvelé à partir du 1^{er} janvier 1891 pour neuf ans au même prix (700 francs), etc. « La redevance que payait autrefois le locataire pour le stationne-

ment des bateaux en rivière, qui échapperait à l'Etat, est transformée en redevance de 300 francs pour droit de construire le pavillon sur les terrains de la digue. »

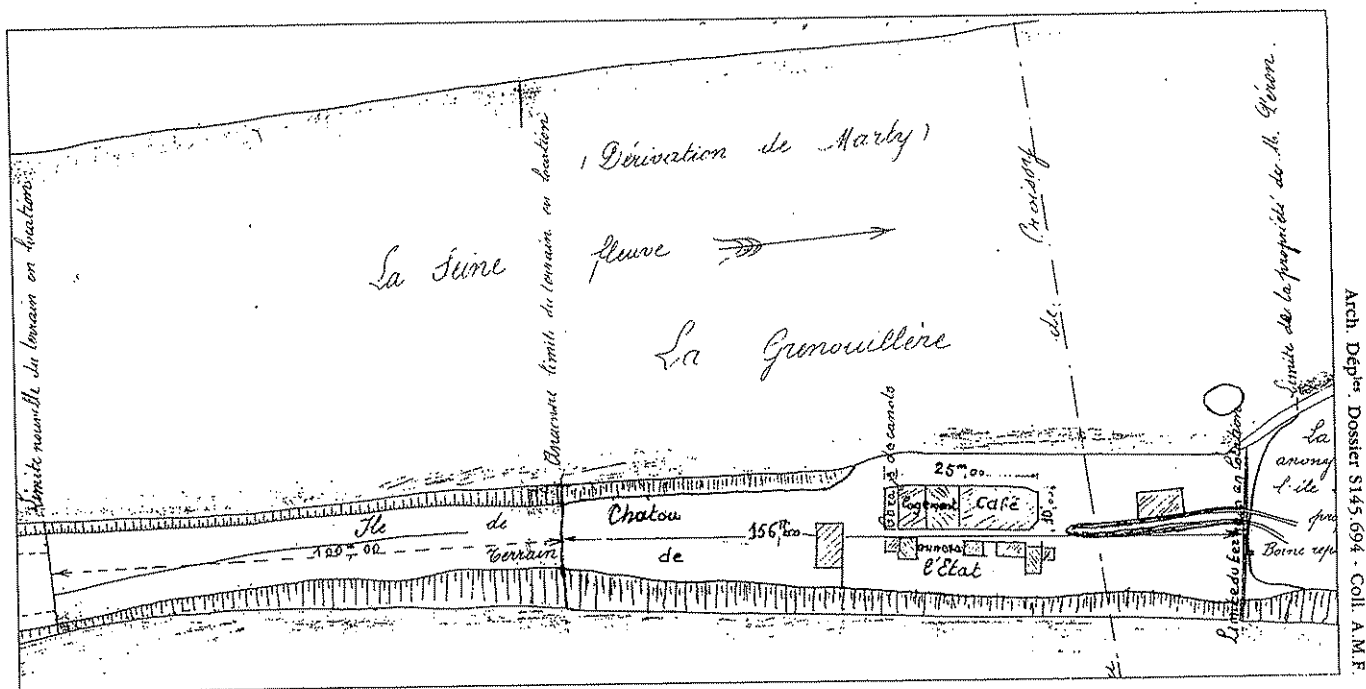
L'ingénieur termine en insistant sur l'urgence de l'autorisation à donner en vue de permettre au sieur SAINTARD d'avoir le pavillon construit avant le 1^{er} mai.

Les choses n'avancèrent pas aussi rapidement que l'ingénieur l'avait recommandé. A ce rapport était bien joint un engagement réglementaire d'Alfred — daté du 3 mars — de se soumettre aux clauses du bail et de payer les redevances fixées.

Mais coup de théâtre ! Nous voyons alors le frère cadet, Louis Auguste SAINTARD, inconnu jusque là à Croissy, déposer le 8 avril une soumission dûment enregistrée, où il s'engageait à payer les redevances évoquées plus haut.

Que s'était-il passé entre les deux frères ? Alfred allait avoir 40 ans, avait-il des ennuis pécuniaires ? A-t-il cédé à des pressions de son frère âgé de 30 ans ? Nous ne pouvons que constater les faits !

Le 10 octobre, le sieur Jacques DELARUE, commerçant à Moisson, se porta caution de « Louis Auguste SAINTARD, demeurant à Croissy et exerçant la profession de restaurateur... au lieu-dit La Grenouillère ». A la fin de l'année, l'arrêté du Préfet fixait le point de départ de la redevance pour le pavillon au 1^{er} avril 1890.



Plan de septembre 1908, établi sur la demande présentée par M. Saintard pour obtenir la location de la bande de terre de 100 m affectée aux pontonniers. On voit bien les bâtiments existant à cette époque.

L'implantation du nouveau pavillon de 25m × 10m eut lieu sur la digue côté bras gauche, mais à la limite amont du muret de pierre, dont nous avons parlé au début, ce qui l'éloignait des terrains privés de l'île de Croissy (v. ill.).

Nous relevons dans le rapport de l'ingénieur que SAINTARD aurait acheté un "pavillon exotique" à la fin de l'Exposition Universelle de 1889.

Sur ce point, il est amusant de lire ce qu'en a dit le journaliste du "Matin" que nous avons déjà cité.

« Aujourd'hui, la Grenouillère n'existe plus ; le bateau-café a été détruit par un incendie en 1889, et les nouveaux propriétaires, M. et Mme Saintard, ne l'ont pas remplacé. A peu de distance de l'endroit où il était amarré, ils ont élevé un petit pavillon chinois, pittoresque à coup sûr mais qui n'a pas, à beaucoup près, le cachet du vieux chaland dont une reproduction en miniature est conservée précieusement dans une des dépendances de l'établissement. Et pourtant, sous les platanes, apparaissent encore les vieilles cabines où se dévoilèrent tant de beautés célèbres et qui, sans doute, en raconteraient de drôles si les planches pouvaient parler ! »

Le pavillon en fer et charpente de 200m² prévu par Alfred sur pilotis est-il le même que celui de 250m² qui a été installé ? Ou bien le pavillon a-t-il été transformé au remontage ? Nous éluciderons ce problème un peu plus loin, mais c'est bien Louis le nouveau propriétaire.

Il est bien clair sur les plans (v. ill.) que le pavillon construit, de 25m × 10m, comportait une partie café-restaurant, de l'autre côté le logement, suivi d'un petit local marqué garage à bateaux. A l'extérieur, quelques petites constructions annexes sont représentées.

Et Emile SEURIN, resté fidèle à Croissy après l'incendie ? Il déposa, lui aussi, en mars 1890, une demande pour élever un atelier de construction de bateaux sur un terrain privé à la pointe de l'île de Chatou. Il n'y eut pas de suite. Peu après, en 1891, il quitta Croissy avec sa compagne et sa petite fille Pauline.

Alfred SAINTARD, sa femme et leurs trois enfants s'installèrent au village, 2 rue de Seine (à l'angle du boulevard de la Mairie)⁽²²⁾.

Le frère cadet, Louis, et sa femme Louise RIEGEL occuperont le pavillon de l'île, et reviendront l'hiver à leur maison de la Grande Rue (à l'angle de la rue de l'Île).

Ainsi que nous l'avons écrit dans nos bulletins précédents, une profonde mutation des goûts du public pour les loisirs se développa dans cette période. La bicyclette attirait les adeptes de la promenade. Le Cercle de la Voile de Paris quitta Argenteuil pour Meulan en 1896. Le monde des canotiers entra en pleine évolution. La Seine subissait une pollution par les égouts de Paris. Les municipalités se plaignaient au Préfet. Les bains froids de la Grenouillère n'existaient plus ! Les mères pouvaient amener leurs filles sans danger !

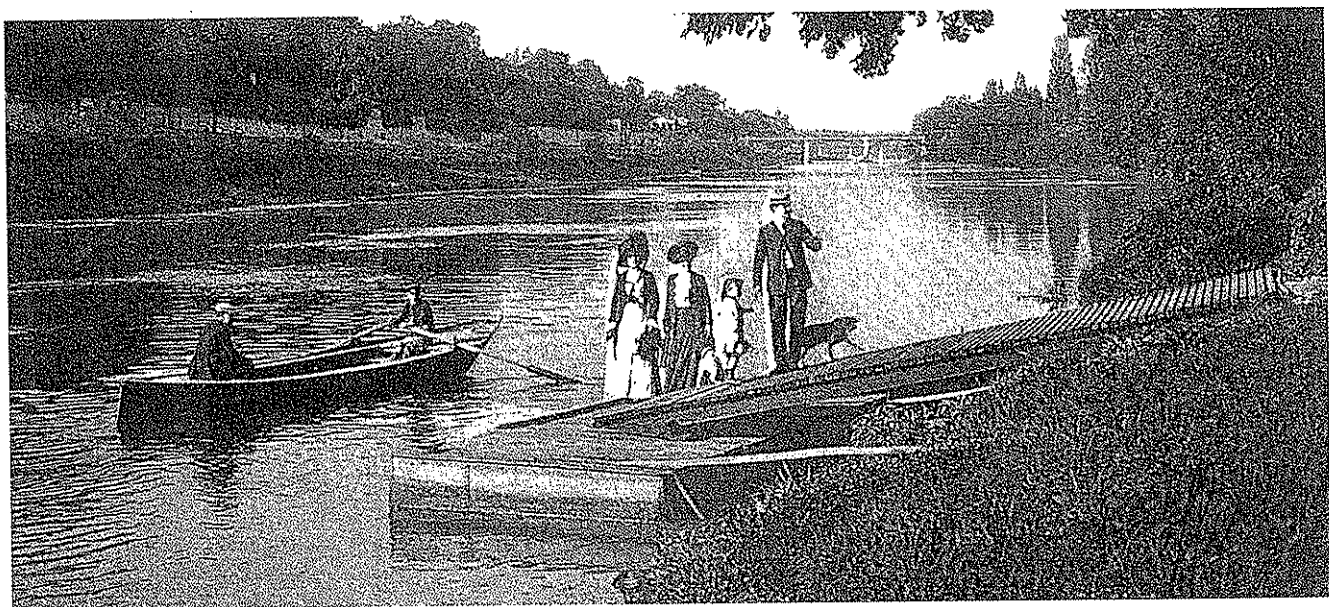
La Grenouillère de Louis SAINTARD devenait un véritable café, et peut-être restaurant ? Le bal subsistait. Une nouvelle clientèle était à créer.

Cependant, les affaires ne vont pas être aussi fructueuses qu'il devait l'espérer.

Les difficultés se traduisirent par plusieurs demandes de diminution du loyer du terrain de la digue ou de la redevance.

En septembre 1894⁽²³⁾, Louis demanda un dégrèvement pour le "pavillon à usage de café et de bal", en se basant sur la diminution du chiffre d'affaires. Demande qui fut acceptée, la redevance pour le pavillon fut réduite de 300 francs à 150 francs en mars 1895 (au total 850 francs).

Plus tard, le bail des terrains de la digue expirant le 31 décembre 1899, une nouvelle demande de réduction de 250 francs sera refusée. L'Administration fit alors procéder à une adjudication publique, qui resta sans résultat. Des négociations eurent lieu et, finalement, par arrêté du 7 avril 1900, Louis obtint le renou-



Coll. A.A.P.A.V.C.

Chatou - Le passeur de la Grenouillère

vement du bail pour neuf ans, pour un prix de 550 francs — 400 francs pour le terrain et 150 pour le pavillon —.

Aux élections municipales de mai 1900, Louis fut élu conseiller municipal. Son mandat sera renouvelé plusieurs fois, le dernier expira en 1919. Il prit une part active au sein du Conseil et fit partie de plusieurs commissions : fêtes, scolaire, hygiène, finances...

Il reprit également le bail du passage d'eau qui n'était utilisé que pour le service de son établissement. Le matériel était entretenu car les visites de contrôle ne donnèrent lieu à aucune observation importante, mais, en 1904, Louis estima qu'il n'avait plus à payer de redevance à l'Administration et offrit une enchère symbolique de 1 franc. Notons qu'en 1912⁽²⁴⁾ il n'y eut même aucun candidat à l'adjudication ; la municipalité refusa d'accorder une subvention, ainsi que l'avait fait la commune de Carrières-sur-Seine pour son bac.

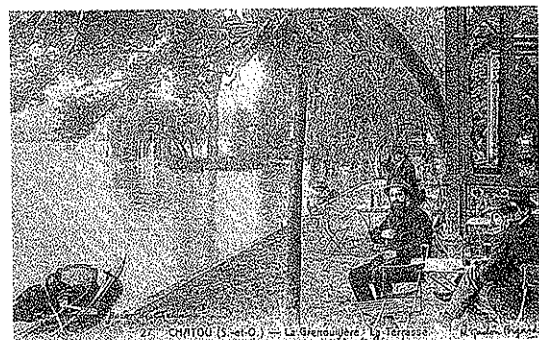
Enfin, en 1909, SAINTARD renouvela encore une fois le bail des terrains⁽²⁵⁾ de la digue, en obtenant la portion devenue libre, qui avait été affectée aux pontonniers. Le sol de cette partie étant devenu rocailleux, couvert de ronces et de broussailles, son prix fut fixé à 25 francs, ce qui donna un total de 575 francs. **Mais la fin était proche.**

Le 29 novembre 1913⁽²⁶⁾, Louis signait chez le notaire de Chatou l'acte de vente de ses installations et du fonds commercial, avec prise d'effet au 1^{er} juillet 1914.

Que devinrent les SAINTARD ?

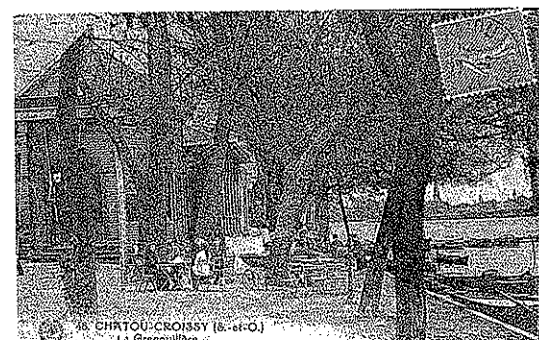
Louis : après la vente, nous perdons sa trace. En 1915, il était encore présent au conseil municipal ; en 1918, il ne participait plus. Le couple avait abandonné Croissy.

Alfred : après avoir cédé la Grenouillère à son frère, on a vu qu'il s'était installé au village. Il n'en bougea plus. Dans les recensements de 1901 et 1906, il est indiqué sans profession. Il décéda en 1910. Sa femme lui survivra jusqu'en 1925. Ensuite, on voit par filiation utérine les familles RIBAY, quincaillier à Saint-Germain-en-Laye, AVIGNON-BOYER venir à Croissy



Coll. A.M.F.

Vue vers l'aval et le "Camembert"



Coll. A.M.F.

Vue vers l'amont

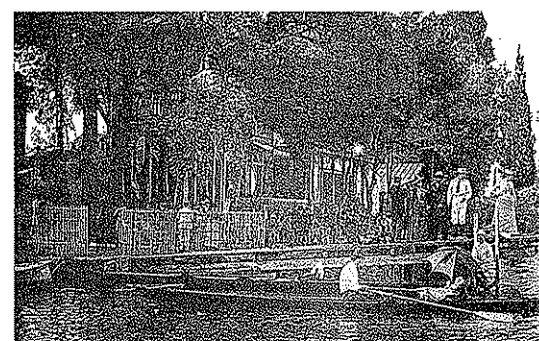


Photo Coll. A.A.P.A.V.C.

Le débarcadère devant le pavillon

s'implanter dans la maison de famille du 2 rue de Seine. Le couple BOYER, bien connu des Croissillons, tint un important fonds de négociant en combustibles de 1946 à 1981. Ils sont actuellement en retraite en province.

Le dernier patron

L'acquéreur de la Grenouillère fut M. Michel SAINT-LÉGER. Il avait 40 ans (né en 1874 en Dordogne). Il s'installa avec son épouse Victorine et ses trois enfants. Jeanne et Marc (nés respectivement en 1901 et 1907 à Paris, puis Marguerite, née à Croissy le 14 décembre 1914 peu après l'installation. Il était accompagné de son beau-frère, Jean-Pierre MATHIEU, du même âge, qui à l'occasion aidera au service du passage d'eau.

L'Administration substitua SAINT-LÉGER à SAINTARD dans le bail⁽²⁶⁾ des terrains à compter du 1^{er} juillet 1914 pour une durée de neuf ans, aux mêmes conditions que précédemment.

Malheureusement, la Grande Guerre arriva et Michel fut mobilisé. Il ne paya le loyer des terrains que pour 1914 et 1915. A son retour, il sollicita, en février 1919, la remise des sommes dues. Remise qui lui fut accordée, en raison d'une loi de 1918 atténuant les conséquences de l'état de guerre pour les locataires. Un nouveau bail, aux conditions identiques, fut renouvelé pour neuf ans en 1923.

Mais, cette année-là, les services de la Navigation de la Seine lancèrent un grand projet pour l'amélioration de la navigation du bras de la rivière neuve, entre Bezons et Bougival. Les travaux comprenaient la reconstruction du barrage de Bezons, l'élargissement du bras droit et le rescindement des berges. En février 1924, le conseil municipal de Croissy donnait un avis favorable pour la portion située sur la commune.

En 1927⁽²⁷⁾, les arrêtés d'expropriation des berges concernées furent promulgués et les travaux commencèrent.

Jeanne SAINT-LÉGER (DETŒUF) en canadienne devant la Grenouillère.

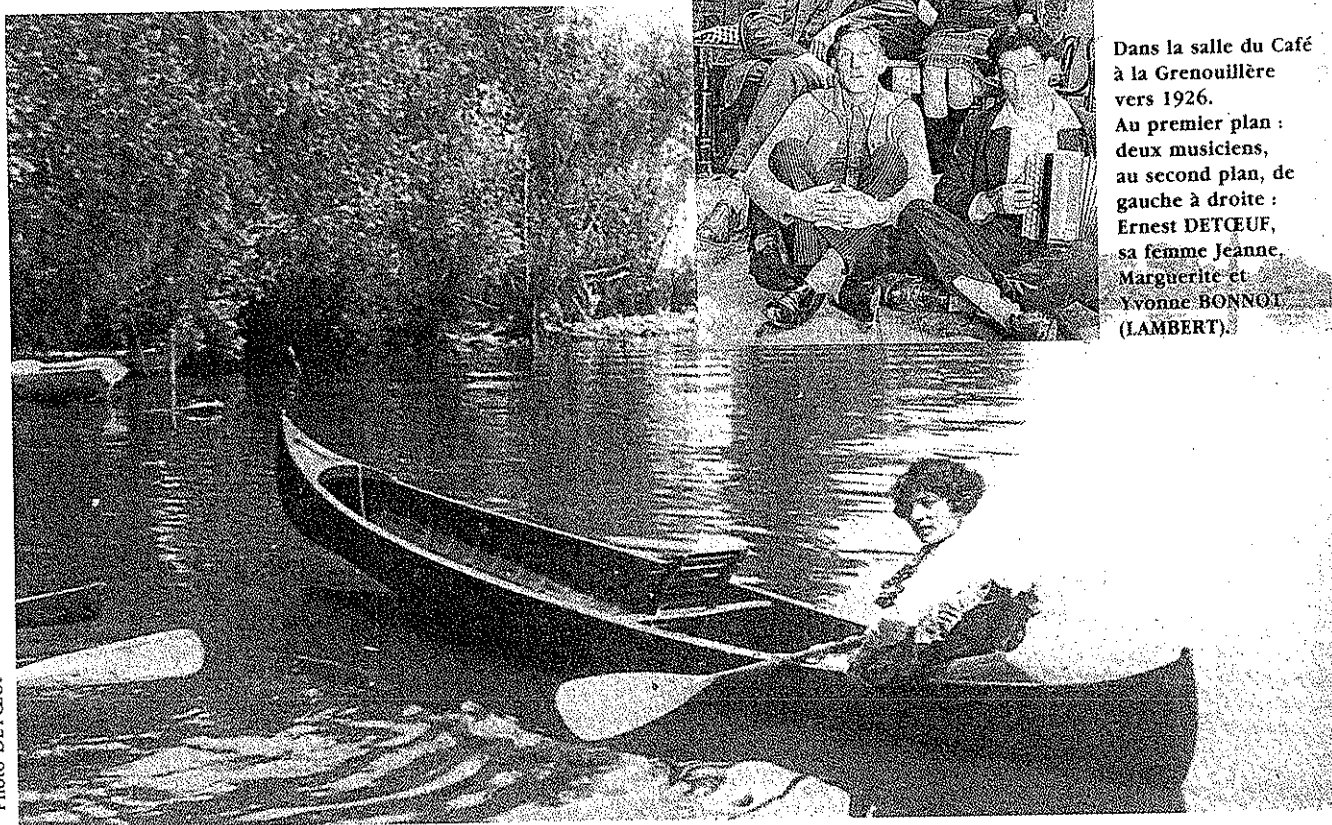


Photo DETŒUF



Photo DETŒUF

La famille SAINT-LÉGER vers 1921.
De gauche à droite : les parents Victorine et Michel,
la fille Marguerite, le fils Marc.



Photo DETŒUF

Dans la salle du Café
à la Grenouillère
vers 1926.
Au premier plan :
deux musiciens,
au second plan, de
gauche à droite :
Ernest DETŒUF,
sa femme Jeanne,
Marguerite et
Yvonne BONNOI
(LAMBERT).

Les souvenirs de famille

De cette époque relativement récente, des témoins qui participèrent à la vie de la Grenouillère sont encore présents. Ils nous ont livré des souvenirs précieux :

Marc SAINT-LÉGER, le second enfant des patrons, 88 ans à ce jour, retraité près de Beauvais, la tête pleine de souvenirs.

Michelle DETOEUF et Jacqueline LEPICARD, les deux filles de Jeanne, la sœur aînée de Marc. Elles ont recueilli les histoires racontées par leur mère.

Yvonne LAMBERT (née BONNOT), 90 ans, la marraine de Michelle qui travailla dans sa jeunesse à la Grenouillère de SAINT-LÉGER. On l'appelle "tante" ; elle partagea longtemps la vie familiale.

Les souvenirs de chacun se complètent. En voici l'essentiel :

• **Avant l'arrivée à Croissy**, les SAINT-LÉGER tenaient un café-restaurant au nom de "Paulin" — deuxième prénom du père — dans le quartier des Halles à Paris, rue du Cygne. Ils ont dû être tentés par la vie à la campagne et les possibilités de développement qu'offrait le site.

• **L'origine du pavillon principal**. Par tradition orale, les témoins nous redisent ce qu'ils ont entendu dans leur jeunesse (racontée par les parents qui tenaient l'histoire des SAINTARD). « *C'était le pavillon de la Suède ! Tout était en bois, il n'y avait pas de charpente en fer !* ».

Le pavillon comprenait bien une grande salle de café avec tables et chaises, contenant environ deux cents places pour le bal, à la suite le logement, puis un petit atelier-garage à bateaux.

• **Le café et le bal**. En semaine, il y avait des réunions d'amis, de groupes, de mariages, mais les repas n'étaient servis que sur commande. Le dimanche, on servait des casse-croûte, des gâteaux, thé, chocolat, boissons variées... Le bal avait lieu le dimanche après-midi. Au début, il n'y avait qu'un vieux phonographe. Puis, un jour, un groupe d'amis est venu faire une "foire aux fiançailles". Un vieux piano dans le coin de la salle tenta un des jeunes, Ernest DETOEUF, d'origine belge, qui se mit à jouer pour faire danser...

Le patron proposa au pianiste de l'engager pour animer les dimanches, ce qui fut accepté... Un beau jour de printemps 1922, Ernest et Jeanne, la fille aînée, se

marièrent. Ernest, surnommé "Teuf-Teuf" était aimé de tous, agréable à vivre. En dehors du bal, il tenait, le samedi, dans les cinémas, le piano d'accompagnement des films. Il jouait pour son plaisir, sa distraction, mais de métier il était mécanicien dentiste. Au bal, deux musiciens vinrent se joindre à lui ; un batteur et un accordéoniste réputé. On s'amusait beaucoup, la jeunesse de Croissy et des environs venait se distraire. [Ce n'était plus la "folie" d'autrefois]. Il n'y avait pas d'affiches publicitaires. C'était la bouche à oreille qui faisait la réputation de l'établissement.

• **Le passage d'eau**. Le beau-frère, Pierre MATHIEU, avait principalement la charge du passage d'eau, des bateaux et des petits travaux divers. Marc, à partir de quatorze ans, prit sa part de travail, mais des aides extérieures venaient renforcer l'équipe. Chaque passage coûtait 0,50 franc, les pourboires arrondissaient la recette.

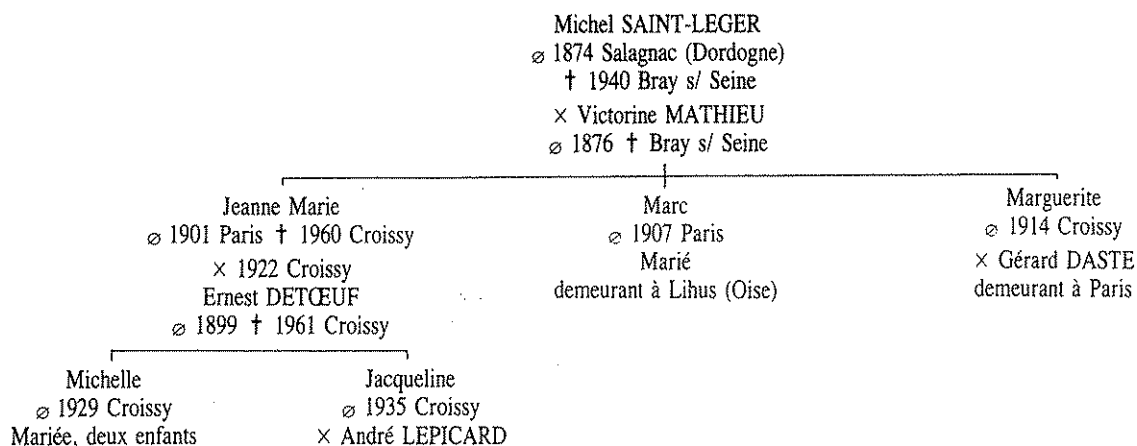
• **Les bateaux**. Marc se souvient : il fallait les entretenir, les réparer, les remplacer. On était en bons termes avec Alphonse Jules FOURNAISE de Rueil (propriétaire du restaurant-garage à bateaux, à côté du pont du chemin de fer - cf. bulletin n°4). Un jour, on décida de se rendre à Bry-sur-Marne acheter un lot de bateaux, on en ramena plein un camion. La flotte de la Grenouillère était variée et comprenait : périssoires, yoles à glissières à un ou deux rameurs, canadiennes, norvégiennes... ; en tout, à peu près vingt à vingt-cinq embarcations. L'été, pour la fête de Croissy, des joutes nautiques étaient organisées devant l'établissement.

• **Autres souvenirs**. Souvent, l'hiver était dur, on craignait les inondations. Vers 1921, les parents achetèrent à Croissy — avenue du Vésinet — une maison avec un grand jardin. S'il le fallait, on rentrait se mettre à l'abri avec les animaux : basse-cour, lapins, chèvres. Dans le jardin, un petit hangar permettait de ranger des outils, des bateaux.

Sur l'île, un peu en aval, il y avait deux petits pavillons habités l'été, l'un par Marcel ALLAIN [1885-1969], co-créateur du personnage de "Fantomas", l'autre par Charles VANEL, l'acteur de cinéma bien connu.

Le jeune couple DETOEUF recevait des artistes de leurs relations, quelques-uns louaient un des pavillons de la Grenouillère. Y venaient souvent⁽²⁸⁾ : Georges MARÈS, musicien, et son amie Gabrielle VAN ACKERE, artiste lyrique au Théâtre Mogador, tous deux d'origine belge.

Citons maintenant d'autres souvenirs d'Yvonne



LAMBERT, publiés dans le bulletin n°9 édité par nos amis de l'Association "Sequana". Propos recueillis par Martine DELAHAYE. En voici des extraits :

J'allais à l'école avec la fille de Monsieur Saint-Léger, propriétaire de la Grenouillère ; le jeudi, j'allais jouer avec elle. Un jour, ils m'ont dit : « Si tu viens nous aider le samedi et le dimanche, ça te fera un peu d'argent ». J'ai commencé comme ça, j'avais dix-sept ans.*

Si la saison était belle, la Grenouillère ouvrait à Pâques. Les gens qui venaient déjeuner arrivaient vers midi, mais le gros de la troupe vers deux heures. Ils venaient pour s'amuser, pour danser. Quelques-uns canotaient puis dansaient l'après-midi. Nous les filles, nous étions deux, en robe avec un tablier blanc, les garçons en noir avec le faux-col et le petit nœud. Chacune avait sa terrasse. Une fois que les tables étaient pleines, il ne fallait pas laisser de places vides. Il y avait beaucoup d'ambiance. Cela n'arrêtait pas jusqu'à six sept heures.

La bière "La Rose Blanche" et la limonade étaient servies sur un grand plateau. [...]

Sur la terrasse, il y avait des chaises et des tables, bien une cinquantaine de tables, mais c'était à l'intérieur qu'on dansait. [...] Une grande salle et une terrasse immense au milieu de l'île, plus du côté Rueil, juste devant la plaine. Derrière la salle, côté Croissy, il y avait encore deux ou trois petits pavillons loués à des gens qui venaient trois semaines ou un mois, ou le dimanche. Les peintres y venaient pour la journée en semaine, jamais le dimanche. Un était loué à l'année à un compositeur et une chanteuse, j'ai oublié leurs noms.

Les gens venaient pour danser, s'amuser, sans dépenser beaucoup. Certains venaient avec leur pique-nique, mais on ne les servait pas : ils se déplaçaient eux-mêmes pour chercher leurs boissons. Ils s'installaient tout au bout de la terrasse.

Il y avait un parquet en bois qui n'était pas ciré, des planches rabotées, mais ça dansait bien quand même. Tellement de couples dansaient qu'on ne pouvait pas circuler dans la salle. [...]

L'orchestre jouait des fois le samedi soir, mais surtout le dimanche. Il y avait le pianiste, après il y a eu un accordéon, ensuite un batteur qui venait de Croissy, "Totor le batteur". Ça faisait petite guinguette. Ils jouaient des valses, des fox-trot, des mazurkas, des tangos, des one-step. Il n'y avait pas de chanteur. En semaine, quand les clients voulaient danser, ils dansaient avec le phonographe.

Les gens venaient surtout par le train, de Paris. C'était pas habillé, c'était à la bonne franquette. Les gens traversaient la Seine en bateau. Il y avait deux passeurs, un sur le bras de Rueil et un sur le bras de Croissy. [...]

En semaine, c'était des gens qui se promenaient, qui louaient des bateaux pour canoter, qui venaient pour bavarder, qui prenaient le thé, des gens tranquilles... [...]

Le dimanche au restaurant, c'était pas la foule, une trentaine de couverts. C'étaient des tables et des chaises en bois et en fer, vert clair, des grosses assiettes ordinaires et des verres à pied : vraiment pas de chiqué !

Quelques apéritifs, beaucoup de Byrrh, de la Suze, du Dubonnet, du porto. A table, il y avait du vin rouge et du vin blanc, mais les gens buvaient surtout de la bière et de la limonade.

Il n'y avait pas de menu, c'était pour tout le monde pareil : pas de spécialité, ni matelote, ni friture de poissons, jamais. On commençait par une omelette aux fines herbes, des viandes grillées, des légumes, de la salade, du fromage et certainement un dessert. [...]

Je ne me rappelle pas de gens se baignant dans la Seine. Il n'y avait pas vraiment de plage ni de plongeur. [...]

Pour les enfants, il y avait une corde à nœuds, un petit trapèze, pas grand-chose. Souvent, il y avait des réunions d'associations qui venaient faire des fêtes. Une fois, il y a eu une foire aux fiançailles. [...]

*Sur place habitaient Monsieur et Madame SAINT-LÉGER et leurs quatre** enfants. Ils vivaient là toute l'année.*

L'hiver, souvent, c'était inondé. Il n'y a que quand c'était trop monté qu'ils mettaient tout sur les tables et s'en allaient. Les bêtes, ils les ramenaient à terre : il y avait une chèvre, des lapins, une vingtaine de poules en liberté dans les sous-bois du côté de Croissy.

La Grenouillère, dans l'île, j'étais contente, ça me dépay-sait, c'était bien. J'en ai gardé un tellement bon souvenir que, pour moi, La Grenouillère, c'était un rêve.

N.d.l.R. :

* Jeanne, en dernière année à Croissy.

** Légère erreur, il n'y avait que trois enfants.

Le pavillon principal

On a vu que SAINTARD avait acheté un "pavillon exotique" à la fin de l'Exposition Universelle de 1889. D'autre part, les derniers témoins — Marc et Yvonne — rapportent qu'il s'agissait bien du pavillon de la Suède.

Nous avons pu consulter la Revue de l'Exposition⁽²⁹⁾ dans laquelle le chalet suédois est décrit et représenté par une jolie gravure (voir ill.).

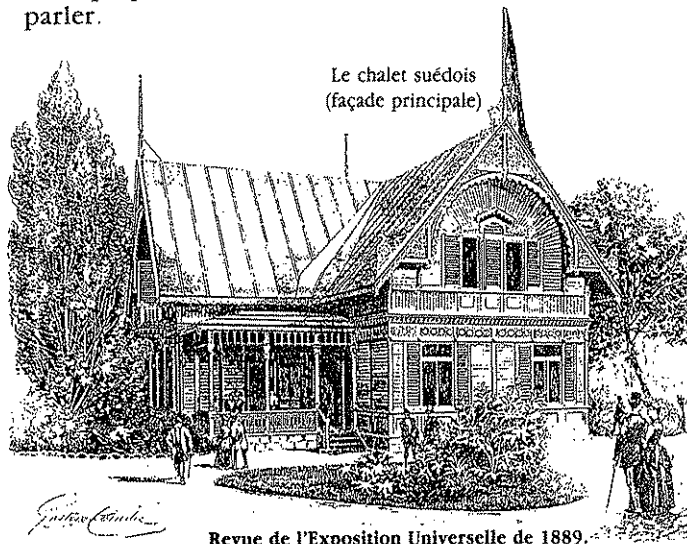
A première vue, il y a peu de ressemblance entre ce bâtiment et les vues des cartes postales.

Dans la description de la Revue, on note qu'il s'agit d'une construction en équerre, « rien que du charpentage », où les murs, de six à huit centimètres d'épaisseur, sont formés de « trois cloisons de planches de sapin (de Suède) garnis intérieurement de carton asphalé ».

Sur les plans des ingénieurs de la Navigation, on observe un bâtiment tout en longueur, et en examinant les cartes postales et les photographies, on retrouve des éléments de similitude avec des détails de la gravure : les fenêtres du rez-de-chaussée de la façade, les colonnettes (les piliers) qui soutiennent la véranda (à gauche), les lames de bois horizontales des murs.

On peut conclure, sans risque d'erreur, que SAINTARD a utilisé les matériaux du chalet suédois, mais il a reconstruit le pavillon à sa façon, compte tenu de ses besoins et des servitudes d'implantation sur la digue. La toiture a dû être considérablement remaniée. Tout étant en bois, il était facile pour un charpentier d'apporter ces modifications.

Quant à la présence, avancée par certains auteurs, d'un baraquement "Bouillon Duval" — restaurant populaire de l'époque —, les témoins n'en ont jamais entendu parler.



Le chalet suédois
(façade principale)

Revue de l'Exposition Universelle de 1889.

La dernière année

En 1928, les travaux sur les berges se rapprochaient. Les occupants devaient évacuer la digue. Le cahier des charges joint au bail stipulait bien que les installations devaient être démontables, le preneur s'engageant à libérer les lieux sur demande de l'Administration, sans aucune indemnité.

Ce fut la dernière année d'exploitation. Marc se souvient : il était en Algérie au service militaire, à son retour en avril 1929, le démontage des bâtiments avait commencé.

Les bateaux furent vendus aux FOURNAISE de Rueil, ainsi qu'à quelques particuliers. Un petit hangar-atelier fut transporté et remonté dans le jardin de la maison de Croissy, et le matériel dispersé au mieux. Le reste fit la joie du démolisseur, il fallut même le payer pour libérer le terrain.

L'Administration proposa bien une réinstallation, plus en amont. Mais Michel SAINT-LÉGER avait un caractère assez bourru : il refusa net.

La digue, le fameux îlot de "Saint-Caleçon" — le "Pot-à-Fleurs", le "Camembert" — fut enseveli sous le déversement des terres prélevées pour l'élargissement du bras droit de la Seine !

LA GRENOUILLÈRE DISPARUT !

La dispersion

Les parents, le beau-frère et deux enfants, Marc et Marguerite, dirent adieu à Croissy. Ils s'installèrent à Bray-sur-Seine pour exploiter un hôtel-café-restaurant, "Le Bon Laboureur".

Jeanne et son mari Ernest, mécanicien dentiste, restèrent à Croissy dans la maison de famille. Ernest fit partie de la musique de Chatou. Ils eurent deux filles que

nous avons eu le plaisir de rencontrer. Elles nous ont accueillis avec beaucoup de gentillesse pour nous parler de leurs parents et nous communiquer les photographies qui illustrent cet article.

"Tante Yvonne", la fidèle amie de la famille, également à Croissy, est toujours alerte, la mémoire intacte. Elle nous a reçus aimablement, ainsi que sa fille.

Que reste-t-il aujourd'hui ?

Peu de choses, pour ainsi dire rien. Un chemin de terre piétonnier, étroit, bordé de beaux arbres, part du parc des Impressionnistes de Chatou et suit la Seine jusqu'à Bougival.

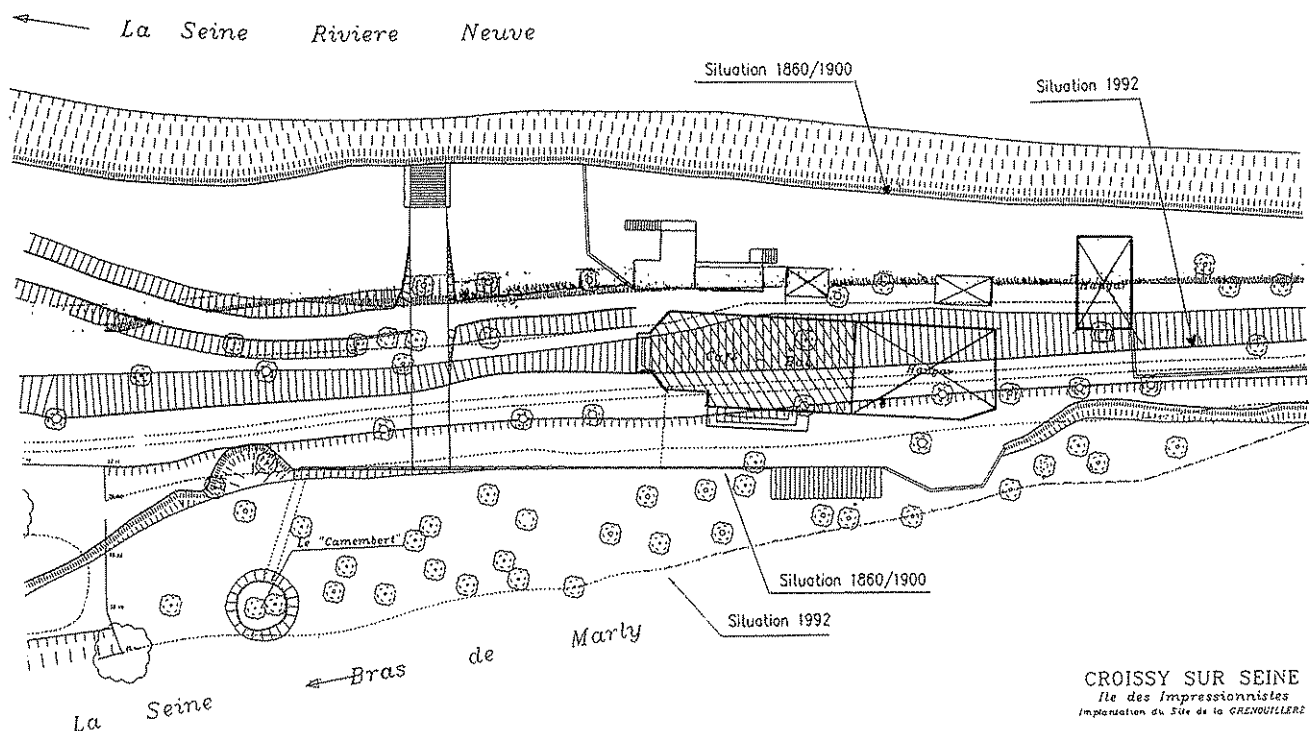
A la hauteur du Château de Croissy, on voit, en contrebas du chemin — côté bras de Rueil —, une parcelle de terre assez plate, peu élevée, et l'extrémité de la clôture en grillage du Golf de la Grenouillère, qui s'est installée, en aval, sur l'île. Le fameux îlot du Pot-à-Fleurs était là.

Sur la berge, face à Croissy, on remarque un anneau scellé dans une dalle de maçonnerie, c'est sans doute le point d'attache du dernier bac.

Le croquis ci-dessous établi par le service de la Navigation à Bougival, en collaboration avec le cabinet de géomètre Ravuz, montre la situation de la digue en 1860 et, en superposition, la situation actuelle. On peut voir notamment que le terrain sur lequel était placé le pavillon du café-bal a presque complètement disparu.

*
* *

Enfin, nous sommes heureux de signaler qu'en septembre 1995, une association s'est créée en vue de sauvegarder et réhabiliter le site (voir information en dernière page).



Ils ont peint ou dessiné la Grenouillère

*L'histoire de la Grenouillère serait incomplète
si nous n'évoquions pas les artistes qui ont représenté ce site et ses abords.
On trouvera ci-après une liste, non exhaustive, de ces artistes
classés par ordre alphabétique, à l'exception des deux premiers
du fait de leur notoriété.*

Claude MONET (1840-1926)
Auguste RENOIR (1841-1919)

Ils sont mondialement admirés.

En 1869, tandis que MONET, Camille et leur enfant "survivaient" à Saint-Michel, hameau de Bougival où ils avaient loué une maisonnette, RENOIR profitait de l'hospitalité de ses parents retirés à Voisins, hameau de Louveciennes.

Gîtaient dans les parages PISSARRO, SISLEY...

RENOIR, bienvenu, descendait chez MONET, porteur de reliefs substantiels du repas maternel.

On parlait de l'île de Croissy où s'agitait la faune colorée de la Grenouillère. La "flamme miroitante" (GONCOURT) des reflets dans l'eau de la rivière attirait les deux amis amateurs de difficultés picturales. Déjà, à la fin de l'été (1869), MONET avait peint quelques "pochades" (lettre à Bazille) des Bains de la Grenouillère. RENOIR était tenté lui aussi.

S'il ne serait pas véridique d'affirmer qu'ils ont peint de concert en ce lieu, on peut reconnaître qu'il y eut entre les deux peintres, de technique et de sensibilité différentes, une concertation, une confrontation de leur travail.

Les chefs-d'œuvre qui sortirent de leurs comparaisons ont échappé à la France. Ils sont :

— à Winterthur (Suisse), Stockholm, Moscou, Milwaukee (RENOIR),

— à Londres, à New-York (MONET).

On connaît de RENOIR un tableau plus tardif qui aurait été peint en 1911, titré "Bras vif à Croissy" — Vente Christie's du 14.4.1970 — exposé à Hiroshima en 1981.

Monet - Photo Edition du Chêne.



Claude Monet



Renoir - Autoportrait - 1875 - Art Institute Williamstown, Massachusetts.

Renoir.

ANASTASI Auguste (1820-1889)

Paysagiste et lithographe, il perdit la vue en 1873. La vente de son atelier, organisée par ses amis, rapporta 120 000 francs. « Être peintre et devenir aveugle ! Pouvez-vous imaginer supplice plus épouvantable, raillerie plus sinistre du hasard ? », Pierre VÉRON, "L'Illustration". On connaît "L'île de Croissy à Chatou", paru dans "L'Illustration" du 30-6-1860.

AUC. ANASTASI

ANCOUET (Edw.)

On connaît de lui un dessin humoristique, "La politique aux Bains de la Grenouillère", publié dans un album BRACKE ?

La politique aux Bains de la Grenouillère



Coll. A.M.F. - Dépôt Musée Fournais

— Des principes, de quoi ! des principes... j'en ai plus que toi, des principes.
D'abord j'ai les principes de 89, ma chère.
— 89 ! Mazette, je ne te croyais pas si courageuse ça !...

Edw. Ancouet

BAUDOIN Eugène

Dessinateur au journal "Le Monde Illustré", représenta l'incendie de la Grenouillère (trois dessins) dans le journal du 28 octobre 1889.

Eugène BAUDOIN

BOETZEL Charles

Fut surtout graveur sur bois, pour un grand nombre de journaux illustrés. Il illustra : "Histoire des Peintres", "Les contes de Perrault", "Le Dante". Habile au fusain, il fut l'auteur d'un album reproduisant les meilleurs tableaux du "Salon".

CABAT Louis (1812-1893)

Apprenti peintre sur porcelaine, puis paysagiste, graveur, représenta Croissy à maintes reprises.

CATINAT Maurice (1881-1952)

Peintre de Chatou, défenseur des arts et de l'histoire, a peint le "Camembert en 1924" (Musée FOURNAISE), a écrit "Les Bords de la Seine avec RENOIR et MAUPASSANT", Ed. S.O.S.P., 1952.

CORTAZZO Oreste

Artiste italien, élève de BONNAT, illustra de nombreux contes de G. de MAUPASSANT, sur les bords de la Seine et à la Grenouillère.

Cortazzo

CRAFTY Victor (Géruzez dit) (1840-1906)

Elève d'Auguste GLAIZE, as du dessin humoristique, il participa à de nombreuses revues. Illustrateur de DAUDET, de CHAMPFLEURY, auteur d'albums ayant trait aux chevaux, aux chiens, à la chasse à courre, etc., il reste inimitable.

Il nous laisse des scènes désopilantes, tout en détails à sa manière, de canotage sur la Seine, scènes qui nous apportent de fameux témoignages de l'animation drôlatique qui régnait alors [cf. illustration p.36].

DAUMIER Honoré (1808-1879)

Fut un artiste complet : peintre, lithographe, sculpteur (voir article de Arsène Alexandre dans le "Bénézit"). Le "Charivari" publia un grand nombre de ses œuvres, et notamment une vingtaine de planches sur le canotage.



h. Daumier



Paris dans l'eau - La Grenouillère de l'île de Croissy, dessin de M. Crafty (Extrait de la Presse illustrée).

DESPRÉS Jules

Dessinateur de talent pour la Maison QUANTIN, Editeur à Paris. Il illustra des œuvres de MAUPASSANT — gravées à l'eau forte par E. ABOT — et "Le dimanche aux environs de Paris", où l'on trouve un dessin de la Grenouillère.

DESTÉZ Paul Louis

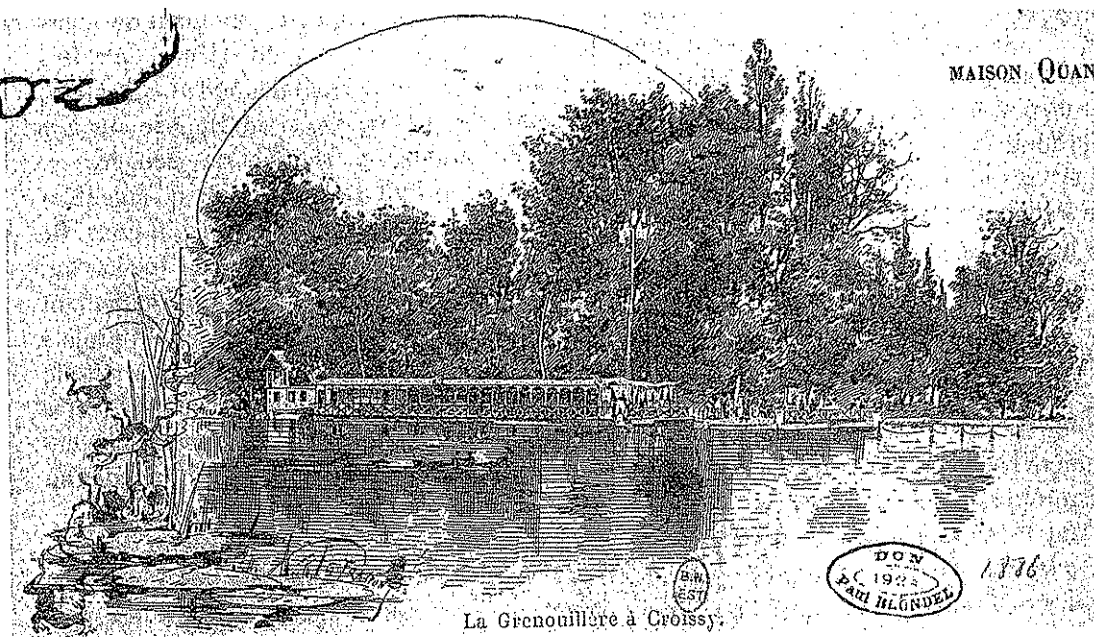
Peintre de genre, pastelliste, élève de BONNAT, débuta au Salon de 1876. On connaît de lui "Le Bal du jeudi soir à la Grenouillère", gravé par GUSMAN Adolphe (voir. ill.).

FRAIPONT Georges (1873-1912)

Peintre, graveur, élève de GÉROME, spécialiste des pointes sèches. On lui doit l'illustration de "La Seine à travers Paris" de Saint-Juirs, et "Les environs de Rouen", cent vingt dessins, édités en 1890. Il travailla beaucoup pour l'éditeur QUANTIN à Paris.

G. FRAIPONT

PAUL DESTÉZ



La Grenouillère à Croissy.

FRANÇAIS François Louis (1814-1897)

Cet ancien commis libraire, et comptable à la "Revue des deux mondes", devint dessinateur par plaisir, puis lithographe, puis peintre. Ami de COROT et collaborateur du peintre BARON ; BAUDELAIRE disait de lui « C'est un COROT, moins naïf, plus rusé ». Il a peint de nombreuses toiles de Bougival et des bords de Seine. « Sorte de cblosse souriant » (Gérald SCHURR), il était avec LELOIR et HEILBUTH membre de la Société des Aquarellistes français. « Un paysan franc-comtois logé dans une statue antique » (GONCOURT).

François

GRAY Henri (Paris 1858-1924) (Pseudonyme d'Henri BOULANGER)

A participé à l'illustration de journaux "légers" (qu'il signa GRIVOIS), puis de la première page de la "Chronique Parisienne". Il est l'auteur de trois affiches publicitaires pour le compte de la Grenouillère et de son fameux bal (voir. ill.).

H GRAY

GRÉVIN Alfred (1827-1892)

Ce curieux personnage, autodidacte dans le domaine de l'art, fut d'abord employé aux chemins de fer de Lyon. En 1859, on ne sait par quel biais, il illustra le "Petit Journal pour Rire" avec grand succès, puis fonda avec HUART "L'Almanach des Parisiennes". En 1882, il eut l'idée de fonder à Paris le célèbre Musée des figures de cire qui porte son nom.

ENTRE CANOTIÈRES, — par A. GRÉVIN.



— C'est toi qui dis que je nettoie les mouches à quinze pas?
— Ah! tu sais... j'ai pas compté les pas.

GUSMAN Adolphe (1821-1905) et son fils GUSMAN Pierre (1862-1942)

Le père exécuta des gravures dans des journaux (voir DESTEZ). Son fils, élève de CORMON, est l'auteur de "La gravure sur bois ancienne et moderne" et fonda, en 1911, la Société de la Gravure sur bois originale.

HEILBUTH Ferdinand (1826-1889)

Né à Hambourg, naturalisé Français, ironiquement surnommé "peintre des cardinaux", il se passionna à partir de 1869 pour le paysage et le portrait délicatement gouaché ou aquarellé. Les guinguettes des bords de Seine eurent sa visite. Il y peignit, entre autres, des scènes aimables telles que "La Grenouillère en été", "Jeune élégante pêchant à Croissy" (Musée FOURNAISE), "Rêverie" (vers 1875), huile pastel et craie sur toile, et la péniche de SEURIN, etc.

Heilbuth-



Coll. A.M.F. - Musée Fournaise

Jeune élégante pêchant île de Croissy

LAFOSSE Jules

Peintre, dessinateur, né à Bougival, élève de PICOT. On lui doit de nombreux dessins empreints de drôlerie, notamment "La Foule sur le Camembert", paru dans "L'Esprit Follet" en 1869, et de nombreux autres publiés dans "Le Journal Amusant".

DE BOUGIVAL A CHATOU, — par G. LAFOSSE



Extrait du Petit Journal pour Rire - Coll. Hournon

A LA GRENOUILLÈRE.

Émile, es-tu naïf! c'est pas comme ça qu'on fait l'absinthio; tiens, regarde....

Coll. A.M.F. - Musée Fournaise

LAMBINET Emile Charles

Homme de la région, né à Versailles en 1815, mort à Bougival en 1877, cet artiste de talent travailla en compagnie de DAUBIGNY et COROT. A Croissy, il peignit, à notre connaissance, "Bac à l'île de Croissy", "Le Gué à Croissy", "Bords de Rivière".

Son cousin, Victor, légua son hôtel particulier à la Ville de Versailles qui en fit un Musée. Des œuvres de Emile Charles y sont exposées.

Emile Lambinet 1850.

LAUNAY C.

Il a dessiné "La Grenouillère (île de Croissy)" vue des berges de Rueil, dans "Un paysage de bord de la Seine", édité par A. CADART à Paris.

LELOIR Maurice (1853-1940)

Peintre d'histoire, de genre, aquarelliste, dessinateur, illustrateur, graveur, metteur en scène de cinéma, décorateur, fondateur de la "Société de l'Histoire du Costume", il donna en grande partie sa collection personnelle à la Ville de Paris (CARNAVALET d'abord, puis GALIÉRA).

Il écrivit le "Dictionnaire du Costume", terminé peu de jours avant sa mort, à quatre-vingt-sept ans. En compagnie de MAUPASSANT, il fréquenta nos rives, peignit "La Maison FOURNAISE" en 1876 (Musée) et un "Bord de Seine à Croissy".



Autoprotail

LELONG René

Peintre et illustrateur de contes de MAUPASSANT, "Sur les Bords de la Seine", "Sur l'Eau", "Les Dimanches d'un Bourgeois de Paris", éditions FASQUELLE, Paris.



LUNEL Ferdinand

Né en 1857, fut un des élèves de GÉROME, comme Richard GOUBIE et son neveu RÉALIER-DUMAS. Illustrateur de livres, de magazines, a représenté plusieurs scènes du bateau-café de la Grenouillère, dont la célèbre "Rigolat nec mergitur" (inscription ornant le chemisier d'une jeune femme) et une autre tirée "La Grenouillère" (déposée au Musée FOURNAISE).

FLUNEL

MAINCENT Gustave (1850-1897)

Peintre, domicilié à Rueil, puis à Chatou rue du Bac — dans la Maison Levanneur ? —, ou chez FOURNAISE.

Les bords de Seine lui étaient familiers. Après avoir peint des sites parisiens, il se consacra à la vie rurale et fluviale de Carrières à Bougival. « Indifférent à la rudesse des gelées comme au poids des canicules, il a piqué là son chevalet... saisissant les effets "à la pipée", achevant sur place les tableaux » (Armand SILVESTRE, extrait du catalogue de l'exposition Maincent "De Chatou à Bougival", en 1896, rue Saint-Lazare à Paris).

Ce vrai peintre de plein air, dont le talent était reconnu, fut surpris par la mort dans le train au niveau de Rueil. (tableaux exposés au Musée FOURNAISE).

Gustave Maincent



Coll. privée

MORLON Antony (1834-1914)

Nous le connaissons surtout grâce à ses vues des bords de Seine. La fraîcheur de ses coloris nous charment toujours : "Ah ! La belle tête (plongeon à la Grenouillère)" (lithographie exposée au Musée FOURNAISE). «...Il quitta le genre troubadour pour un style aimable et coloré, assez voisin de celui de STEVENS. » (Gérald SCHURR).

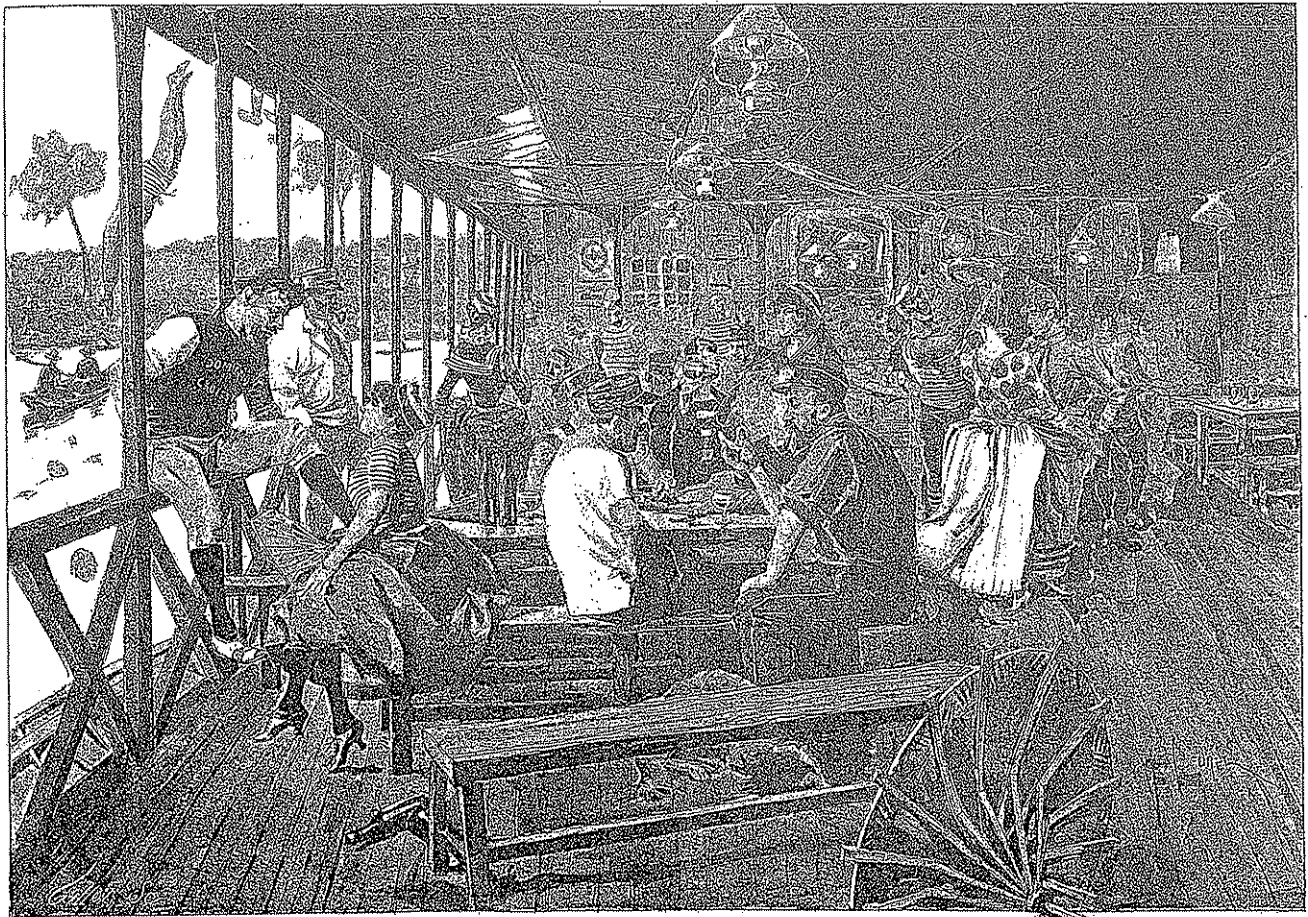


A. Morlon

Autoprotail

MIRANDA

Qui se cache sous ce vraisemblable pseudonyme ? La Grenouillère fut représentée par cet artiste non répertorié, dans "L'Univers Illustré", en 1869, et dans "L'Illustration", en 1873.



La Grenouillère

Coll. A.M.F. - Dépôt Musée Fournais



Ah ! La Belle Tête !

Coll. A.M.F. - Dépôt Musée Fournais



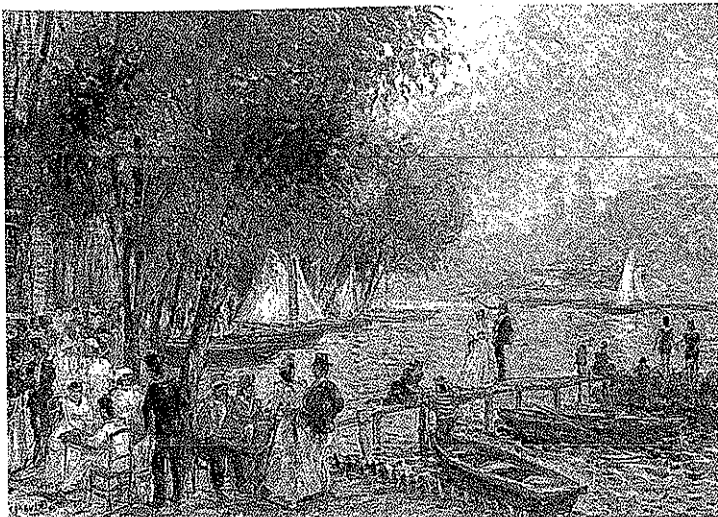
Photo Bibliothèque Nationale - Coll. A.M.F.

Dessin paru dans Le Journal Amusant et le Illustrated London News, signé de son sigle J.J.

RÉGNAULT Georges (1898-1978)

Peintre et sculpteur, élève de P.A. LAURENS, il exposa à partir de 1927. Il fut l'auteur de fresques en France et en Espagne. Après 1950, il s'orienta vers l'impressionnisme. On lui doit de charmants tableaux représentant notre région et notamment deux "Grenouillère au temps des Impressionnistes" (Photo A.M.F.).

G. Regnault



La Grenouillère

Coll. A.M.F.

RIOU (1833-1900)

Peintre, dessinateur, illustra Jules VERNE, travailla pour "L'Événement", "Le Monde Illustré". Il illustra l'article de Raoul de PRESLES (1868) consacré à la Grenouillère.

Riou

ROBIDA Albert (1848-1926)

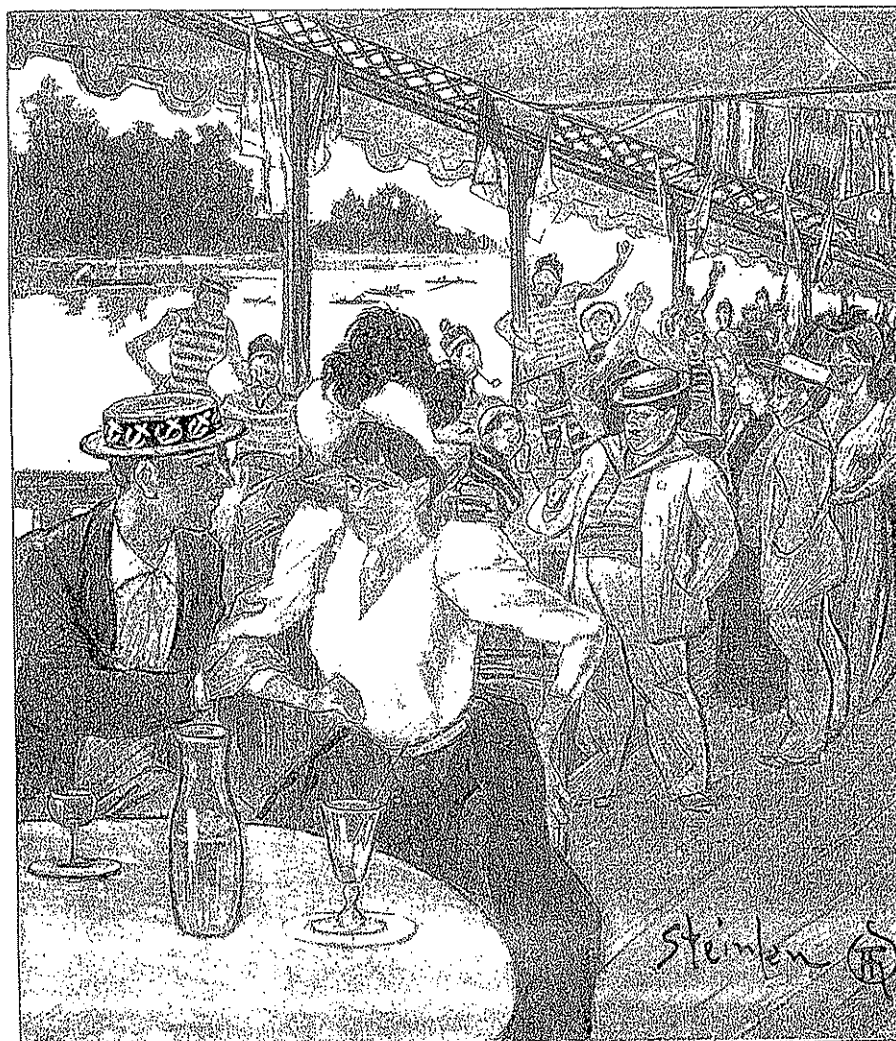
Peintre, dessinateur, graveur lithographe, écrivain, caricaturiste pour "Le Journal Amusant", puis "Paris Comique", "La Vie Parisienne", "Le Rire", "Fantasio". Artiste érudit, aux talents multiples, nous retenons de lui, pour notre amusement, une aquarelle : "La Grande Mascarade Parisienne à la Grenouillère".

ROUSSEAU Théodore (1812-1867)

Ce peintre de Barbizon, dont le succès fut rapide, entendant parler du scandaleux abattage des arbres centenaires dans l'île de Croissy, prévu par Maurice RICHARD copropriétaire des terrains, vint sur place, en signe de protestation, faire une esquisse. Il réalisa ensuite un tableau en monochromie sépia qu'il appela "Le Massacre des Innocents", ou "Abattage des Arbres à Croissy". Ce tableau célèbre est visible à La Haye au Mesdag Museum.

STEINLEN Théophile Alexandre (1859-1923)

Suisse naturalisé Français en 1901. Aquafortiste, sculpteur. « Ce grand ouvrier du dessin » (Claude ROGER-MARX a illustré tous les journaux humoristiques de son époque. Nous retenons de lui un dessin paru dans le



Coll. Musée Fournaise

A la Grenouillère - Dessin de Steinlen - Gil Blas août 1892

"Gil Blas" du 21.8.92 : "La Grenouillère" (avant 1889) accompagnant un article signé "Sartrouville". Dans le "Gil Blas" également, il "faisait la couverture" au bénéfice des contes de MAUPASSANT.

steinlen

VIBERT Jules Louis Joseph (1815... 1877 ?)

Peintre de l'école française, il exposait au Salon régulièrement. Il figure parmi les personnalités qui venaient se délasser le dimanche dans "L'Île d'Aligre", en compagnie de BOULOGNE, peintre paysagiste belge.

WILLEMS Florent (1823 (Liège)-1905 (Neuilly/Seine))

Peintre de l'école belge, établi à Paris où il connut un vif succès et les honneurs, en particulier grâce à ses portraits mondains. Il était lié d'amitié à son élève STEVENS, on le remarquait à la Grenouillère.

F. Willems

YON Edmond Charles Joseph

Né à Paris en 1836, mort en 1897 à Paris. Paysagiste de l'école française, fut également graveur, aquafort-

tiste et travailla le bois pour illustrer certaines œuvres de Victor HUGO et "Le Monde Illustré". On lui connaît de nombreux "Bords de Seine", ainsi que des paysages fluviaux. Il fit la gravure de dessins de MIRANDA sur la Grenouillère.

Edmond Yon

**Recherches et textes
de Suzanne BERTAULD**

NOTES

- Auteurs consultés (autres que ceux cités dans le texte) :
 - SCHURR Gérard : "Petits maîtres d'hier, Valeurs de demain", "Le peintre devant son miroir", "222 autoportraits", "Catalogue de l'exposition, Le Louvre des Antiquaires 1987".
 - MONNERET Sophie : "Dictionnaire des Impressionnistes".
 - GONCOURT (Edmond et Jules de) : "Journal", Ed. Robert Laffont, Coll. Bouquins, 1956.
- Ouvrages :
 - BENEZIT (Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs..., Gründ 1976, Paris).
 - Dictionnaire des Illustrateurs 1800-1914, Ides et Calendes, Neuchâtel, Suisse, 1989.

L'Île de Croissy du Marquis d'Aligre au Golf de la Grenouillère

TERMINONS par un aperçu succinct de l'évolution de la propriété des terrains de l'île de Croissy, situés immédiatement en aval de la digue où s'installa la Grenouillère ; terrains où la clientèle de l'établissement n'hésitait pas à se promener.

A l'origine, l'île — "La grande prairie", comme elle était nommée dans les actes notariés — appartenait au Marquis d'ALIGRE ainsi que de nombreuses autres propriétés tant à Chatou qu'à Croissy.

La dévolution de ses biens après son décès donna lieu à de nombreux démêlés hors de notre propos (cf. ouvrage de J. CATINAT déjà cité). Mais retenons que dans la vente d'une partie des terres, à la criée du Tribunal Civil de la Seine le 4 août 1849, Louis Didier PÉRON (cf. note n°8) acquit de Marie Charlotte d'ALIGRE, épouse de Michel Marie de POMMEUREU, une grande parcelle de 8 ha 44 ca.

Cet achat sera suivi de l'acquisition de six autres parcelles devant le notaire de Bougival, le 10 octobre 1849. On note avec intérêt les noms des vendeurs, petits propriétaires locaux :

- Pierre Maurice ARNOUX, fils de Geneviève TRUMEAU, cultivateur à Bougival, pour 2 a 56 ca.
- Henri MEUNIER et son épouse, Françoise SOUVENT, et le beau-frère, Denis SOUVENT, pêcheur à Bougival, pour 1 a 56 ca.
- Pascal SOUVENT, pêcheur, marchand de vin, pour 68 ca.
- et trois autres lots de chacun 3 à 59 ca.

La totalité des terrains représentait une surface de 8 ha 59 a 89 ca. Au décès de PÉRON, sa Veuve, Céleste BOURUET, fille de Casimir BOURUET et Jeanne AUBERTOT, devint seule propriétaire par acte du 30 septembre 1856. Ceci explique sans doute, ainsi que nous l'avons vu au début, qu'elle ait lutté contre SEURIN pour éviter que la digue soit couverte de bâtisses.

Après son décès, à Paris le 8 juin 1863, et en l'absence de descendant, elle laissa pour légataires universels ses neveux et nièces :

- Hector BOURUET-AUBERTOT, marié à Eléonore PICARD en 1866, ils auront trois enfants.
- Edouard BOURUET-AUBERTOT, qui restera célibataire.
- Félicie Jeanne BOURUET-AUBERTOT, épouse de Eugène PERIGNON, restera sans enfants.
- Hélène Henriette BOURUET-AUBERTOT, l'épouse de Maurice Louis RICHARD qui sera Ministre des Beaux-Arts ; ils auront trois enfants.

La liquidation partage intervint chez M^e PÉAN de SAINT-GILLES et M^e BOUCHARD, notaires à Paris, le 8 mars 1870. Chacun des quatre légataires se vit attribuer le quart indivis, au prix de vente présumé de l'île. Ce fut à cette occasion, ainsi que nous l'avons dit, que

la municipalité de Croissy crut devoir tenter une action pour sauvegarder un droit de passage sur les terres, qui s'avéra sans fondement.

Un peu plus tard, en 1885, les quatre héritiers décidèrent de faire procéder à l'abattage des arbres pour vendre le bois.

Cet abattage déclencha un tollé général. Un article de *L'Illustration* du 25 juillet 1885, auquel était joint le dessin reproduit ici, en rend compte.

L'ABATTAGE DES ARBRES DE L'ÎLE DE CROISSY

Tous les Parisiens connaissent l'île de Croissy, ce nid de verdure, aux arbres si touffus et si élevés, aux ombrages si frais. Que de parties sous ces grands arbres, et de déjeuners sur l'herbe. Que de bains délicieux, dans cette Grenouillère, si animée, si bruyante ! Tout cela, ce sera demain de l'histoire ancienne ; un riche spéculateur a acheté, au moins en partie, l'île de Croissy, et il y a aussitôt mis la cognée.

Bientôt, tous les grands arbres dont nous venons de parler seront convertis en bois de charpente ou en bûches à brûler. Le riche spéculateur dont il s'agit a fait établir sur le bord de l'eau une scierie à vapeur, tout exprès pour les débiter. Le croquis qui figure au bas de notre gravure consacrée à cette barbare exécution représente cette scierie. Le médaillon central montre l'aspect désolé de l'île pendant l'abattage de sa belle parure.

Curieusement, un autre article du même journal cite le financier LEBAUDY comme propriétaire responsable, ce qui semble bien être une erreur.

Les habitants de Croissy, Chatou, Rueil, Bougival adressèrent une pétition aux propriétaires, leur demandant de « surseoir à la destruction de l'île » (cf. J. CATINAT).

Enfin, n'oublions pas un autre témoin : Théodore ROUSSEAU (voir chapitre précédent) qui peignit "Le Massacre des Innocents".

Les années passèrent, les enfants des parents décédés restèrent en indivis avec des parts plus faibles. Finalement, le 27 mai 1907, les onze consorts BOURUET-AUBERTOT vendirent la totalité de leurs parts à la Société Anonyme des Messageries Fluviales de France, ayant son siège à Paris, quai de Seine.

Cette société⁽³⁰⁾ déposa en même temps à la Préfecture de Seine et Oise « une pétition en vue d'être autorisée à établir deux cales de radoub dans l'île de Croissy et une prise d'eau au point km 47 de la rivière ». Ces cales étaient destinées à l'entretien et la réparation des bateaux de la société et accessoirement de bateaux de plaisance. L'instruction prit du temps, la municipalité et les propriétaires habitant la commune élevèrent de vives protestations.

En octobre, la société faisait connaître « qu'en présence de l'opposition formée, elle ne donnait pas suite à sa demande ».

Entre temps, M. Germain Félix Amédée PETIT avait

acquis des héritiers BOURUET-AUBERTOT la maison des PÉRON, le petit château, qu'il transforma. Il devint maire de 1904 à 1919 ; et fonda la Société Anonyme de l'Île de Croissy le 26 novembre 1907, au capital de 109 500 francs, le siège social étant à son domicile, 1 rue Péron.

La société avait pour objet, d'après ses statuts :

- « l'achat d'une grande propriété en nature de prairie sise dans l'île de Croissy, appartenant à la Société des Messageries Fluviales de France,
- l'achat ou la prise de location de tous autres immeubles, notamment de ceux enclavés dans ladite île [...]
- l'administration et l'exploitation des immeubles [...] mais en leur conservant l'aspect et l'agrément qu'ils présentent pour les propriétés riveraines et avoisinantes [...] ».

Le capital sera souscrit par les habitants de Croissy. Le premier objet fut vite atteint : le 27 novembre 1907, par devant le notaire de Chatou (M^e AMIOT), « la S.A. des Messageries Fluviales a vendu à la S.A. de l'Île de Croissy, représentée par M. Germain PETIT, Ingénieur civil, la Grande Prairie de 8 ha 59 a 89 ca, et, en tenant compte des atterrissements formés par la Seine, 8 ha 72 a 99 ca ; joignant d'un côté le bras navigable, d'autre côté le bras dormant de la Seine, d'un bout la partie de l'île servant à l'établissement de la Grenouillère, et d'autre bout au représentant Cléry ».

La Société de l'Île va gérer cette acquisition ou la louer

à un club sportif en formation en 1969, le sol étant rehaussé par des apports de terre. Elle distribuera des bénéfices à ses actionnaires.

Le siège sera transféré à Rueil au domicile du nouveau président. Le capital sera augmenté le 21 décembre 1971 pour passer à 100 740 francs (nouveaux francs).

Puis, le 30 décembre 1986, l'assemblée générale extraordinaire décida la dissolution de la société, qui devint par fusion-absorption la Société Nouvelle de l'Île de Croissy, siège social Tour Elf, Courbevoie. Elf Aquitaine va gérer cette société et fera construire le Golf de la Grenouillère, que nous voyons aujourd'hui dans l'île.

La Fondation Elf sera un des partenaires de l'exposition "Les Impressionnistes à la Grenouillère" qui eut lieu à Croissy au château Chanorier, du 11 juin au 27 septembre 1992.

NOTES

Ce texte a été établi à partir :

— d'un extrait de l'acte notarié établi par M^e AMIOT, notaire à Chatou, le 27 novembre 1907, pour la vente de la Société des Messageries Fluviales de France à la Société de l'Île de Croissy. Extrait contenant les origines de propriété.

— d'une copie des statuts de 1974 de la Société Anonyme de l'Île de Croissy.

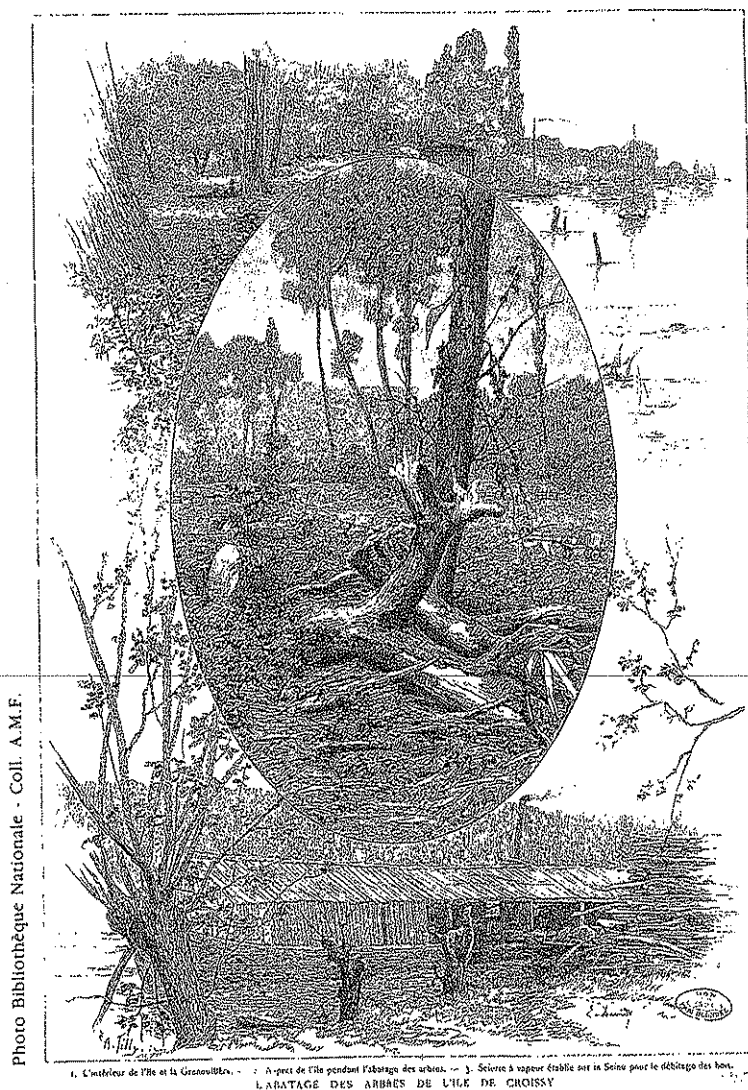


Photo Bibliothèque Nationale - Coll. A. M. F.

1. L'intérieur de l'île et la Grenouillère. - 2. À l'écueil de l'île pendant l'abatage des arbres. - 3. Scierie à vapeur établie sur la Seine pour le débitage des bois.
L'ABATAGE DES ARBRES DE L'ÎLE DE CROISSY

Remerciements

Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidé, apporté leur sympathie, ou encouragé dans mon projet.

Je remercie notamment les personnes qui ont facilité mes recherches en archives, ou communiqué des documents pour illustrer ou compléter cet article :

- M. LEFEBURE, Maire-adjoint aux Affaires Culturelles dans la précédente municipalité de Croissy au moment de mes recherches, qui a autorisé l'accès aux archives communales disponibles, sans oublier le personnel des services de la mairie qui me facilita la tâche.
- M. LEFRANÇOIS, Ingénieur du Service de la Navigation de la Seine, Subdivision de Bougival.
- M. A. PRADON, Président de "l'Association des Amis de la Place d'Aligre et du Vieux Croissy" (A.A.P.A.V.C.).
- Mme I. OUTIN et l'Association "Sequana" à Chatou.
- MM. PINASSEAU, Vice-président, BEAUVAIS et BELCEIL, de l'Association "La Mémoire de Croissy".

- Mme de CONINCK, à la direction juridique de la Société ELF.
- M. GANNE, ancien Président de la S.A. de l'Île de Croissy.
- M. B. NOËL, Conservateur du Musée FOURNAISE.
- M. J. HOURNON, notre adhérent, et grand collectionneur de dessins, gravures et journaux.
- M. et Mme LAÏ, qui ont écrit un excellent article : "Un Paradis disparu : la Grenouillère", publié dans la revue "Apollo" en 1993.

Je n'oublie pas de remercier également nos amis adhérents qui ont bien voulu consacrer une partie de leur temps à des recherches en bibliothèques.

Je veux remercier tout particulièrement mon épouse Suzanne BERTAULD, qui a participé à des longues recherches par moment fastidieuses, et m'a encouragé à persévérer.

J.-G. BERTAULD

NOTES

Par simplification, les références spécifiques citées dans les chapitres : "Ils ont peint ou dessiné la Grenouillère" et "L'Île de Croissy" ne sont pas reprises ici.

1. Ce bras conduisait les eaux à la "Machine de Marly", construite sous Louis XIV.
2. In M1, arrêté du 26 octobre 1851.
3. Sans avoir retrouvé le procès-verbal de l'adjudication ; mais cela résulte d'une lettre de SEURIN de juillet 1858, et d'un procès-verbal du 13 août 1858 — in dossier D3 —. Le tarif figure sur une affiche conservée aux archives municipales.
4. Le dessin du chemin d'accès figure in dossier D5. Les cales d'abordage sur les berges sont décrites dans un rapport de visite du 4 novembre 1890, in dossier M4.
5. Journal des GONCOURT 27/28 août 1855. Le nom de "grenouille" est indiqué par Aristide MARIE dans son ouvrage "Célestin Nanteuil", H. FLOURY, Paris 1924.
6. In "Le canotage en France", par Alphonse KARR, TARIDE, Paris 1858.
7. In dossier D3.
8. Son mari, Louis Didier, maire de Croissy de 1849 à 1856, est décédé le 27 juillet 1856. Sa veuve était née Céleste BOURUET. Les PÉRON demeuraient dans le petit château (indiqué sur la carte reproduite), venu par héritage de la famille BOURUET-AUBERTOT. Depuis, un acquéreur, M. Germain PETIT, le remplaça par la maison actuelle (n°1 rue Péron).
9. In dossier D3.
10. In dossier D4.
11. In dossier M2.
12. In dossier D1.
13. In dossier D4.
14. In dossier D3.
15. In recensement D6.
16. In dossier D1.
17. In dossier M4.
18. In dossier D1.
19. In dossier M4.
20. In dossier D2.
21. In registre M3.
22. In recensement D6.

23. In dossier D2.
24. In dossier M4.
25. In dossier D2.
26. In dossier D3.
27. In registre M4.
28. Les noms de ces deux artistes sont donnés par les recensements de 1921 et 1926 in dossier D6.
29. La Revue de l'Exposition Universelle de 1889, tome second. L. BASCHET Edit. à Paris.
30. In dossier D1.

Ouvrage : J. CATINAT, "C'est arrivé à Croissy", Ed. S.O.S.P., 1970.

Archives consultées :

Abréviations

- NS • Service de la Navigation de la Seine, Bougival.
- Archives municipales à Croissy :
 - Etat-civil.
- M1 — Registre des Arrêtés du Maire (il manque les années 1862 à 1893).
- M2 — Registre des Délibérations du Conseil municipal (1849 à 1922).
- M3 — Matrice cadastrale des propriétés bâties.
- M4 — Dossier "Le passage d'eau de la Grenouillère".
- Archives départementales :
 - Série S, Navigation Seine.
 - D — Dossier S93-412, "Ecluses de Marly".
 - D1 — Dossier S113-478, "Travaux faits par particuliers".
 - D2 — Dossier S145-694, "Îles et Ilots".
 - D3 — Dossier S150-764, "Location des berges".
 - D4 — Dossier S153-791, "Location des biens par l'Administration".
 - D5 — Dossier S192-931, "Alignement".
 - D6 — Registre des Recensements, Croissy, 9M-492, vol. 1-2-3.

Le Restaurant Fournaise Jeune de Rueil

COMPLÉMENT

DANS le précédent bulletin (N°4 - novembre 1994), nous avons relaté l'histoire du restaurant FOURNAISE Jeune qui était fixé à cent mètres environ en aval du pont de chemin de fer à Rueil. Notre fidèle adhérente archiviste a eu l'occasion de retrouver aux Archives Départementales de nouvelles informations qui complètent l'article paru. Voici sa communication :

A la fin de 1904, le Sieur FOURNAISE (Jules) se voit reprocher par l'Administration d'avoir quelque peu "accaparé" à son profit le chemin de halage et installé, sans autorisation, appontement, quai et radeaux. A cette occasion, on apprend qu'il exploite depuis six ans un atelier de construction, ainsi qu'un garage de bateaux et que, depuis plus de douze ans, des bateaux de plaisance stationnent sur le chemin, au droit de sa propriété ; il n'a jamais eu aucune observation.

Ceci date, au plus tard, de 1892, le début de l'installation des FOURNAISE "Jeune" sur la rive de Rueil. Il est probable que le couple ne demeure pas sur place tout de suite, puisqu'il n'est pas recensé en 1896. Sans doute commencent-ils seulement par louer des canots le dimanche et par exploiter le café-restaurant qu'ils ont semble-t-il racheté.

En effet, en 1876, un Sieur LEPRON obtient l'autorisation d'installer un établissement de bains exactement au même emplacement. Il est appuyé par le maire de Rueil, auquel les riverains se plaignent « des baigneurs qui s'ébattent sans contrôle et qui n'ont aucun égard pour

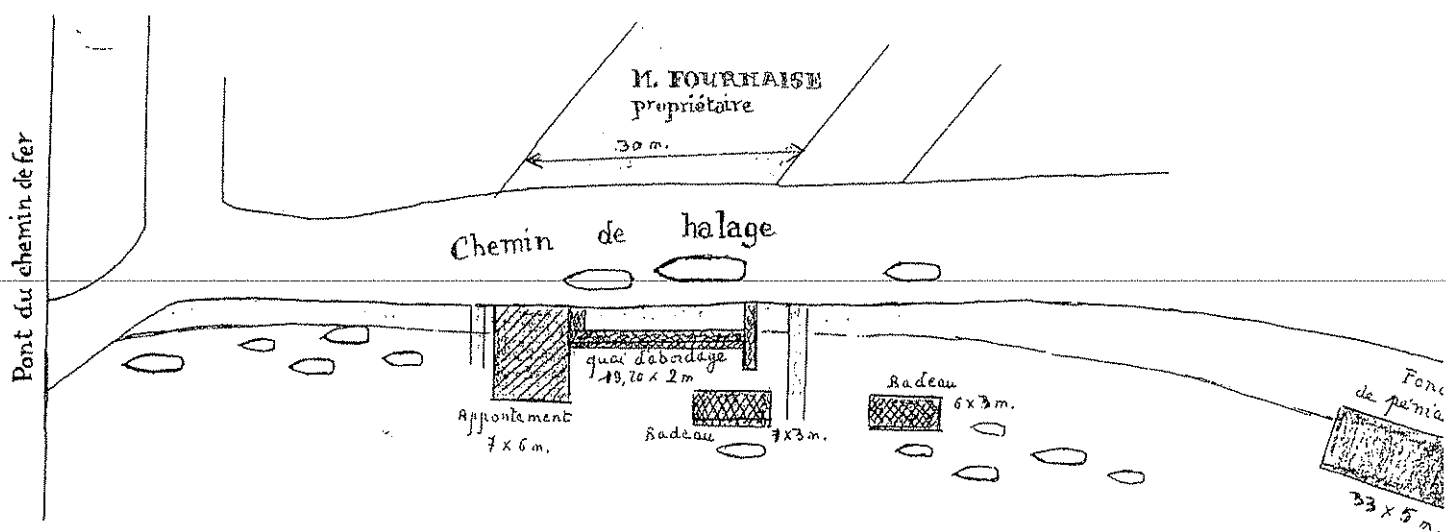
les habitations ». Le bain dans la rivière aura environ quarante mètres de large sur douze de profondeur. Les cabines et diverses autres installations inhérentes aux bains seront aménagées dans un terrain qu'il a loué. Il a d'autre part l'intention d'installer une buvette pendant la saison.

Qu'édifie-t-il exactement ? Peut-être ne s'agit-il que de constructions légères ? En tout cas, l'établissement fonctionne pendant une douzaine d'années. M. LEPRON décède en 1884. Sa veuve continue le commerce à l'aide de plusieurs employés : il s'agit maintenant, à côté des bains froids, d'un véritable café-restaurant. Elle s'obstine aussi à passer en bateau, jusqu'à l'île, les clients qui le désirent ; ceci en toute illégalité, puisque l'Administration a refusé au couple le droit d'exploiter un "passage d'eau" et que, d'autre part, la petite île est entièrement privée.

Mais, en 1888, ayant fait de mauvaises affaires, elle doit fermer l'établissement et vendre mobilier et matériel. L'année suivante, une dame TACQUARD envisage une reprise, mais ne donne pas suite.

Quoique l'acte d'achat par les FOURNAISE ne soit pas connu, la similitude d'activité comme la concordance des lieux indiquent, avec une quasi-certitude, qu'il s'agit bien de l'établissement que Jules et Alexandrine se donnèrent mission de réanimer en le transformant vraisemblablement.

P. BLAMPIN



Propriété FOURNAISE RUEIL

S. Navigation Seine - 125 Basse 528 - RUEIL
25.11.1904 - plan annexé

Informations et Nouvelles

A propos de La Grenouillère

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que s'est créée, le 14 août 1995, l'Association "Les Amis de la Grenouillère". Adresse : B.P. 10, 78290 Croissy-sur-Seine. Cette Association a pour objectifs : « *sauvegarder et réhabiliter le site de la Grenouillère, susciter, en collaboration avec les collectivités, une dynamique culturelle et touristique le long des ber-*

berges de Seine, dans le cadre de l'Ecole Impressionniste ».

L'Association a édité, en décembre, le N°1 d'une "Gazette de la Grenouillère et des Rives de Seine" ; d'autre part, elle a marqué sur le terrain de la digue l'emplacement de l'îlot, dit du "Pot à Fleurs" ou "Camembert".

L'Association "Sequana"

Dans notre bulletin précédent, nous avons annoncé qu'au sein de l'Association "Sequana", une jeune équipe avait décidé de reconstruire le dernier voilier conçu par CAILLEBOTTE, le "Roastbeef". La construction bien avancée se poursuit dans un petit hangar en bois, face à l'entrée du Musée Fournaise où vous pou-

vez aller le voir.

L'équipe de construction a lancé un appel pour la récupération de vieux plomb destiné à la fonderie du lest. Voyez dans vos caves ! On peut le déposer au hangar dans la caisse à plomb. Le voilier devrait être mis à l'eau en juin 1996.

Acquisitions et dons reçus en 1995

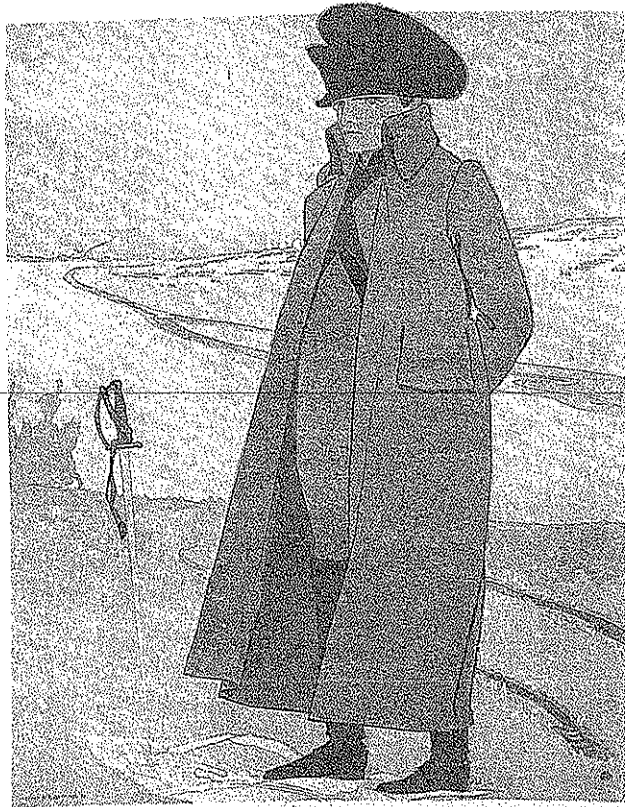
Acquisitions de l'Association déposées au Musée Fournaise :

- Jean-Louis FORAIN (1852-1931) - Portrait de P.A. RENOIR - Lithographie sur japon - 345 × 270 mm.
- Ferdinand HEILBUTH - Huile sur toile "Jeune élégante pêchant, île de Croissy" - 435 × 530 mm.
- Maurice REALIER-DUMAS - "Napoléon" - 1895 - Lithographie couleurs sur papier velin n°31/100 - 630 × 490 mm - Composition créée pour répondre à un concours ouvert à Paris, destiné à annoncer la

publication à New York d'un livre du Professeur M. SLOANE sur Napoléon (*Figaro*, sept. 1895).

Dons reçus antérieurement et déposés au Musée Fournaise en 1995 :

- CHAMPENOIS-SCHARFF - Gouache sur papier - 1956 - D'après une œuvre de DERRAIN - 250 × 400 mm. Don Mme G. TAILLADE.
- Christian RAIMBAULT - Deux dessins encre de chine et lavis sépia - "La Maison Fournaise vers 1972" - Don de l'Artiste.



CONSEIL DE DIRECTION

Président Honoraire :

Mme Hélène ADHEMAR,

Conservateur en chef honoraire du Musée du Louvre, des Galeries du Jeu de Paume et de l'Orangerie.

Président :

M. Henri CLAUDEL,

Ministre Plénipotentiaire.

Vice-Président :

Mme Marie-Christine DAVY,

Conseillère municipale, Déléguée au Patrimoine.

Secrétaire Général :

M. Jean-Guy BERTAULD.

Trésorier :

Mme Anna FREDJ.

Programmes Culturels : **Mme Suzanne BERTAULD**

ADMINISTRATEURS

M. Christian ANTIN †
Notaire.

M. Louis FOURNAISE.

M. Pierre PHAGOUAPE.

Mme Ginette LERAT.

Mme Brigitte PORÉE,

Maire-Adjoint, chargée de la Culture, du Développement Economique et de l'Emploi.

Mme Marie-Hélène REGNOUF.

Mme Monique STORME.

REGRETS : C'est avec grande tristesse que nous avons appris en juillet 1995 le décès de notre ami M^e Christian ANTIN, survenu après une longue maladie.

Demandez les publications vendues par l'Association :

- Le bulletin n°1 de juin 1991 (il contient l'histoire de la Maison Fournaise, de son décor, et l'œuvre de RENOIR à Chatou) : 50 F*.
- Le bulletin n°2 d'octobre 1992. Au sommaire : Histoire de nos bords de Seine - Les auberges-restaurants (1^{re} partie) d'Argenteuil à Rueil - Les Fauves à Chatou : 50 F*.
- Le bulletin n°3 d'octobre 1993, consacré à Guy de MAUPASSANT : Sa vie sur les bords de la Seine avec des extraits de ses contes - De la gloire à la déchéance, grand écrivain, grand malade : 50 F*.
- Le bulletin n°4 de novembre 1994. Au sommaire : La réhabilitation de la Maison Fournaise - Petite histoire des bords de la Seine, suite : le Restaurant Fournaise Jeune de Rueil et l'Auberge Maurice : 50 F*.
- REALIER-DUMAS, sa vie, son œuvre : 20 F.

- La MAISON FOURNAISE AUTREFOIS. Estampe de J. BRACQUEMOND, tirage limité à 250 ex. en noir ou sépia : 220 F + frais d'envoi*.

*Frais d'envoi : tarif Ecopli 10 F ou lettre 14 F.

Vente par correspondance à l'adresse de l'Association ou à la boutique du Musée Fournaise, ou au Service Culturel de la Mairie.



ASSOCIATION DES AMIS DE LA MAISON FOURNAISE
Hôtel de Ville - BP 44 - 78401 CHATOU CEDEX

BULLETIN D'ADHÉSION - ANNÉE 1996

M. Mme Mlle :	Tél. :
ADRESSE :	
<input type="checkbox"/> 1 ^{ère} -adhésion	<input type="checkbox"/> renouvellement
Verse un don en qualité de :	Montant minimum*
membre actif.....	80 F
membre actif de soutien : • individuel.....	110 F
• couple.....	140 F
membre bienfaiteur (à partir de).....	1000 F
Participe au coût du bulletin annuel de l'association (un exemplaire)	50 F
Total de mon versement	F
<input type="checkbox"/> espèces	<input type="checkbox"/> chèque à l'ordre de l'association

* Seul le montant du don ouvre droit à une déduction fiscale. Le reçu réglementaire est adressé au plus tard au moment de la déclaration des revenus. Une carte nominative de membre de l'Association est envoyée après réception du versement. La carte est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivante. Il est rappelé que la ville de Chatou accorde au titulaire de la carte la gratuité d'entrée aux expositions du musée Fournaise.

Date et signature :